SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

Proceedings of the Standing Senate Committee on

BANKING, TRADE AND COMMERCE

Chair:
The Honourable DAVID TKACHUK

Wednesday, March 9, 2016
Thursday, March 10, 2016
Thursday, March 24, 2016

Issue No. 3

Second, third and fourth meetings:

Study on the issues pertaining to internal barriers to trade

and

Fifth, sixth and seventh meetings:

Study on the present state of the domestic and international financial system

INCLUDING:
THE THIRD REPORT OF THE COMMITTEE
(*The Fluctuating Canadian Dollar: What It Means for Canadians*)

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

BANQUES ET DU COMMERCE

Président :
L'honorable DAVID TKACHUK

Le mercredi 9 mars 2016
Le jeudi 10 mars 2016
Le jeudi 24 mars 2016

Fascicule nº 3

Deuxième, troisième et quatrième réunions :

Étude sur les questions relatives aux barrières au commerce intérieur

et

Cinquième, sixième et septième réunions :

Étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international

Y COMPRIS :
LE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(*Les fluctuations du dollar canadien : les conséquences pour les Canadiens*)

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

52424-52433-52463

STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable David Tkachuk, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	Greene
Black	Massicotte
Campbell	Ringuette
* Carignan, P.C.	Smith (*Saurel*)
(or Martin)	Tannas
Enverga	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Maltais was removed from the membership of the committee, substitution pending (*March 16, 2016*).

The Honourable Senator Maltais replaced the Honourable Senator Beyak (*March 4, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable David Tkachuk

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	Greene
Black	Massicotte
Campbell	Ringuette
* Carignan, C.P.	Smith (*Saurel*)
(ou Martin)	Tannas
Enverga	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Maltais a été retiré de la liste des membres du comité, remplacement à venir (*le 16 mars 2016*).

L'honorable sénateur Maltais a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 4 mars 2016*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, March 9, 2016
(9)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:35 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable David Tkachuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Campbell, Enverga, Greene, Maltais, Ringuette, Smith (*Saurel*), Tannas and Tkachuk (10).

Other senators present: The Honourable Senators Day and Wallin (2).

In attendance: Brett Stuckey and Dylan Gowans, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 16, 2016, the committee continued its study on the issues pertaining to internal barriers to trade (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Statistics Canada:

James Tebrake, Director General, Macroeconomic Accounts Branch;

Ziad Ghanem, Director, Industry Accounts Division.

Public Services and Procurement Canada:

Brenda Constantine, Acting Director General, Policy, Risk, Integrity and Strategic Management Sector;

Desmond Gray, Director General, Office of Small and Medium Enterprises and Strategic Engagement.

Mr. Tebrake and Mr. Gray each made a statement and, together with Ms. Constantine, answered questions.

At 5:27 p.m., the committee suspended.

At 5:29 p.m., the committee resumed in camera, pursuant to rule 12-16(1)(d), to consider a draft report.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, January 27, 2016, the committee continued its study on the present state of the domestic and international financial system (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (topic: The causes and effects of the recent decline in the Canadian dollar exchange rate)

It was agreed that the committee allow the transcription of the in camera portion of the meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 9 mars 2016
(9)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 35, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable David Tkachuk (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Campbell, Enverga, Greene, Maltais, Ringuette, Smith (*Saurel*), Tannas et Tkachuk (10).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Day et Wallin (2).

Également présents : Brett Stuckey et Dylan Gowans, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 février 2016, le comité poursuit son étude sur les questions relatives aux barrières au commerce intérieur. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^{o} 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Statistique Canada :

James Tebrake, directeur général, Direction des comptes macroéconomiques;

Ziad Ghanem, directeur, Division des comptes des industries.

Services publics et Approvisionnement Canada :

Brenda Constantine, directrice générale intérimaire, Secteur du risque, de l'intégrité et de la gestion stratégique;

Desmond Gray, directeur général, Bureau des petites et moyennes entreprises et de l'engagement stratégique.

MM. Tebrake et Gray font chacun un exposé puis, avec Mme Constantine, répondent aux questions.

À 17 h 27, la séance est suspendue.

À 17 h 29, le comité poursuit la séance à huis clos, conformément à l'article 12-16(1)d) du *Règlement*, pour étudier une ébauche de rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 janvier 2016, le comité poursuit son étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^{o} 1 des délibérations du comité.*) (sujet : Les causes et les effets de la récente baisse du taux de change du dollar canadien)

Il est convenu que le comité permette la transcription de la portion à huis clos de la séance, qu'une copie soit conservée dans le bureau de la greffière du comité pour que les membres présents

members present and/or by the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

At 5:39 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, March 10, 2016
(10)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:32 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable David Tkachuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Enverga, Greene, Maltais, Ringuette, Smith (*Saurel*), Tannas and Tkachuk (9).

Other senators present: The Honourable Senators Day and Wallin (2).

In attendance: Brett Stuckey and June Dewetering, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 16, 2016, the committee continued its study on the issues pertaining to internal barriers to trade (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

As an individual:

Dan Albas, Member of Parliament for Central Okanagan—Similkameen— Nicola;

Jack Mintz, President's Fellow, The School of Public Policy, University of Calgary (by video conference).

Mr. Albas and Mr. Mintz each made a statement and answered questions.

At 11:22 a.m., the committee suspended.

At 11:24 a.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee resumed in camera to consider a draft report.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, January 27, 2016, the committee continued its study on the present state of the domestic and international financial system (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 1.*) (topic: The causes and effects of the recent decline in the Canadian dollar exchange rate)

puissent la consulter ainsi que les analystes du comité, et que la transcription soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 17 h 39, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 10 mars 2016
(10)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 32, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable David Tkachuk (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Enverga, Greene, Maltais, Ringuette, Smith (*Saurel*), Tannas et Tkachuk (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Day et Wallin (2).

Également présents : Brett Stuckey et June Dewetering, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 février 2016, le comité poursuit son étude sur les questions relatives aux barrières au commerce intérieur. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Dan Albas, député de Central Okanagan—Similkameen—Nicola;

Jack Mintz, boursier du recteur, École de politique publique de l'Université de Calgary (par vidéoconférence).

MM. Albas et Mintz font chacun un exposé, puis répondent aux questions.

À 11 h 22, la séance est suspendue.

À 11 h 24, conformément à l'article 12-16(1)d) du *Règlement*, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité étudie une ébauche de rapport.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 janvier 2016, le comité poursuit son étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 1 des délibérations du comité.*) (sujet : Les causes et les effets de la récente baisse du taux de change du dollar canadien)

It was agreed that the committee allow the transcription of the in camera portion of the meeting, that one copy be kept in the office of the clerk of the committee for consultation by committee members present and/or by the committee analysts, and that the transcript be destroyed by the clerk when authorized to do so by the Subcommittee on Agenda and Procedure, but no later than at the end of this parliamentary session.

After debate, it was agreed:

That the draft report, as modified, be adopted;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to approve the final version of the report with the changes as discussed today and with any necessary editorial, grammatical or translation changes required; and

That the chair be authorized to table the report in the Senate, at the earliest opportunity.

At 11:51 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu que le comité permette la transcription de la portion à huis clos de la séance, qu'une copie soit conservée dans le bureau de la greffière du comité pour que les membres présents puissent la consulter ainsi que les analystes du comité, et que la transcription soit détruite par la greffière lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, mais au plus tard à la fin de la session parlementaire.

Après débat, il est convenu :

Que le projet de rapport tel que modifié soit adopté;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport, en tenant compte des modifications discutées aujourd'hui, et en y apportant tout changement jugé nécessaire, que ce soit au niveau de la forme, de la grammaire ou de la traduction;

Que le président soit autorisé à déposer le rapport au Sénat dès que possible.

À 11 h 51, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Thursday, March 24, 2016
(11)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:31 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable David Tkachuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Bellemare, Black, Campbell, Enverga, Greene, Massicotte, Ringuette, Smith (*Saurel*), Tannas and Tkachuk (10).

Other senator present: The Honourable Senator Day (1).

In attendance: Brett Stuckey and Dylan Gowans, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament and Marcy Galipaeu, Committees Liaison Officer.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, February 16, 2016, the committee continued its study on the issues pertaining to internal barriers to trade (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

AdvantageBC International Business Centre Vancouver:

Colin Hansen, President and CEO.

Business Council of Canada:

Brian Kingston, Vice President, Fiscal and International Issues.

OTTAWA, le jeudi 24 mars 2016
(11)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 31, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable David Tkachuk (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Bellemare, Black, Campbell, Enverga, Greene, Massicotte, Ringuette, Smith (*Saurel*), Tannas et Tkachuk (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Day (1).

Également présents : Brett Stuckey et Dylan Gowans, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement, et Marcy Galipeau, agente de liaison des comités.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 février 2016, le comité poursuit son étude sur les questions relatives aux barrières au commerce intérieur. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

AdvantageBC International Business Centre Vancouver :

Colin Hansen, président et chef de la direction.

Conseil canadien des affaires :

Brian Kingston, vice-président, Politiques internationale et budgétaire.

Canadian Centre for Policy Alternatives:

Scott Sinclair, Director, Trade and Investment Research Project.

Macdonald-Laurier Institute:

Brian Lee Crowley, Managing Director;

Sean Speer, Senior Fellow.

At 11:57 a.m., the committee suspended.

At 11:59 a.m., the committee resumed in public.

The committee considered a draft legislative budget application for the fiscal year ending March 31, 2017. After debate, it was agreed that the budget not be adopted.

At 12:03 p.m., the committee suspended.

At 12:04 p.m., the committee, pursuant to rule 12-16(1)(d), resumed in camera to consider a draft agenda (future business).

At 12:16 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Centre canadien de politiques alternatives :

Scott Sinclair, directeur, Projet de recherche sur le commerce et l'investissement.

Institut Macdonald-Laurier :

Brian Lee Crowley, directeur général;

Sean Speer, agrégé supérieur de recherche.

À 11 h 57, la séance est suspendue.

À 11 h 59, la séance publique reprend.

Le comité examine une ébauche de budget législatif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017. Après débat, il est convenu de ne pas adopter le budget.

À 12 h 3, la séance est suspendue.

À 12 h 4, conformément à l'article 12-16(1)d) du *Règlement*, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité étudie une ébauche de rapport (travaux futurs).

À 12 h 16, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Thursday, March 24, 2016

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to table its

THIRD REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate on Wednesday, January 27, 2016 to examine and report on the present state of the domestic and international financial system, now tables an interim report entitled: *The Fluctuating Canadian Dollar: What it means for Canadians*.

Respectfully submitted,

Le président,

DAVID TKACHUK

Chair

(*Text of the report appears following the evidence*.)

RAPPORT DU COMTÉ

Le jeudi 24 mars 2016

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de déposer son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat le mercredi 27 janvier 2016 à examiner, pour en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international dépose maintenant un rapport provisoire intitulé *Les fluctuations du dollar canadien : les conséquences pour les Canadiens*.

Respectueusement soumis,

(*Le texte du rapport paraît après les témoignages*.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, March 9, 2016

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:35 p.m. to study the issues pertaining to internal barriers to trade.

Senator David Tkachuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good afternoon. Welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

My name is David Tkachuk and I am the chair of this committee. Today is our second meeting on our special study of issues pertaining to internal barriers to trade.

On February 24, we heard from the Honourable Navdeep Bains and his officials. Today it is my pleasure to welcome the following officials: From Statistics Canada, James Tebrake, Director General, Macroeconomic Accounts Branch; Ziad Ghanem, Director, Industry Accounts Division; from Public Services and Procurement Canada, Brenda Constantine, Acting Director General, Policy, Risk, Integrity and Strategic Management Sector; and Desmond Gray, Director General, Office of Small and Medium Enterprises and Strategic Engagement.

I should note that we also invited officials from Environment and Climate Change Canada, who declined our invitation indicating that they have taken the position that the Government of Canada's environmental regulations are not barriers to internal trade and thus would have little to add to the study. That's interesting.

We also invited Agriculture and Agri-food Canada, but unfortunately their assistant deputy minister, who would be best suited to speak to this topic, was not available for today. We will pursue another date to invite them.

Officials, I ask you to please proceed with your opening remarks, after which we will go to a question and answer session. Welcome.

James Tebrake, Director General, Macroeconomic Accounts Branch, Statistics Canada: Thank you very much, Mr. Chair and members of the committee. Today I will be speaking to you about Statistics Canada's Interprovincial Trade Flows program. First, I will give you a broad overview of the program. I will then share with you some of the recent trends in interprovincial imports and exports. I'll be happy to answer any questions you have following the presentation. As well, we distributed a presentation deck.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 9 mars 2016

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 35, pour étudier les questions relatives aux barrières du commerce intérieur.

Le sénateur David Tkachuk (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour. Soyez les bienvenus au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Je m'appelle David Tkachuk et je suis le président du comité. La réunion d'aujourd'hui est la deuxième dans le cadre de notre étude spéciale au sujet des barrières au commerce intérieur.

Le 24 février, nous avons reçu la visite du ministre Navdeep Bains et de ses collaborateurs. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux fonctionnaires suivants : de Statistique Canada, James Tebrake, directeur général, Direction des comptes macroéconomiques, et Ziad Ghanem, directeur, Division des comptes des industries. De Services publics et Approvisionnement Canada, Brenda Constantine, directrice générale intérimaire, Secteur du risque, de l'intégrité et de la gestion stratégique et Desmond Gray, directeur général, Bureau des petites et moyennes entreprises et de l'engagement stratégique.

Nous avons aussi invité des fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada, mais ils ont décliné notre invitation, expliquant qu'ils étaient d'avis que la réglementation environnementale du gouvernement du Canada n'est par une barrière au commerce intérieur et qu'ils n'avaient par conséquent pas grand-chose à ajouter à notre étude. Voilà qui est intéressant.

Nous avons aussi tenté d'avoir quelqu'un d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, mais, malheureusement, leur sous-ministre adjoint — celui qui était le mieux placé pour se prononcer sur le sujet — n'était pas libre aujourd'hui. Nous essaierons de le recevoir un autre jour.

Madame et messieurs, dans un premier temps, je vous demanderai de livrer vos déclarations préliminaires, puis nous passerons à la période de questions. Soyez les bienvenus.

James Tebrake, directeur général, Direction des comptes macroéconomiques, Statistique Canada : Merci beaucoup, monsieur le président, et merci aux membres du comité. Mon exposé d'aujourd'hui portera sur le Programme des flux du commerce interprovincial de Statistique Canada. Je vais d'abord vous donner un aperçu général du programme, puis je parlerai des nouvelles tendances en ce qui concerne les importations et les exportations effectuées dans le cadre du commerce interprovincial. Je serai heureux de répondre à vos questions une fois l'exposé terminé. Enfin, je vous signale que vous avez reçu une copie du document de présentation qui accompagne cet exposé.

As a little background, the Interprovincial Trade Flows program is part of a larger program at Statistics Canada called the Canadian System of Macro Economic Accounts. The CSMEA is a set of statistical statements, each one providing an aggregate portrait of economic activity in Canada. They produce measures such as gross domestic product and its components at the national level.

The diverse nature of the Canadian economy has given rise to the need for a detailed set of provincial and territorial economic accounts. They represent a geographic elaboration of the national economic accounts. A key component in those provincial accounts is the trade flow of interprovincial imports and exports.

Statistics Canada releases aggregate annual estimates of total interprovincial imports and exports approximately 11 months after the reference period. For example, on November 10, 2015, we released interprovincial imports and exports for the year 2014, which represents our latest data point for interprovincial imports and exports.

At the detailed level, Statistics Canada tracks interprovincial imports and exports for around 700 commodities for each province and territory. This represents a total of around 50,000 trade flows in any given year. As you can imagine, we rely on and are very grateful for the cooperation of Canadian businesses in providing the agency with the information we require to calculate these valuable statistics. For the most part, we are able to obtain the data from annual business surveys where Statistics Canada asks businesses to report the destination of their sales by province and territory. While Statistics Canada spent many years developing the underlying data programs to accurately measure interprovincial trade, it remains one of the most complex tasks that we have as an agency.

I would like to turn your attention to the presentation deck that we distributed. I'll explain some of the recent trends. The data are taken from the provincial and territorial economic accounts for the periods 1981 to 2014, and we have some more detailed analysis for 2012.

As you can see from the first slide, the growth in total interprovincial trade has been somewhat slower than the average growth in gross domestic product for Canada. For the period 1981 to 2014, interprovincial trade grew at an annual average rate of 4.2 per cent, whereas gross domestic product grew at an annual average rate of 5.3 per cent. Similarly, the growth in international provincial trade was outpaced by the growth in international imports and exports, which grew at annual average rates of 6.2 and 6.1 per cent respectively over this period.

Le Programme des flux du commerce interprovincial fait partie d'un programme plus vaste de Statistique Canada appelé le Système canadien des comptes macroéconomiques. Le Système canadien des comptes macroéconomiques est un ensemble d'énoncés statistiques qui fournissent chacun un portrait agrégé de l'activité économique au Canada. Ils produisent des mesures comme le produit intérieur brut et ses composantes à l'échelle nationale.

La diversité de l'économie canadienne a créé la nécessité de disposer d'un ensemble détaillé de comptes économiques provinciaux et territoriaux, lesquels sont une élaboration géographique des comptes économiques nationaux. Un des éléments clés de ces comptes provinciaux est le flux du commerce interprovincial des importations et des exportations.

Statistique Canada publie des estimations annuelles agrégées du total des importations et des exportations interprovinciales environ 11 mois après la période de référence. Par exemple, le 10 novembre 2015, nous avons rendu publics nos chiffres sur les importations et les exportations interprovinciales pour 2014. Ce sont les données les plus récentes que nous avons à ce sujet.

De façon plus détaillée, Statistique Canada fait le suivi des importations et des exportations interprovinciales de 700 denrées pour chaque province et chaque territoire, ce qui représente environ 50 000 échanges commerciaux par année. Comme vous pouvez l'imaginer, nous dépendons grandement de la coopération des entreprises canadiennes pour obtenir les informations dont nous avons besoin pour calculer ces statistiques très utiles, et nous leur en sommes très reconnaissants. Les données viennent en majeure partie des enquêtes que Statistique Canada effectue chaque année auprès des entreprises afin de connaître la destination de leurs ventes, par province et par territoire. Bien que Statistique Canada ait passé de nombreuses années à mettre au point les programmes de données sous-jacents qui lui permettent de mesurer le commerce interprovincial avec exactitude, cet exercice reste l'une de nos tâches les plus complexes.

Je vous invite maintenant à vous tourner vers le document de présentation qui vous a été remis. Je vais expliquer certaines des tendances les plus récentes. Les données proviennent des comptes économiques provinciaux et territoriaux pour la période 1981 à 2014. Le document contient aussi une analyse détaillée pour l'année 2012.

Comme vous pouvez le voir sur la première diapositive, la croissance moyenne du commerce interprovincial a été un peu plus lente que la croissance moyenne du produit intérieur brut. Entre 1981 et 2014, la croissance moyenne annuelle du commerce interprovincial a été de 4,2 p. 100, tandis que la croissance moyenne annuelle du produit intérieur brut a été de 5,3 p. 100. De la même façon, la croissance du commerce international des provinces a été plus modeste que celle des importations et des exportations internationales, qui ont connu des croissances moyennes annuelles de 6,2 et 6,1 p. 100 respectivement au cours de cette période.

While it's true for the entire time period, the results are somewhat different when examined for each of the 1980s, 1990s and 2000s. As you can see from the third slide, there was a significant divergence between the growth in interprovincial trade and gross domestic product in the 1980s and 1990s. In the late 1980s, and throughout most of the 1990s, the Canadian economy grew in large part due to an increase in international trade, particularly in the automotive, lumber and information technology sectors. Since the beginning of 2000, the growth in interprovincial trade has paralleled that of gross domestic product or the economy itself.

We see a slightly different story unfolding when we compare the growth in international trade and the growth in interprovincial trade as seen in slide four.

In the 1980s and 1990s, the growth in international exports outpaced that of interprovincial exports. This trend reversed in 2000, where, over the last 15 years, growth in interprovincial exports has outpaced that of international exports.

Another important trend in interprovincial trade is interprovincial trade and services and the growth in services relative to interprovincial trade and goods as shown in slide 5. Up until around 2007, the level of interprovincial trade in goods was roughly the same as the level of interprovincial trade in services. In 2007, this changed quite a bit, as we saw a drop in the trade in goods and continuing strength in services.

Interprovincial trade and services, in fact, has risen steadily since 1981.

Turning to a provincial dimension, the growth in interprovincial exports from 1981 to 2014 varies across provinces, as you can see in slide 6. Between 1981 and 2014, the average growth in the volume of interprovincial exports was highest in Newfoundland and Labrador, British Columbia, Saskatchewan, and Alberta.

Much of this growth was due to a significant increase in trade and natural resources such as crude petroleum, potash and other minerals. Growth was the lowest in Quebec and Ontario, which are more reliant on manufactured goods and services and less on natural resources.

The influence of trade on the provincial economies differs across provinces. One way to measure this influence is to calculate an index of what we call "interprovincial openness" for each province as shown on slide 7. The degree of openness represents the combined value of a province's interprovincial imports and exports as a percentage of their gross domestic product or as a

Bien que cette tendance soit vérifiée pour l'ensemble de la période, les résultats sont quelque peu différents si l'on considère isolément chaque décennie. Comme le montre la troisième diapositive, les années 1980 et 1990 sont marquées par d'importants écarts entre la croissance du commerce interprovincial et celle du produit intérieur brut. De plus, durant la majeure partie des années 1990, l'économie canadienne a crû en grande partie à cause de la croissance du commerce international, notamment dans les secteurs de l'automobile, du bois d'œuvre et des technologies de l'information. Depuis le début des années 2000, la croissance du commerce interprovincial est semblable à celle du produit intérieur brut ou de l'économie en tant que telle.

Comme le montre la diapositive 4, le scénario n'est pas tout à fait le même lorsque l'on compare la croissance du commerce international et celle du commerce interprovincial.

Dans les années 1980 et 1990, la croissance des exportations internationales a été plus forte que pour les exportations interprovinciales. Cette tendance s'est renversée dans les années 2000. En effet, depuis 15 ans, la croissance des exportations interprovinciales est supérieure à celle des exportations internationales.

Une autre tendance importante dans le commerce interprovincial est illustrée à la diapositive 5. On y compare le commerce interprovincial des biens et celui des services. Jusqu'autour de 2007, le volume du commerce interprovincial des biens était à peu près le même que pour le commerce interprovincial des services. Les choses ont changé considérablement en 2007, lorsque le commerce des biens a connu un net recul alors que celui des services poursuivait sa lancée.

En fait, le commerce interprovincial des services est en constante progression depuis 1981.

À l'échelle provinciale, la croissance des exportations interprovinciales de 1981 à 2014 varie d'une province à l'autre, comme on peut le voir à la diapositive 6. De 1981 à 2014, c'est à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Alberta que la croissance moyenne du volume des exportations interprovinciales a été la plus prononcée.

La majeure partie de cette croissance est attribuable à une importante augmentation du commerce des ressources naturelles telles que le pétrole brut, la potasse et d'autres minéraux. C'est au Québec et en Ontario que la croissance a été la moins forte, ces deux provinces étant davantage axées sur les biens manufacturés et les services que sur les ressources naturelles.

L'incidence que le commerce peut avoir sur l'économie des provinces diffère d'une province à l'autre. L'une des façons de mesurer cela est de calculer l'indice de ce que nous appelons « l'ouverture interprovinciale » de chaque province. C'est ce que l'on voit à la diapositive 7. Le degré d'ouverture correspond au pourcentage qu'occupe la valeur combinée des importations et des exportations interprovinciales dans le produit intérieur brut ou

percentage of their total economy. The interpretation of the index is, essentially, the higher the index, the larger the influence of trade on domestic activities.

So it's clear from chart 7 that the smaller provinces rely more heavily on interprovincial trade than do the larger provinces. The average degree of openness over the period 1981 to 2014 for Ontario is around 34 per cent whereas the average for the eastern provinces is over 50, with a high of 80 per cent for Prince Edward Island.

Another important economic indicator is the interprovincial trade balance. This represents the difference between a province's exports less its imports.

As you can see from slide 8, only Ontario, Quebec and Alberta have positive trade balances. All other provinces import more than they export, or import interprovincially more than they export interprovincially. Many of the imports by the smaller provinces represent imports of services such as wholesaling and financial services, and a lot of that originates in Ontario.

The majority of the goods and services that flow from one province to the next are used by businesses as inputs into subsequent production of goods and services. The table on slide 9 indicates that around 67 per cent of all goods and services imported across all provinces were consumed by businesses and used as an input into subsequent production or subsequent production of goods and services.

The majority of the rest of the goods and services are consumed by households in the form of what we call final consumption.

This means that for the most part interprovincial trade is used to facilitate the further production of goods and services in a given province rather than meeting the final consumption needs of households, governments and non-profit organizations.

In order to provide you with a picture of the type of detailed data that Statistics Canada releases with respect to interprovincial trade flows, I would like to refer to slide 10. It shows the interprovincial trade flows, the imports and exports by each province and territory to each province and territory.

From this table, it's possible to determine the major trading partners for each province or territory, where a given province is exporting to and from where they're importing goods and service. For example, from this table, we're able to determine that 60 per cent of Quebec's interprovincial exports are destined for Ontario, whereas 35 per cent of Ontario's interprovincial exports are destined for Quebec. These same tables can be constructed for individual products such as automobiles, financial services and crude petroleum, providing a comprehensive picture of Canada's interprovincial trade.

dans l'ensemble de l'économie provinciale. Essentiellement, plus l'indice est élevé, plus le commerce interprovincial occupe une place importante au sein de l'économie.

Le tableau de la diapositive 7 indique donc clairement que les provinces plus petites dépendent davantage du commerce interprovincial que les grandes provinces. En Ontario, le degré d'ouverture moyen pour la période 1981-2014 est d'environ 34 p. 100, alors que celui des provinces de l'Est est de plus de 50 p. 100, avec un sommet de 80 p. 100 pour l'Île-du-Prince-Édouard.

Un autre indicateur économique important est la balance du commerce interprovincial, que l'on obtient en soustrayant la valeur des importations d'une province de la valeur de ses exportations.

Comme on peut le voir à la diapositive 8, seuls l'Ontario, le Québec et l'Alberta ont des balances commerciales positives. Toutes les autres provinces importent plus qu'elles exportent, ou importent plus des autres provinces qu'elles n'exportent vers les autres provinces. Une grande partie des importations des petites provinces sont des services tels que le commerce de gros et les services financiers, qui, pour une large part, viennent de l'Ontario.

La majorité des biens et des services qui circulent d'une province à l'autre sont utilisés comme intrants par des entreprises et servent à produire d'autres biens et services. Le tableau de la diapositive 9 indique qu'environ 67 p. 100 de tous les biens et services qu'importe l'ensemble des provinces sont achetés par des entreprises et utilisés comme intrants aux fins de production ou pour la production de biens et de services.

La majorité des biens et services restants sont achetés par des ménages pour ce que nous appelons la consommation finale.

Cela signifie que la majeure partie du commerce interprovincial est destinée à permettre la production d'autres biens et services dans une province donnée plutôt que de répondre aux besoins de consommation finale des ménages, des gouvernements et des organismes sans but lucratif.

Pour vous donner une idée du type de données détaillées que Statistique Canada produit sur les flux du commerce interprovincial, j'aimerais attirer votre attention sur la diapositive 10. On y voit les flux du commerce interprovincial, c'est-à-dire la ventilation par province et territoire des importations et exportations de chaque province et territoire.

Ce tableau permet de cerner les principaux partenaires commerciaux de chaque province et territoire. Il indique de qui une province donnée importe des biens et des services et vers qui elle exporte des biens et des services. Par exemple, on peut voir que 60 p. 100 des exportations interprovinciales du Québec sont destinées à l'Ontario, alors que 35 p. 100 des exportations interprovinciales de l'Ontario sont destinées aux Québec. Un tableau de ce type peut être créé pour n'importe quel produit —

In summary, some of the high level trends we see emerging in international provincial trade include the following: the growth in interprovincial trade has been on par with the total economic growth in Canada since the beginning of 2000; since the middle of 2000, the growth in interprovincial trade and services has outpaced that of interprovincial trade in goods; the average growth in interprovincial trade between 1981 and 2014 has been highest in the natural resource-rich provinces such as Newfoundland and Labrador, Saskatchewan and Alberta; the degree of openness across most provinces has remained relatively stable since the 1990s; the eastern provinces rely more heavily on interprovincial trade than the central provinces; most provinces have a negative interprovincial trade balance with many of the provinces relying on imports from Ontario; most interprovincial trade is used as an input into subsequent production of goods and services by businesses.

In addition to the above trend in analysis that we've undertaken, users can use the interprovincial trade database for modelling an impact analysis. The database can be used to examine the impact that changes in trade policy have on the trade flows by looking at the timing of a policy change, the products and provinces impacted by the change and the resulting trade flows.

In addition, the trade flows are part of the Canadian provincial and territorial input/output tables and models, and these tables can be used to model the impact of economic changes that result from policy changes on both interprovincial trade flows as well as overall provincial and territorial economic growth.

We hope that this presentation has provided you with the broad overview of interprovincial trade that you were looking for, as well as some of the uses that can be made from Statistics Canada's interprovincial trade program and its database. We're happy to answer questions that you may have.

The Chair: I will call on Desmond Gray, Director General, Office of Small and Medium Enterprises and Strategic Engagement.

Desmond Gray, Director General, Office of Small and Medium Enterprises and Strategic Engagement, Public Services and Procurement Canada: It's an honour and pleasure to be here today. I'm accompanied by Brenda Constantine, Acting Director General, Policy, Risk, Integrity and Strategic Management Sector.

automobiles, services financiers, pétrole brut, et cetera —, ce qui permettra de brosser un portrait détaillé du commerce interprovincial au Canada.

Pour résumer, voici quelques-unes des grandes tendances émergentes en matière de commerce interprovincial : depuis le début des années 2000, la croissance du commerce interprovincial a suivi la croissance économique générale du Canada; depuis le milieu des années 2000, la croissance du commerce interprovincial des services a été supérieure à celle du commerce interprovincial des biens; de 1981 à 2014, c'est dans les provinces riches en ressources naturelles comme Terre-Neuve-et-Labrador, la Saskatchewan et l'Alberta que la croissance moyenne du commerce interprovincial a été la plus forte; le degré d'ouverture de la plupart des provinces est resté relativement stable depuis les années 1990; les provinces de l'Est dépendent plus du commerce interprovincial que les provinces du centre; la plupart des provinces ont une balance commerciale négative avec nombre d'autres provinces qui dépendent d'importations avec l'Ontario; le gros de ce qui s'échange entre provinces est utilisé par des entreprises pour la production subséquente de biens et de services.

En plus de l'analyse des tendances que je viens de décrire, les utilisateurs peuvent se servir de notre base de données sur le commerce interprovincial pour modéliser des analyses de répercussions. La base de données peut être utilisée pour examiner les répercussions que des modifications aux politiques commerciales pourraient avoir sur les flux du commerce en fonction du moment où ces modifications seront apportées, des produits et des provinces touchés par ces modifications et des flux du commerce résultants.

De plus, les flux du commerce font partie des comptes et modèles d'entrées-sorties provinciaux et territoriaux, et ces comptes peuvent être utilisés pour modéliser les répercussions que les changements économiques découlant de la modification des politiques pourraient avoir à la fois sur les flux du commerce interprovincial et sur l'ensemble de la croissance économique des provinces et territoires.

Nous espérons que cet exposé a réussi à vous donner l'idée générale du commerce interprovincial que vous attendiez, ainsi qu'à vous informer au sujet des utilisations possibles du Programme des flux du commerce interprovincial de Statistique Canada et de sa base de données. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions.

Le président : J'invite maintenant Desmond Gray, directeur général, Bureau des petites et moyennes entreprises et de l'engagement stratégique à nous faire sa présentation.

Desmond Gray, directeur général, Bureau des petites et moyennes entreprises et de l'engagement stratégique, Services publics et Approvisionnement Canada : C'est un honneur et un plaisir d'être ici aujourd'hui. Je suis accompagné de Brenda Constantine, qui est directrice générale intérimaire au Secteur du risque, de l'intégrité et de la gestion stratégique.

I am pleased to discuss how Public Services and Procurement Canada works to enable internal trade with Canada.

The federal government has an obligation not to discriminate between the goods, services or suppliers of any province, territory or region, and this is found in article 504(2) of the Agreement on Internal Trade. To that extent, the federal government does not create or maintain any barriers to internal trade with respect to government procurement.

[*Translation*]

Any barriers to internal trade in federal procurement result indirectly from the federal government's need to comply with the applicable provincial and territorial laws. For example, when procuring nursing services in Ontario, the federal government must require that nurses be registered in Ontario.

[*English*]

The case is similar for other professional services that require licensing, such as medical doctors, pharmacists and engineers.

I also want to speak today about the Office of Small and Medium Enterprises and Strategic Engagement within the acquisitions branch of Public Service and Procurement Canada. This is the organization I head. My organization was created to address the needs and perspectives of small and medium enterprises selling to the Government of Canada.

[*Translation*]

Specifically, we help them to understand and find selling opportunities, we work to remove unnecessary barriers in doing business with the government, and we provide free information and services across the country. Currently, some 40 per cent of federal contracts are awarded to SMEs.

[*English*]

We also deliver the Build in Canada Innovation Program, a unique program that helps Canadian companies commercialize their innovations by buying and testing them in the federal government. As of February 11 this year, the program has awarded 174 contracts to Canadian businesses for a total value of $61 million.

Finally, of relevance to my following remarks, in 2015 the Office of Small and Medium Enterprises and Strategic Engagement's mandate was expanded to include provincial and territorial engagement in outreach. In terms of procurement expenditure, about $150 billion is spent annually on procurement in Canada, including federal-provincial-territorial and municipal

Je suis heureux de pouvoir vous parler de la façon dont fonctionne Services publics et Approvisionnement Canada pour permettre le commerce interne au Canada.

Le gouvernement fédéral est tenu de n'exercer aucune discrimination quant aux biens, aux services ou aux fournisseurs, peu importe la province, le territoire ou la région, tel qu'il est prévu au paragraphe 504(2) de l'Accord sur le commerce intérieur. Dans cette optique, le gouvernement fédéral ne crée ou ne maintient aucun obstacle au commerce intérieur en ce qui concerne les marchés publics fédéraux.

[*Français*]

Tout obstacle au commerce intérieur dans le cadre de l'approvisionnement fédéral résulte indirectement de la nécessité, pour le gouvernement fédéral, de se conformer aux lois provinciales et territoriales applicables. Par exemple, dans le cadre de l'acquisition de services infirmiers en Ontario, le gouvernement fédéral doit exiger que les infirmières soient autorisées à exercer leur métier en Ontario

[*Traduction*]

Il en va de même pour les autres services professionnels qui nécessitent une autorisation d'exercer, comme les médecins, les pharmaciens ou les ingénieurs.

Je veux aussi vous parler aujourd'hui du Bureau des petites et moyennes entreprises et de l'engagement stratégique de la Direction générale des approvisionnements de Services publics et Approvisionnement Canada. C'est l'organisme que je dirige. Il a été créé dans le but de répondre aux besoins des PME qui vendent des biens et des services au gouvernement fédéral et de tenir compte de leur point de vue.

[*Français*]

Plus précisément, nous les aidons à trouver des occasions de marché, ainsi qu'à comprendre les obstacles inutiles à l'établissement de relations commerciales avec le gouvernement et à les éliminer, et nous leur fournissons gratuitement des renseignements et des services partout au pays. À l'heure actuelle, environ 40 p. 100 des marchés publics sont attribués à des PME.

[*Traduction*]

Nous offrons également le programme d'innovation Construire au Canada, un programme unique qui aide les entreprises canadiennes à commercialiser leurs innovations en procédant à l'achat et à la mise à l'essai de ces innovations au sein du gouvernement fédéral. En date du 11 février 2016, le programme avait attribué 174 contrats à des entreprises canadiennes, pour une valeur totale de 61 millions de dollars.

Enfin, dans le contexte des remarques suivantes, en 2015, le mandat du Bureau des petites et moyennes entreprises et de l'engagement stratégique a été élargi afin d'accroître l'engagement et la mobilisation à l'échelle provinciale et territoriale. Or, vous devez savoir qu'environ 150 milliards de dollars sont dépensés chaque année pour l'approvisionnement par toutes les

levels, of which an average of about $18 billion is procured by Public Services and Procurement Canada's acquisition program. To maximize the buying power of federal-provincial-territorial procurement spending in February 2015, an order-in-council was approved that permits Public Services and Procurement Canada to share its instruments and services with provinces and territories at no additional cost to the Crown.

[*Translation*]

Provinces and territories participate on a voluntary basis. This means that provinces and territories can decide to use procurement instruments put in place by Public Services and Procurement Canada to obtain the goods and services they need.

[*English*]

A study to determine what commodities the provinces and territories were most interested in was completed in April 2015, and the result is that our department and the provinces and territories are working on collaborative procurement in the following seven commodity areas: office supplies, laboratory supplies and equipment, all-terrain vehicles, snowmobiles, motorcycles, tires and packaging materials.

We are now at the proof of concept stage with the first commodity, office supplies, and both Alberta and Prince Edward Island expressed their interest in using our procurement instrument. Thus the value of the procurement could double from $50 million to $110 million, and we expect to obtain better value for all involved participants. The office supply procurement will come into effect on May 1, 2016.

[*Translation*]

This proof of concept will help us put in place standard approaches for simple procurement instruments that can be easily used by the provinces and territories. Additional opportunities between the provinces and territories, as well as municipal, school and hospital partners, could follow.

[*English*]

Moving forward, the provinces and territories have indicated an interest in Public Services and Procurement instruments for laboratory supplies and tires.

administrations du Canada et, de ce montant, 18 milliards de dollars sont dépensés en moyenne chaque année par le programme des approvisionnements de Services publics et Approvisionnement Canada. Afin d'optimiser les possibilités de réaliser des économies importantes grâce aux gains d'efficience découlant du processus d'approvisionnement fédéral-provincial-territorial, un décret a été approuvé en février 2015 dans le but de permettre à Services publics et Approvisionnement Canada de partager ses instruments et ses services d'approvisionnement avec les provinces et les territoires sans frais supplémentaires pour l'État.

[*Français*]

La participation des provinces et des territoires est volontaire. Cela signifie que les provinces et les territoires peuvent décider de se fonder sur les instruments d'approvisionnement mis en place par Services publics et Approvisionnement Canada afin d'obtenir les biens et services dont ils ont besoin.

[*Traduction*]

Une étude a été réalisée en février 2015 afin de déterminer quels biens et services intéressaient le plus les provinces et les territoires. Compte tenu des résultats de cette étude, le ministère travaille actuellement avec les provinces et territoires pour établir une entente d'approvisionnement collaboratif à l'égard des sept catégories de produits et services suivantes : fournitures de bureau; fournitures et matériel de laboratoire; véhicules tout terrain; motoneiges; motocyclettes; pneus; matériaux d'emballage.

Nous en sommes à l'étape initiale de la validation de principe pour les fournitures du bureau. L'Alberta et l'Île-du-Prince-Édouard ont toutes deux signifié leur intérêt à l'égard de ce mécanisme d'approvisionnement. Par conséquent, la valeur de cette offre à commandes pourrait doubler — elle pourrait passer de 50 à 110 millions de dollars —, et nous prévoyons un meilleur rapport qualité-prix pour tous les participants. L'offre à commandes relative aux fournitures de bureau entrera en vigueur le 1er mai 2016.

[*Français*]

La validation de principe concernant l'offre à commandes relative aux fournitures de bureau nous aidera à définir des approches normalisées à l'égard des instruments d'achat simples qui pourraient être utilisés pour les provinces et les territoires. Des possibilités semblables pourraient également voir le jour entre les provinces et les territoires et leurs partenaires municipaux, scolaires, et hospitaliers.

[*Traduction*]

Les provinces et territoires ont aussi signifié leur intérêt à l'égard des instruments d'approvisionnement de Services publics et Approvisionnement Canada en matière de fournitures de laboratoire et de pneus.

To close, we are excited about this new federal-provincial-territorial collaboration in procurement.

[*Translation*]

We are making good progress, paving the way for greater collaboration across the federal, provincial, and territorial jurisdictions.

[*English*]

Working together, we can reduce the level of work and cost for the purchasing of goods and services we need. We can better leverage our buying power by purchasing together, and we can make it easier for suppliers to sell to all levels of government.

Thank you for the opportunity to speak this afternoon, and Ms. Constantine and I would be pleased to answer any questions you might have.

The Chair: Before I go to the list, so I'm clear on the piggyback, what happens? Is there a letter sent out from the federal government to all provinces saying, "We're buying office supplies"? Are there phone calls made asking, "Are you interested in getting into the process?" And they just jump on board?

Mr. Gray: We have had a process for the last two years. We have a deputy minister's committee where our deputy minister meets with other deputy ministers from the other provinces on a regular basis, and, in fact, this request was initiated by the provinces almost two years ago. As a result of that, we have been working with the provinces. For example, in the spring of this year, we hired a consulting company and worked with the provinces at the provincial government level to figure out what exactly they buy and looking at what we buy, so we could come to a realization as to the best areas of opportunity. The approach is completely voluntary; beginning to build the data and understand the best opportunities to bundle our purchasing together is how this evolved. As a result of that, not surprisingly, office supplies was one that a number of provinces said, "Yes we're interested in that. We'd like to work with you."

So, yes, they have participated, and the way it's taking place now is with input from two provinces that said they would like to be part of this instrument, on December 21 last year we released an RFP on the street to Canadian businesses and said, "We would like to buy office supplies," and we included the demand for Alberta and Prince Edward Island, so our overall value has gone from $50 million, which would normally be just for the feds, and now we're at $110 million reflecting the additional consolidated demand. We're on the street now. That will close in March, I believe, but the actual effective date is May 1, and we expect by then to have this new procurement instrument available for the provinces as well.

The Chair: I have a list of senators, starting with Senator Black.

Pour terminer, sachez que nous sommes très enthousiastes à l'idée de voir cette nouvelle initiative fédérale-provinciale-territoriale d'approvisionnement collaboratif prendre son envol.

[*Français*]

Nous réalisons des progrès intéressants et nous pavons la voie à une meilleure collaboration entre les administrations fédérale, provinciales et territoriales.

[*Traduction*]

Collectivement, nous pouvons réduire le volume de travail et les coûts qu'entraîne l'achat des biens et services dont nous avons besoin. Nous pouvons tirer parti d'achats collectifs et permettre aux fournisseurs de vendre à tous les ordres de gouvernement.

Merci de m'avoir donné la parole cet après-midi. C'est avec plaisir que Mme Constantine et moi répondrons à vos questions.

Le président : Avant de passer à la liste, j'aimerais être sûr de comprendre la prise en charge. Est-ce que le gouvernement fédéral envoie à toutes les provinces une lettre leur disant : « Nous achetons des fournitures de bureau »? Est-ce qu'on fait des appels téléphoniques pour demander aux provinces si elles souhaitent prendre part au processus, après quoi elles décident de s'y joindre?

M. Gray : Il y a un processus en place depuis deux ans. Nous avons un comité par lequel notre sous-ministre rassemble régulièrement les sous-ministres des provinces. Ce sont en réalité les provinces qui en ont fait la demande il y a près de deux ans. Nous collaborons donc avec elles. Au printemps dernier, par exemple, nous avons engagé une entreprise de consultants et, de concert avec les provinces, nous avons établi exactement quels étaient leurs achats et les nôtres, de façon à voir les possibilités d'achats en commun. L'approche est totalement facultative. On commence par regrouper les données et voir s'il est possible de faire des achats collectifs. Sans surprise, des provinces se sont montrées intéressées aux fournitures de bureau et se sont dites prêtes à collaborer avec nous.

Puisque deux provinces se sont dites prêtes à recourir à cet instrument, soit l'Alberta et l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons lancé le 21 décembre dernier une demande de propositions visant l'achat des fournitures de bureau requises par le gouvernement fédéral, normalement d'une valeur de 50 millions de dollars, et nous y avons ajouté les fournitures requises par les deux provinces, ce qui donne une valeur totale de 110 millions de dollars. La date de clôture de la demande est en mars, je crois, mais l'offre à commandes devrait entrer en vigueur le 1er mai. D'ici là, le nouvel instrument d'achat devrait être à la disposition des provinces aussi.

Le président : J'ai une liste de sénateurs, qui commence par le sénateur Black.

Senator Black: Thank you all for being here; it's very interesting.

I have two questions, one for our friends from Statistics Canada and one for our friends from Public Services and Procurement Canada.

Starting with Statistics Canada, on the graph on page 2 of 6, the graph at the top, I'm going to read something that you have said here and I'm hoping you can explain it to me. It says:

> Although the value of internal trade in Canada increased between 1981 and 2014, this value as a share of gross domestic product (GDP) has fallen. . . . internal trade as a percentage of GDP fell from 27.0% in 1981 to 19.3% in 2014.

Mr. Tebrake: That's not the study I provided.

The Chair: It's the Library of Parliament document that we're referring to; everyone can go to that Library of Parliament document and we'll start again.

Senator Black: If you would turn to page 1, there is the graph. There is the language that I was hoping you would explain to me. You look at that, and I'll ask the other question. That's only fair.

In terms of procurement, thank you for the tremendous presentation. The work you're doing is very important to inform Canadian businesses of their opportunities.

I'm working from the premise on this particular study that we need to do more to enhance interprovincial trade in Canada. Government procurement, I suspect, is likely the largest sector of that universe. Tell me the three things we need to recommend on this committee to enhance interprovincial trade as it relates to procurement, please.

Mr. Gray: I will invite my colleague from the policy side to ask her, of course.

From our perspective and the initiative we have right now, by opening our procurement instruments up, and we had to get an order-in-council to do it, the federal government has an expanded opportunity to work collegially and in partnership with the provinces. The provinces can choose if in fact these procurement instruments meet their needs, if we deliver value, and frankly, if they meet the socio-economic considerations of those provinces as well.

As we come forward, the more we can analyze the data about the federal and provincial level to better understand precisely what is being purchased, the better. Data is very important because it provides a more accurate picture of what we're doing. That would be positive. Working with the provinces in a collegial and partnership way would be very helpful.

Senator Black: Would you say then that obstacle one would be that you need greater data as to what is available?

Le sénateur Black : Merci à tous d'être venus. Vos propos sont très intéressants.

J'ai deux questions, l'une pour nos amis de Statistique Canada, l'autre pour nos amis de Services publics et Approvisionnement Canada.

Je commence par Statistique Canada. Dans la figure qui se trouve au haut de la page 2 du document, j'aimerais que vous m'expliquiez cette affirmation et je cite :

> La valeur du commerce intérieur au Canada a certes augmenté de 1981 à 2014, mais sa proportion relative au produit intérieur brut (PIB) a baissé au cours de la même période, passant de 27 p. 100 à 19,3 p. 100...

M. Tebrake : Ce n'est pas l'étude que j'ai fournie.

Le président : Je veux parler du document publié par la Bibliothèque du Parlement, que vous avez sous les yeux.

Le sénateur Black : Il s'agit du texte qui suit la figure de la page 1. Lisez-le et je vous poserai une question.

Pour ce qui est de l'approvisionnement, merci de votre brillant exposé. Le travail très important que vous accomplissez permet d'informer les entreprises canadiennes des débouchés qui s'offrent à elles.

Je me fonde sur la prémisse de cette étude, selon laquelle il faut faire plus pour développer le commerce interprovincial au Canada et je pense que l'approvisionnement fédéral est probablement le plus grand secteur à développer. Pourriez-vous me dire les trois choses qu'il faudrait recommander au gouvernement pour renforcer le commerce interprovincial par rapport à l'approvisionnement fédéral?

M. Gray : Je vais laisser la parole à ma collègue, qui s'occupe de la stratégie.

À notre avis, et si l'on s'en tient à l'initiative en cours, en élargissant les instruments d'approvisionnement — et cela a dû se faire par décret —, le gouvernement fédéral a multiplié les possibilités de travailler de façon collégiale et en partenariat avec les provinces. C'est à ces dernières de décider si ces instruments répondent à leurs besoins, s'ils apportent une valeur ajoutée et, franchement, s'ils tiennent compte de leurs conditions socio-économiques.

Pour l'avenir, plus nous pourrons analyser les données relatives aux achats fédéraux et provinciaux afin de bien en comprendre la nature, mieux ce sera. Les données sont très importantes, car elles nous permettent de brosser un tableau plus net de notre action. C'est donc l'orientation qu'il faut prendre. Il serait très utile de travailler avec les provinces de façon collégiale et en partenariat.

Le sénateur Black : Diriez-vous donc que le plus grand obstacle est de ne pas avoir suffisamment de données?

Mr. Gray: I just chose my words. I don't want to present it as an obstacle, but it would improve the analytic and benefits that will accrue for all parties.

Senator Black: You feel at this moment that perhaps you don't have the data you need; is that correct?

Mr. Gray: That is correct.

Senator Black: That is important.

Mr. Gray: Yes it is.

Brenda Constantine, Acting Director General, Policy, Risk, Integrity and Strategic Management Sector, Public Services and Procurement Canada: I don't have anything to add. I don't think it's a policy question: What are the barriers to trade in terms of procurement? We have to continue on the path that we're on and continue the discussions with the provinces and territories to see where we can align and where we can work better together.

Senator Black: You like the direction?

Ms. Constantine: Yes.

Mr. Tebrake: I will do my best to try to reconcile these two things. Your report is basically showing that internal trade as a share of GDP has fallen from 1981 to 2014. That is definitely the case. My first slide shows growth in interprovincial trade and GDP. You can see that GDP is growing over that period at a much faster rate than interprovincial trade is growing.

The point I was trying to make is that you should break that up into chunks, for example the 1980s and 1990s, when a lot of the divergence in growth happened between interprovincial trade and GDP. From 2000 forward, they're actually growing at the same rate. Yes, the share from 1981 to 2014 has changed, but a lot of that was in the 1980s and 1990s when a lot of the economic growth in Canada was due to external trade. It was due to sending a lot of our automobiles and lumber to the United States, which moved the economy along. If you take that graph and look at it from 2000 forward, the shares probably haven't changed much from that year.

Senator Campbell: Thank you for coming here today.

I have one question about slide No. 5, which shows the interprovincial goods and services. My question is: Why do we see this divergence starting in 2007 and 2008? What is going on there?

Mr. Tebrake: There are a couple of things. If you remember, coming out of the financial crisis there was quite a structural change in the Canadian economy. Specifically hard hit were Ontario and Quebec and the automotive and IT sectors, where we saw a lot of restructuring and a substantial drop in output. These sectors would generally export goods not only outside the country but also to other areas of our country, and we saw that decline. If you would look specifically at the trade in goods of Ontario and

M. Gray : Le choix des mots est important. Je ne vois pas cela comme un obstacle, mais étoffer les données affinerait l'analyse et serait plus avantageux pour toutes les parties concernées.

Le sénateur Black : Vous avez donc pour l'instant le sentiment que vous ne disposez pas de toutes les données nécessaires, n'est-ce pas?

M. Gray : C'est exact.

Le sénateur Black : C'est important.

M. Gray : En effet.

Brenda Constantine, directrice générale intérimaire, Secteur du risque, de l'intégrité et de la gestion stratégique, Services publics et Approvisionnement Canada : Je n'ai rien à ajouter. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une question stratégique. Quels sont les obstacles au commerce par rapport à l'approvisionnement? Nous devons suivre la voie que nous avons choisie et poursuivre les discussions avec les provinces et les territoires pour déterminer les possibilités d'harmonisation et d'action collective.

Le sénateur Black : Êtes-vous satisfaite de l'orientation privilégiée?

Mme Constantine : Oui.

M. Tebrake : Je ferai de mon mieux pour concilier ces deux éléments. Il ressort essentiellement de votre rapport que la part du commerce intérieur relative au PIB a baissé entre 1981 et 2014. C'est certainement le cas. Ma première diapositive montre une croissance du commerce interprovincial et du PIB. Mais sur la même période, le PIB augmente beaucoup plus rapidement que le commerce interprovincial.

Ce que j'ai essayé de dire, c'est qu'il faut diviser ces périodes, en prenant par exemple, d'une part les années 1980 et d'autre part, les années 1990, pendant lesquelles l'écart s'est creusé entre le commerce interprovincial et le PIB. À partir de 2000, ils augmentent au même rythme. Certes, leurs parts respectives ont changé entre 1981 et 2014, mais cela s'est surtout produit dans les années 1980 et 1990, à l'époque où une grande partie de la croissance économique du Canada découlait du commerce extérieur, grâce à l'exportation d'automobiles et de bois d'œuvre résineux vers les États-Unis. D'après le graphique, on voit qu'à partir de 2000, les parts respectives n'ont probablement pas beaucoup changé.

Le sénateur Campbell : Merci d'être venus.

J'ai une question à propos de la diapositive n^{o} 5 sur les biens et services interprovinciaux. Comment expliquer l'écart amorcé à partir de 2007 et 2008? Que s'est-il passé?

M. Tebrake : Deux choses. Si vous vous souvenez bien, la crise financière a suscité un profond changement structurel dans l'économie canadienne. Particulièrement en Ontario et au Québec, et dans les secteurs de l'automobile et des technologies de l'information, il y a eu de nombreuses restructurations et une chute marquée de la productivité. Les biens exportés dans ce secteur n'étaient pas uniquement destinés à l'étranger, mais à d'autres régions du pays, et c'est là que le déclin s'est fait sentir. Si

the interprovincial trade of goods of Ontario and Quebec, you would see quite a decline in Ontario and a fairly substantial slowdown in Quebec. You are seeing a lot of evidence of the slowdown in automotive and IT industries.

Services continued to grow across all provinces. We are only now getting back to the level of goods trade. The first dip you see, the really big one from 2008 to 2009 picking up again, is also indicative of the drop in oil prices because of trade in goods, things like crude petroleum. This is for all provinces. With the decline in the price of crude from Alberta or from Newfoundland going to Ontario or to New Brunswick, the value of trade declined. That is that first dip and it hasn't really picked back up due to some of this restructuring in Ontario and Quebec.

Senator Campbell: Do you see that changing?

Mr. Tebrake: We report after the fact, usually.

Senator Campbell: It is a perfect way to go; 20/20 hindsight is a job I always wanted.

Mr. Tebrake: I can tell you what happened up to 2014, but I can't tell you what will happen in 2016 or 2017.

The message I can convey is that Statistics Canada produces a lot of detailed information behind this, which allows for the type of analysis to know why there is a slowdown in goods. We have a lot of the underlying data, and I could present that here, but all of that information is there for you or for anyone if they are interested.

Senator Greene: The trade agreements that the western provinces have in place have been around for about 10 years or so. Does anything in your statistics point to the fact that they are there? Is there any comparison that you can make with regard to those provinces before the agreements and after?

Mr. Tebrake: We mention that in the closing remarks. One real use of these tables is a nice long time series. We have data from 1981 to 2014. We have some good, detailed productivity information and we map all the flows from one province to the other. With this information, somebody could go back to any point in time when a trade agreement was put in place and look at the flows prior to it and after it to get a sense of the impact of that particular policy change.

That type of analysis is possible. This product lends itself to that type of analysis, which we hope people will do with this information we provide.

Senator Greene: Would our people be able to do that or would we have to ask Statistics Canada to do that on our behalf. That's interesting information.

The Chair: Why don't we leave it to the analysts to determine whether they can do it. If they can't, maybe they can go to Statistics Canada or others who can help us get that information. It is probably valuable information to have as we move forward.

l'on prend en particulier le commerce des biens en Ontario et le commerce interprovincial de l'Ontario et du Québec, on voit un déclin marqué en Ontario et un ralentissement assez substantiel au Québec. Le ralentissement s'est fait surtout sentir dans les secteurs de l'automobile et des technologies de l'information.

Les services ont continué d'augmenter dans l'ensemble des provinces, mais c'est seulement aujourd'hui que le commerce des biens revient à son niveau d'antan. La première baisse que l'on constate, très marquée à partir de 2008, avec une remontée en 2009, découle de la chute des prix du pétrole. Cela s'avère pour toutes les provinces. La valeur des échanges a décliné avec la baisse du prix du brut de l'Alberta ou de Terre-Neuve à destination de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick. Cela a été la première baisse et il n'y a pas eu vraiment de reprise en raison des restructurations en Ontario et au Québec.

Le sénateur Campbell : Prévoyez-vous un changement?

M. Tebrake : Nous constatons habituellement les faits.

Le sénateur Campbell : C'est comme ça qu'il faut faire. J'ai toujours souhaité avoir du recul pour avoir une vision parfaite de la situation.

M. Tebrake : Je peux vous dire ce qui s'est passé jusqu'en 2014, mais pas ce qui arrivera en 2016 ou 2017.

Je peux vous dire que Statistique Canada produit beaucoup d'informations détaillées sur ce qui est derrière nous, ce qui nous permet d'analyser les raisons du ralentissement des échanges de biens. Nous avons aussi beaucoup de données sous-jacentes que je pourrais vous présenter ici, mais qui sont disponibles pour quiconque veut les consulter.

Le sénateur Greene : Les accords commerciaux que les provinces de l'Ouest ont conclus sont en vigueur depuis une dizaine d'années. Est-ce que cela ressort de vos statistiques? Est-ce que vous pouvez comparer des données antérieures et ultérieures aux accords?

M. Tebrake : On en parle dans la conclusion. Les tableaux portent sur une très longue période. Nous avons des données qui vont de 1981 à 2014. Nous avons des renseignements solides et détaillés sur la productivité et nous dressons la carte des flux d'une province à l'autre. On peut ainsi remonter à la période de l'entrée en vigueur d'un accord commercial et constater les échanges antérieurs et ultérieurs pour se faire une idée des changements qui en ont découlé.

Ce type d'analyse est possible. Les données que nous fournissons s'y prêtent et nous espérons que les gens s'en servent.

Le sénateur Greene : Est-ce que nos collaborateurs pourront le faire ou devons-nous demander à Statistique Canada de le faire pour nous? Cette information est intéressante.

Le président : Pourquoi ne pas laisser les analystes décider s'ils peuvent le faire. S'ils ne le peuvent pas, ils pourraient obtenir l'information auprès de Statistique Canada ou d'autres services. Cette information sera probablement précieuse.

Mr. Tebrake: We are always here to help our users use the data, so we would be happy to assist.

Senator Greene: That is good for me.

Senator Enverga: Thank you for your presentation. I have two questions. The first one is for Mr. Tebrake: Graph No. 7 shows "degree of openness." Can you elaborate on what that is in each province?

Mr. Tebrake: It's a standard kind of trade measure. We often talk about it in international trade. Basically, the formula is: Add up a province's interprovincial imports plus their interprovincial exports, and divide that number by their gross domestic product. The result is what we call a "degree of openness." It is intended to measure the influence of trade on the province's economy and it does it in two ways. On the export side, the province produces something and exports it, so that influence is fairly straightforward and has a bearing as it brings revenue to the province. On the import side, it is how reliant you are on importing goods from other provinces to produce goods or for your consumption, whether household or government. The higher the degree of openness, the more reliant the province is on trade.

In a totally closed economy, the openness would be zero. Such an economy would produce everything it needs and would consume it. It wouldn't need to sell to anybody or to import from anybody. The degree of openness would be zero. The higher the degree of openness, the more reliance there is on people outside a province for its economy. I hope that answers your question.

Senator Enverga: Yes, I am hoping it was about openness in policy. That is what I was looking for. But it is not. It is how you use your productivity.

My second question is for Mr. Gray. You mentioned earlier that there are interprovincial procuring services in Ontario. The federal government requires them to be registered in Ontario, as with other professions.

Would you suggest, or do you believe that the interprovincial barriers should be taken out or that there should be uniformity in licensing for all professionals? Are there any other issues with regard to skilled labour?

Mr. Gray: I will turn to my policy colleague, who will respond to that one.

Ms. Constantine: We are not experts in labour mobility, so I don't think we can answer that question. We know those barriers exist and we try to work within the provincial and federal laws we have to abide by. We can't comment on that.

The Chair: May I interject on purchasing? You mentioned Canadian suppliers. That is not problematic with the North American Free Trade Agreement. In other words, can anybody sell office supplies to the federal government?

M. Tebrake : Nous sommes à l'entière disposition de ceux qui utilisent nos données. C'est donc avec plaisir que nous vous aiderons.

Le sénateur Greene : C'est parfait.

Le sénateur Enverga : Merci de votre exposé. J'ai deux questions. La première s'adresse à M. Tebrake. Le graphique nº 7 porte sur le « Degré d'ouverture ». Pouvez-vous nous dire quel est-il dans chaque province?

M. Tebrake : C'est une mesure type des échanges dont on parle souvent dans le commerce international. Essentiellement, la formule consiste à totaliser les importations interprovinciales d'une province et ses exportations interprovinciales et à diviser ce nombre par son produit intérieur brut. Il en résulte ce qu'on appelle le « degré d'ouverture ». Il sert à déterminer l'influence du commerce sur l'économie de la province et ce, sous deux aspects. Au plan des exportations, l'influence de ces dernières est assez simple à constater, puisqu'elles apportent des revenus. Au plan des importations, on détermine dans quelle mesure on dépend des importations d'autres provinces pour produire des biens de consommation privés ou publics. Plus le degré d'ouverture est élevé, plus la province dépend des échanges.

Dans une économie totalement fermée, le degré d'ouverture serait nul. Une telle économie produirait tout ce dont elle a besoin. Elle n'aurait rien à exporter et rien à importer. Plus le degré d'ouverture est élevé, plus la dépendance à l'égard de l'extérieur est forte. J'espère avoir répondu à votre question.

Le sénateur Enverga : Je pensais que l'ouverture s'appliquait aux politiques, mais je vois qu'elle s'applique à la productivité.

Ma deuxième question s'adresse à M. Gray. Vous avez mentionné qu'il y a des services d'achat interprovinciaux en Ontario. Comme pour les professionnels, le gouvernement fédéral exige une autorisation d'exercer en Ontario.

Pensez-vous que les barrières interprovinciales devraient être levées ou que l'autorisation d'exercer devrait être uniforme pour tous les professionnels? Y a-t-il d'autres problèmes concernant la main-d'œuvre qualifiée?

M. Gray : Je vais demander à ma collègue chargée des politiques de répondre à cette question.

Mme Constantine : Comme nous ne sommes pas experts en mobilité de la main-d'œuvre, je ne pense pas pouvoir répondre à votre question. Nous savons que ces barrières existent et nous essayons de nous conformer aux lois provinciales et fédérales. Je ne peux pas vous en dire plus.

Le président : Puis-je intervenir au sujet des achats? Vous avez fait allusion aux fournisseurs canadiens. Cela ne pose pas de problème par rapport à l'Accord de libre-échange nord-américain. Autrement dit, est-ce que n'importe qui peut vendre des fournitures de bureau au gouvernement fédéral?

Mr. Gray: Within the trade policy, yes. Under NAFTA, of course, we have a threshold. Yes, we are open to a broader market. This is about defining the demand side. For example, in the data you would see that most of the supply comes from Canada for office supplies. What those supply chains are, to be honest with you, and where they go, I don't have that information.

The Chair: An American company could tender on the process; is that right?

Mr. Gray: In theory, yes.

The Chair: What do you mean by that? You don't tell them, or what?

Mr. Gray: No, we are very transparent. That is our obligation. We post it on our buy and sell website and it's openly available. Under NAFTA, we post it and people can see it if they choose.

I guess it depends really on the opportunity and how they wish to exercise it. Not surprisingly, in office supplies many are large distributors like Staples. These companies flow into the United States so there is more than a national entity or supply chain for all of this.

Senator Ringuette: Mr. Gray, I am reading your statement. On page 4 you say:

> My organization was created to address the needs and perspectives of small and medium enterprises selling to the federal government.

> I wholeheartedly agree with that principle. However, when we move to your statement on page 6, procurement goes from $50 million to —

Mr. Gray: To $110 million.

Senator Ringuette: That's for office supplies. We're staying with the same commodity as referred to earlier.

How can we expect a Canadian SME to be able to double its cash flow in order to provide the inventory, plus the return mechanism, plus the shipping mechanism, if you double your procurement document? In doing that, you are probably removing yourself from your priority mission of trying to get more Canadian SMEs involved in the federal — and in some areas provincial and municipal — procurement processes?

Have you analyzed the impact on your primary mandate to get SMEs involved in more procurement with the federal government, or provincial or municipal governments? That is a concern.

Mr. Gray: Yes, I understand. It is a very good question. I am not the expert on this particular commodity but as I understand it, senator, this is structured in such a way that there are

M. Gray : Dans le cadre de la politique commerciale, oui. Aux termes de l'ALENA, il y a évidemment un seuil. Et oui, nous sommes ouverts à un grand marché. Il s'agit de définir la demande. Vous verrez par exemple en consultant les données, que pour les fournitures de bureau, l'offre provient en majorité du Canada. Mais pour être franc avec vous, je ne sais pas quels sont les tenants et les aboutissants des chaînes d'approvisionnement.

Le président : Une entreprise américaine pourrait soumissionner, n'est-ce pas?

M. Gray : En théorie, oui.

Le président : Que voulez-vous dire? Vous ne les mettez pas au courant?

M. Gray : Non, nous sommes très transparents, la loi nous y oblige. Nous affichons publiquement sur le site web les offres d'achats et de ventes. Nous les affichons aux termes de l'ALENA et tout le monde peut les consulter.

Cela dépend vraiment, je suppose, des occasions que l'on décide de saisir ou pas. Dans le domaine des fournitures de bureau, on a affaire à de grands distributeurs comme Staples, ce qui n'est pas surprenant. Ces entreprises s'étendent au marché américain, ce qui fait qu'on n'a pas affaire à une seule entité ou chaîne d'approvisionnement nationale.

La sénatrice Ringuette : À la page 4 de votre déclaration vous dites, monsieur Gray, et je vous cite :

> Le BPME-ES a été créé dans le but de répondre aux besoins des PME qui vendent des biens et des services au gouvernement fédéral et de tenir compte de leur point de vue.

> Je suis tout à fait d'accord avec ce principe. Mais lorsque l'on poursuit, on lit à la page 6 que la valeur de l'approvisionnement passe de 50 millions de dollars à...

M. Gray : À 110 millions de dollars.

La sénatrice Ringuette : Il s'agit des fournitures de bureau, des mêmes produits dont on a parlé plus tôt.

Comment une PME canadienne peut-elle doubler ses liquidités pour fournir les stocks, sans parler des frais associés au mécanisme de retour des marchandises, au mécanisme d'expédition, si vous doublez la somme dans le document d'approvisionnement? En agissant ainsi, vous vous éloignez probablement de votre mission prioritaire, qui est d'aider les PME canadiennes à participer à des processus d'approvisionnements fédéraux — ainsi que provinciaux et municipaux — dans certains domaines, n'est-ce pas?

Avez-vous analysé la portée de votre mandat principal, qui consiste à aider les PME à obtenir davantage de contrats auprès des gouvernements fédéral et provinciaux, et auprès des administrations municipales? C'est inquiétant.

M. Gray : Oui, je comprends. Votre question est très pertinente. Je ne suis pas expert au sujet de ce produit en particulier, mais d'après ce que je comprends, madame la

13 separate geographic areas which, together, form the total value in the procurement or the solicitation. That means regional opportunity is being defined and captured in this procurement. Your point is quite correct.

This could mean, for example, for demand in the Pacific area, say, a company in the Pacific region might be best positioned to supply a subcomponent or smaller dollar value in that area simply because the distribution costs, if you have to ship from other places, might be very high. This is structured so that it recognizes geographic opportunity for the different parts of the country.

You are absolutely right. One of the considerations is the actual cost of shipping. For example, even though they are not participating, we had a series of conversations with Newfoundland. In remote areas when you have to send office supplies and ship them out to a major urban centre, clearly there is a potential for much greater cost. When we look at this, we look at the structure and how we will embed those costs as part of the procurement process so that we rationalize and don't increase costs excessively for that kind of remote delivery as well.

Senator Ringuette: Are you saying to us that this global procurement of $110 million will be broken down in acceptable geographic regions and acceptable quantities so that the main purpose of your organization to help get small and medium Canadian businesses involved in procurement will have an equal opportunity as any big box business?

Mr. Gray: Yes, absolutely, senator. They will have the same opportunity in terms of accessibility as any of the big ones.

I want to be very clear that any of the big ones could bid on all of the 13 geographic areas. In other words, they could come in and have a bid on each one. It depends, again on the economic benefits in terms of a regional supplier versus a national supplier and how those costs would be developed.

I don't have an answer to that, but your question is a good one. We need to consider that as we look at these strategies and determine what strategies we put in place for these instruments as the provinces come in and how they will impact. The provinces have an interest in that and they look at how that opportunity will be realized for that province if and when they participate.

Senator Ringuette: I would be interested to have another conversation with you in another year's time to see what has evolved from this. I understand that it will have an effect on interprovincial trade, hopefully. I hope the effect is not negative on the SMEs.

sénatrice, le mécanisme est structuré en fonction de 13 régions géographiques distinctes, auxquelles s'applique la valeur totale de l'approvisionnement ou de la soumission. Cela veut dire que ce processus d'approvisionnement définit les possibilités régionales et en tient compte. Vous avez tout à fait raison.

Par exemple, en ce qui concerne une demande dans la région du Pacifique, une entreprise de cette région pourrait être mieux placée pour assurer l'approvisionnement d'une sous-composante ou un approvisionnement de valeur moindre dans cette région en raison simplement des coûts de distribution. S'il faut expédier les produits à partir des autres régions, cela pourrait être très dispendieux. C'est structuré de manière à reconnaître les occasions géographiques dans les diverses régions au pays.

Vous avez tout à fait raison. L'un des aspects dont il faut tenir compte, c'est le coût d'expédition. Par exemple, même si Terre-Neuve n'y participe pas, nous avons eu plusieurs conversations avec la province. Dans les régions éloignées, si vous devez envoyer des fournitures de bureau dans un grand centre urbain, cela risque d'être beaucoup plus dispendieux. Lorsque nous analysons la situation, nous examinons la structure et la manière dont nous intégrerons ces coûts dans le processus d'approvisionnement de façon à rationaliser les coûts et à ne pas les faire grimper de manière excessive dans le cas aussi des livraisons à partir de régions éloignées.

La sénatrice Ringuette : Êtes-vous en train de nous dire que cet approvisionnement global de 110 millions de dollars sera divisé en fonction de régions géographiques et de quantités acceptables à l'appui du principal objectif de votre organisation, soit d'aider les petites et les moyennes entreprises à participer à l'approvisionnement et à avoir les mêmes chances que les grandes entreprises?

M. Gray : Oui. C'est tout à fait exact, sénatrice. Elles auront le même accès que les grandes entreprises.

Je tiens à expliquer très clairement que les grandes entreprises peuvent présenter une soumission dans les 13 régions géographiques. Autrement dit, elles pourraient présenter une soumission dans chaque région. Cela dépend encore une fois des avantages économiques que peut avoir un fournisseur régional par rapport à un fournisseur national et de la façon dont les coûts sont calculés.

Je n'ai pas de réponse à vous donner à ce sujet, mais vous posez une bonne question. Nous devons en tenir compte dans notre examen de ces stratégies et déterminer les stratégies que nous mettons en place quant à ces instruments avec l'arrivée des provinces et l'effet qu'elles auront. Les provinces ont un intérêt à l'égard de l'initiative et examinent ce que cela leur rapportera si elles y participent ou quand elles le feront.

La sénatrice Ringuette : J'aimerais avoir une autre discussion avec vous dans un an pour voir l'évolution de l'initiative. Je crois comprendre qu'elle aura avec un peu de chance un effet sur le commerce interprovincial, et j'espère que cet effet ne sera pas négatif pour les PME.

Mr. Gray: So do I.

The Chair: There is nothing stopping SMEs from cooperating. In other words, two or three if things go bigger, and usually the market will adapt to that.

Mr. Gray: Correct. It is not unusual for SMEs to look at the opportunity and decide to work together. They can establish economic relationships when they see a bigger opportunity. At the Office of Small and Medium Enterprises we encourage that because it gives them greater capacity and buying power they can leverage in the marketplace as well. However, in the end it's their business decision.

Senator Wallin: I have a few small points. On the question of procurement, when you say you are getting together to do this, there is nothing preventing multisourcing. You will talk to Walmart or Staples office supplies, and they say they'll ship to Eastern Canada from Boston but do the rest from out West.

Mr. Gray: They would make that decision based on their internal business model. What they have to abide by are the terms, such as the timeline, to deliver. For example, if the contract says there is a delivery charge, it may be limited in the contract. Even though it may cost them more money, it's their business decision to say whether or not it works.

Senator Wallin: They can subcontract.

Mr. Gray: Correct.

Senator Wallin: On the question of these seven areas, after your consultation we talked about office supplies. Some of the others are puzzling to me as to why these were priorities. Is there really that kind of demand for motorcycles, for example, from the federal government or from the provincial government?

Mr. Gray: This is an excellent question. I wouldn't say that this necessarily presents the optimal list of opportunity — let us say that. I would say this is the list that has come forward through the engagement process. We have only begun in the last several months in terms of more specifics.

One of the challenges, of course, is provinces are out buying on their own cycle already. They have locked into contracts that could be multiyear contracts for lots of different things, and we are now saying, "We will buy on our cycle. Do you want to participate in our cycle?" One of the things we are looking forward to is to better align and give them information about future opportunities. So as our standing office supply arrangements come to expiration, it opens a window of opportunity where we can come together. We are working to align that. We are hoping to provide greater transparency on our

M. Gray : Moi de même.

Le président : Il n'y a rien qui empêche des PME de coopérer. Autrement dit, deux ou trois PME pourraient travailler de concert, si l'offre est de grande envergure, et le marché s'y adaptera.

M. Gray : Vous avez raison. Ce n'est pas inhabituel pour des PME de voir une occasion et de décider de coopérer. Elles peuvent établir des relations économiques lorsqu'elles voient une occasion de plus grande envergure. Au Bureau des petites et moyennes entreprises, nous encourageons cette stratégie, parce que cela leur donne une meilleure capacité et un meilleur pouvoir d'achat dont elles peuvent aussi tirer profit dans le marché. Néanmoins, au final, cette décision d'affaires leur appartient.

La sénatrice Wallin : J'ai quelques petits commentaires. Au sujet de l'approvisionnement, lorsque vous dites que vous vous regroupez pour le faire, il n'y a rien qui empêche de faire appel à de multiples fournisseurs. Vous parlerez avec Walmart ou Bureau en gros des fournitures de bureau, et les entreprises vous diront qu'elles expédieront la marchandise à destination de l'Est canadien à partir de Boston, mais qu'elles feront le reste à partir de l'Ouest.

M. Gray : Elles prendraient cette décision en fonction de leur modèle d'affaires interne. Par contre, elles doivent respecter les modalités, comme les délais de livraison. Par exemple, si le contrat stipule qu'il y a des frais de livraison, le contrat peut également imposer une limite en ce sens. Même si cela peut leur coûter plus d'argent, c'est leur décision d'affaires, et elles évaluent si cela en vaut la peine ou non.

La sénatrice Wallin : Elles peuvent faire appel à un sous-traitant.

M. Gray : C'est exact.

La sénatrice Wallin : À propos des sept catégories et de vos consultations, nous avons parlé des fournitures de bureau. Je me creuse la tête pour tenter de comprendre pourquoi certaines sont considérées comme prioritaires. La demande de motocyclettes, par exemple, chez les gouvernements fédéral et provinciaux est-elle vraiment si élevée?

M. Gray : C'est une excellente question. Je ne dirais pas qu'il s'agit nécessairement de la liste optimale des possibilités — disons-le ainsi. Cette liste est le résultat du processus de consultation. Nous venons de commencer, au cours des derniers mois, à cerner plus précisément les besoins.

Une des difficultés, bien sûr, c'est que les provinces font déjà des achats en fonction de leur propre cycle. Elles ont signé des contrats qui sont peut-être pluriannuels pour divers produits, et maintenant nous disons : « Nous allons faire des achats en suivant notre cycle. Voulez-vous participer à notre cycle? » Nous avons hâte d'être en mesure de mieux nous aligner et de leur fournir de l'information sur les occasions futures. L'expiration des arrangements en matière de fournitures de bureau nous donne donc l'occasion de nous aligner sur elles. Nous y travaillons. Nous espérons être plus transparents en ce qui touche nos arrangements

current standing office supply arrangements, so when they expire, we can say, "I see you have this and this coming up in 2016, 2017 or 2018," and now we can be far more strategic.

Senator Wallin: Is this kind of preliminary?

Mr. Gray: Yes. This is easy to get to because it is easily accessible, and it may reflect that they have not locked into long contracts and things that may or may not be that large a buy for them.

Senator Wallin: They are looking to acquire this stuff, not only from a government point of view but for private sector interests that may have come to them?

Mr. Gray: I am not sure. All we know is they are telling us they will have a demand. What they do with that product and service is up to them in terms of their provinces. These are their commodities that they expressed interest in, yes.

Senator Wallin: And to James on the question of the importance of hindsight, looking at this chart, which is slide 5, when you see a drop in 2009 and you are talking about, obviously, the crash and whatnot, I was surprised that there was no increase in activity in 2001 after 9/11 and the border crisis that we had, where people would be tending to look internally rather than externally and trucks were lined up for two weeks at the border. There doesn't seem to be any indication of that. Or are these small drops enough to be significant?

Mr. Tebrake: Yes. This is a very high level aggregate number. Some of those blips, if you dig down in the detail to certain products or provinces, you might see some of those impacts. But this is all Canada, all goods and services, and a lot of that gets smoothed out. Something like a large drop in energy prices in 2009 is really there. When we get to 2015-16 where we experienced a similar decline in energy prices, it is quite likely we will see that.

Senator Wallin: So we see that on 8, where Alberta, a trade balance, for example, is in the positive territory right now when we look back at this period?

Mr. Tebrake: Right, it might be that. That might be reversed, given the oil prices.

Senator Wallin: It will be a two-year window before we can assess?

Mr. Tebrake: Yes, the 2015 numbers would be out this November and 2016 the following year.

The Chair: Are there a lot of trade barriers by provinces on purchasing? In other words, does Ontario favour Ontario business? Does B.C. favour B.C. business, or are they fairly open in their procurements to all businesses across the country without impediments?

actuels en matière de fournitures de bureau. Ainsi, quand elles expireront, nous pourrons leur dire : « Je vois qu'il y aura cela et cela en 2016, 2017 ou 2018. » Nous pouvons maintenant agir de manière beaucoup plus stratégique.

La sénatrice Wallin : Est-ce que ce travail est préliminaire?

M. Gray : Oui. C'est facile d'entrer dans cette catégorie, car elle est facilement accessible. On voit que les provinces et territoires n'ont pas conclu de contrats de longue durée et que ce ne sont peut-être pas de grands achats pour eux.

La sénatrice Wallin : Ils cherchent à acquérir ce matériel non seulement pour les besoins de l'administration, mais aussi pour des entreprises qui se sont peut-être tournées vers eux?

M. Gray : Je n'en suis pas certain. Tout ce que nous savons, c'est qu'ils nous disent qu'ils auront de la demande. Chaque province est libre de faire ce qu'elle veut avec les produits et les services. Ce sont les biens qu'ils nous ont dit qu'ils voulaient.

La sénatrice Wallin : James, au sujet de l'importance du recul, je regarde le graphique qui se trouve sur la cinquième diapositive. La baisse en 2009 représente, évidemment, la crise et tout ce qui s'ensuit. Je suis surprise de ne pas voir d'augmentation des activités en 2001, après les événements du 11 septembre et la crise frontalière. Les gens auraient eu tendance à se tourner vers l'intérieur plutôt que vers l'extérieur, et les camions faisaient la file pendant deux semaines à la frontière. Le graphique ne semble pas montrer cela du tout. Est-ce que ces baisses sont trop petites pour avoir de l'importance?

M. Tebrake : Oui. Il s'agit d'un chiffre vraiment global. En descendant dans les détails pour certains produits ou certaines provinces, on peut voir une partie des effets. Or, ici, c'est tout le Canada, tous les biens et services, et beaucoup de détails disparaissent. Nous voyons les facteurs comme la baisse considérable des prix de l'énergie en 2009. Pour la période de 2015-2016, nous verrons probablement la diminution semblable des prix de l'énergie.

La sénatrice Wallin : Nous le voyons sur la huitième diapositive, où la balance du commerce de l'Alberta, par exemple, est positive pour cette période?

M. Tebrake : Oui, ce sera peut-être cela. Ce sera peut-être le contraire, étant donné les prix du pétrole.

La sénatrice Wallin : Il faudra attendre deux ans pour faire l'évaluation?

M. Tebrake : Oui, les données de 2015 seront disponibles en novembre et celles de 2016, l'année suivante.

Le président : Est-ce que les provinces dressent beaucoup de barrières par rapport à l'approvisionnement? Autrement dit, est-ce que l'Ontario favorise les entreprises ontariennes? Est-ce que la Colombie-Britannique favorise les entreprises britanno-colombiennes? Ou sont-elles plutôt prêtes à faire affaire avec des entreprises de partout au pays?

Mr. Gray: My comment on that one is I can tell you in terms of the federal procurement, we only have one set-aside program we are allowed under NAFTA, and this is for First Nations-Aboriginal where we can designate a certain portion of our procurement to First Nations suppliers.

We don't have set-asides for veterans, for small and medium businesses or reserve a certain percentage of our procurement for other sectors or social activities. But the provinces are not constrained by those agreements. I am not an expert, but it is my understanding that they may have programs where they try to identify or direct a certain part of their procurement to those communities. That is certainly the case in the United States, which has an extensive array at the state and municipal level of set-aside programs.

[*Translation*]

Senator Bellemare: I have a question about the graph on page 4. It shows the difference in growth between domestic and international exports. Is there a relationship to the value of the Canadian dollar?

Mr. Tebrake: I will answer in English if you don't mind, because your question is complex.

[*English*]

Is there a relationship to the dollar? That is a little difficult to determine.

What we experienced in Canada in terms of interprovincial and international trade is in the 1980s and 1990s we saw strong growth in international trade. At the same time, the dollar was doing what it was doing. It was quite a bit weaker, not relative to now but relative to maybe three or four years ago, and we saw a pickup in international trade. We still saw growth in interprovincial trade but international trade was stronger.

To put all of that on the dollar, I don't think you can do that. There are many factors that contributed to that. Just the overall foreign demand contributes to that, and a number of international free trade agreements were struck in the 1990s, so a lot of that stimulated a lot of the external trade that went on in Canada.

There is some evidence that as the dollar depreciates it definitely makes our goods more attractive to other countries, and we see growth in international trade in that area.

The Chair: Thank you, witnesses.

We will suspend the meeting right now to go in camera.

It will just be a minute or two, and then the room should be cleared of everyone but the staff. I will then resume the meeting in a minute. Thank you very much.

M. Gray : Pour répondre à votre question, je peux vous dire qu'au fédéral, nous avons seulement un programme de marchés réservés autorisé en vertu de l'ALENA, celui des Premières Nations : nous pouvons désigner des fournisseurs autochtones pour une certaine partie de l'approvisionnement.

Nous n'avons pas de programmes de marchés réservés pour les anciens combattants ou pour les petites et moyennes entreprises, et nous ne réservons pas un pourcentage quelconque de l'approvisionnement pour d'autres secteurs ou activités sociales. Toutefois, les provinces ne sont pas assujetties à ces ententes. Je ne suis pas spécialiste, mais je crois comprendre qu'elles peuvent établir des programmes dans le cadre desquels elles tentent d'accorder une partie de leur approvisionnement à ces groupes. C'est certainement le cas aux États-Unis, qui comptent une vaste gamme de programmes de marchés réservés à l'échelle des États et des municipalités.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : J'ai une question à poser concernant le graphique qui figure à la page 4. Il illustre la différence de la croissance entre les exportations externes et internes. Y a-t-il un lien avec la valeur du dollar canadien?

M. Tebrake : Je vais répondre en anglais si cela vous convient, parce que votre question est complexe.

[*Traduction*]

Vous avez demandé s'il y a un lien avec le dollar. C'est un peu difficile à dire.

Ce que nous avons vécu au Canada sur le plan du commerce interprovincial et international, c'est que, dans les années 1980 et 1990, il y a eu une forte croissance du commerce international. En même temps, le dollar faisait ce qu'il faisait. Il était plus faible, pas comparativement à maintenant, mais comparativement peut-être à trois ou quatre ans passés, et le commerce international s'est développé. Le commerce interprovincial a aussi connu une croissance, mais le commerce international était plus solide.

Je ne pense pas qu'on puisse établir un lien entre tout cela et le dollar. Nombre de facteurs ont contribué à la situation, par exemple, l'ensemble de la demande étrangère et les nombreux accords internationaux de libre-échange qui ont été conclus dans les années 1990. Ces facteurs ont tous stimulé en grande partie le commerce extérieur du Canada.

Des données indiquent certainement que la dépréciation du dollar augmente l'intérêt d'autres pays envers nos biens, ce qui cause la croissance du commerce international.

Le président : Merci aux témoins.

Nous allons maintenant suspendre la séance pour poursuivre à huis clos.

Nous allons prendre une minute ou deux pour permettre à tous, sauf au personnel, de quitter la pièce. Nous reprendrons ensuite nos travaux. Merci beaucoup.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Thursday, March 10, 2016

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:32 a.m. to study the issues pertaining to internal barriers to trade.

Senator David Tkachuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning and welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. My name is David Tkachuk, and I'm the chair of this committee.

Today is our third meeting of our special study on issues pertaining to internal barriers to trade. It is my pleasure to welcome today as individuals Dan Albas, M.P. for Central Okanagan—Similkameen—Nicola; and Jack Mintz, President's Fellow, The School of Public Policy, University of Calgary. He joins us today by video conference from New York City. Dr. Mintz is also a scholar-in-residence at the Columbia Law School.

Gentlemen, thank you for being with us today. I want to note that there were other witnesses invited. We are having some problems with Environment Canada, who are not interested in testifying on environmental issues being part of a province's attempt to regulate trade. Nonetheless, they declined.

We also had consultation with the co-chairs of the Forum of Labour Market Ministers. They declined an invitation to appear, as did a council of ministers responsible for transportation and highway safety, but that's because it was not possible at this time, so we're going to be going after them again. We are also going after environmental officials again.

I am glad that we were successful today on our budget. It was passed by Internal Economy, so we are going on the road. We're going to have some options, which we will probably email about, because the sooner we get on this thing, the better.

I will table the motion today.

Now I will ask the two witnesses to make their representations individually, to be followed by questions and answers. We will start with Mr. Albas, who is a Member of Parliament and also brought forward a private member's bill. He will tell you the whole story.

Dan Albas, Member of Parliament for Central Okanagan—Similkameen—Nicola: Thank you, Mr. Chair. I would like to begin by thanking all of you sincerely, not only for inviting me to be here with you today, but more importantly

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, le jeudi 10 mars 2016

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 32 pour poursuivre son étude sur les questions relatives aux barrières au commerce intérieur.

Le sénateur David Tkachuk (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, et bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Je m'appelle David Tkachuk et je suis le président du comité.

Aujourd'hui, il s'agit de la troisième réunion sur notre étude spéciale sur les questions relatives aux barrières au commerce intérieur. Je suis heureux d'accueillir Dan Albas, député de Central Okanagan—Similkameen—Nicola, et Jack Mintz, boursier du recteur, École de politique publique de l'Université de Calgary. Il est à New York et se joint à nous par vidéoconférence. M. Mintz est également chercheur invité à la faculté de droit de l'Université Columbia. Les deux témoins comparaissent à titre personnel.

Messieurs, je vous remercie d'être ici aujourd'hui. J'aimerais préciser que d'autres témoins avaient été invités, mais nous avons eu quelques problèmes avec les représentants d'Environnement Canada, car ils ne souhaitent pas comparaître devant le comité pour discuter d'enjeux environnementaux liés à une tentative de réglementation du commerce à l'échelon provincial. Ils ont donc refusé l'invitation.

Nous avons également consulté les coprésidents du Forum des ministres du marché du travail. Ils ont refusé l'invitation à comparaître devant le comité, tout comme l'ont fait les membres d'un conseil des ministres responsables des transports et de la sécurité routière, mais c'est parce que c'était impossible pour le moment, et nous leur enverrons donc une autre invitation bientôt. Nous enverrons également une autre invitation aux représentants d'Environnement Canada.

Je suis heureux que notre budget ait été adopté aujourd'hui par le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, car cela nous permettra de nous déplacer. Nous vous enverrons probablement quelques choix par courriel, car il est préférable d'agir rapidement à cet égard.

Je présenterai la motion aujourd'hui.

J'aimerais maintenant demander aux témoins de livrer chacun un exposé à titre personnel. Les sénateurs vous poseront ensuite des questions. La parole est d'abord à M. Albas, un député qui a également présenté un projet de loi d'initiative parlementaire. Il vous racontera les détails.

Dan Albas, député de Central Okanagan—Similkameen—Nicola : Merci, monsieur le président. J'aimerais tout d'abord sincèrement remercier tous les membres du comité, non seulement de m'avoir invité à

for your study into Canadian internal trade at this critically important time. I do not say "critically important" lightly, as I have very serious concerns that the subject of internal trade is on the verge of taking several steps backward after recent encouraging progress.

First let me quickly revisit the recent progress. Thanks in part to the passionate efforts of the former Minister of Industry James Moore, the subject of internal trade was a prominent one by the former government. This hard work culminated on August 29, 2014, when Canada's premiers at the Council of the Federation conference in P.E.I. announced that a new agreement on internal trade would be "directly concluded by March of 2016."

Obviously, we are now at the eleventh hour, as the clock keeps ticking. Even by the premiers' own estimation, internal trade represents 20 per cent of Canada's GDP, at $366 billion annually.

Let us not overlook that we are also poised to sign off on CETA, the Comprehensive Economic Trade Agreement with the European Union, and maybe — or maybe not, depending who you talk to in Ottawa — the Trans-Pacific Partnership.

We are looking at creating a situation where, in some cases, businesses in other countries will have better access to our Canadian market than some Canadian businesses or individuals will. I think we would all agree that is unacceptable.

So why am I worried? I will use my wine bill — which the good senator had mentioned at the beginning — to end the Prohibition-era blockade against direct-to-consumer shipping of Canadian wine as an example. My bill received unanimous all-party support in the House of Commons and in the Senate, back when there was more than one party in the Senate, in the summer of 2012. It was further encouraging to see a subsequent economic action plan budget also expand my bill to include direct-to-consumer shipping of craft ales and Canadian spirits right across this great country.

However, in the years since that occurred, only British Columbia, Manitoba and Nova Scotia have fully adopted free internal trade in Canadian wine. Alberta actually made a policy to make it more difficult to ship Canadian wine. Newfoundland and Labrador spent tens of thousands of dollars attempting to prosecute FedEx Canada for shipping just a single case of Naramata Bench wine.

The Chair: That's because they grow such great wine in Newfoundland and Alberta.

comparaître aujourd'hui, mais surtout d'avoir entrepris une étude sur le commerce intérieur du Canada à un moment où il est extrêmement important de mener une telle étude. Je suis sérieux lorsque je dis que c'est « extrêmement important », car je crains fortement que la question du commerce intérieur soit sur le point de reculer après avoir récemment réalisé des progrès encourageants.

Tout d'abord, permettez-moi de vous rappeler les progrès récemment accomplis. Grâce en partie aux efforts acharnés de l'ancien ministre de l'Industrie, James Moore, l'ancien gouvernement avait mis l'accent sur la question du commerce intérieur. Ces efforts soutenus ont porté leurs fruits le 29 août 2014, lorsque les premiers ministres provinciaux et territoriaux ont annoncé, à la conférence du Conseil de la fédération qui s'est tenue à l'Î.-P.-É., qu'un nouvel accord sur le commerce intérieur serait « directement conclu d'ici mars 2016 ».

Manifestement, cette échéance arrive à sa fin, et le temps presse. En effet, les premiers ministres provinciaux et territoriaux estiment que le commerce intérieur représente 20 p. 100 du PIB du Canada, c'est-à-dire 366 milliards de dollars par année.

N'oublions pas que nous sommes également sur le point de signer l'AECG, l'Accord commercial économique global avec l'Union européenne, et peut-être — ou peut-être pas, car les opinions varient à Ottawa — le Partenariat transpacifique.

On tente de créer une situation dans laquelle les entreprises étrangères auront, dans certains cas, plus facilement accès au marché canadien que des entreprises — ou des particuliers — canadiennes. Je crois que nous conviendrons tous que c'est inacceptable.

Pourquoi suis-je inquiet? J'utiliserai l'exemple de mon projet de loi sur le vin qui a été mentionné par le sénateur au début de la réunion, c'est-à-dire le projet de loi qui vise à mettre fin à l'interdiction de livrer du vin directement aux consommateurs — interdiction qui date de l'époque de la prohibition. Il a reçu le soutien unanime de tous les partis de la Chambre des communes et du Sénat à l'été 2012, lorsque le Sénat comptait plus d'un parti. Fait encourageant, un budget adopté dans le cadre du Plan d'action économique a ensuite élargi la portée de mon projet de loi pour inclure la livraison de bières artisanales et de spiritueux canadiens directement aux consommateurs à l'échelle du pays.

Toutefois, depuis ce temps, seules les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse ont adopté sans réserve le libre-échange du vin canadien à l'échelle nationale. L'Alberta a même adopté une politique qui nuit à l'expédition du vin canadien. Terre-Neuve-et-Labrador a dépensé des dizaines de milliers de dollars pour poursuivre FedEx Canada en justice, car l'entreprise avait livré une caisse de vin Naramata Bench.

Le président : C'est parce qu'on produit de si bons vins à Terre-Neuve-et-Labrador et en Alberta.

Mr. Albas: This, despite the fact that seven out of 10 bottles of wine sold in Canada are made in countries outside of Canada. That's a fact I want to reiterate: Seven out of every 10 bottles of wine sold and consumed in this country are not from this country, despite us having some of the greatest wines, I would say, in the world.

To this very day, Ontario and Quebec have consistently refused to embrace free trade in Canadian wine.

Here is where I am more concerned: Last week, Canadian premiers met with the Prime Minister in Vancouver to hammer out an agreement on a variety of things, particularly a national carbon price. As we all know, an agreement failed to emerge.

I mention the Vancouver meetings because the Prime Minister stained these national carbon-pricing discussions right smack in the middle of what should be discussions on how we should be finalizing the new agreement on internal trade, something that all provinces have already agreed to do, working in partnership with the leadership of the federal government. But now that leadership has moved in a different direction.

We all know there was agreement between the provinces on a new agreement on internal trade. There was no agreement in Vancouver on a national carbon-pricing framework. Thus, the disagreement that occurred in Vancouver last week, and I question what level of commitment there will be in the remaining weeks of March for the premiers to agree on a new agreement on internal trade. That is even more pressing as Saskatchewan has an election in less than a month and Manitoba not so long after that.

I should also add that no Liberal cabinet minister had internal trade mentioned in their mandate letter.

With the exception of the good work that this committee is doing, the only other time that the subject of internal trade is raised in this place is when I have raised it in the House of Commons during Question Period.

It is for these reasons I'm concerned that we may not see a promised new agreement on internal trade that is desperately needed. That is why the work you are doing here is so critically important, and I look forward to answering questions and assisting you in any way that I can.

Internal trade, from my experience, is not a partisan issue, and unlike international trade, which is sometimes left versus right, I would argue that internal trade is right versus wrong. Canadians agree that eliminating interprovincial trade barriers and increasing internal trade is the right thing for us to do. Let's hope we can find some solutions on how to achieve that.

M. Albas : Cette situation perdure même si sept bouteilles de vin sur dix vendues au Canada sont produites à l'étranger. Je tiens à le répéter : sept bouteilles de vin sur dix vendues et consommées au Canada viennent d'un autre pays, même si à mon avis, notre pays produit certains des meilleurs vins au monde.

Encore aujourd'hui, l'Ontario et le Québec refusent d'accepter le libre-échange des vins canadiens.

Ce qui me préoccupe davantage, c'est que la semaine dernière, les premiers ministres provinciaux et territoriaux ont rencontré le premier ministre du Canada à Vancouver pour tenter de conclure un accord sur plusieurs enjeux, en particulier l'établissement d'un prix national du carbone. Comme nous le savons tous, aucun accord n'a été signé.

Si je mentionne la réunion de Vancouver, c'est parce que le premier ministre a placé ces discussions sur le prix national du carbone au beau milieu de ce qui aurait dû être une discussion sur la version finale du nouvel accord sur le commerce intérieur, ce que toutes les provinces ont déjà convenu de faire dans le cadre d'un partenariat avec le leadership du gouvernement fédéral. Toutefois, ce leadership a maintenant décidé de s'engager dans une autre voie.

Nous savons tous que les provinces avaient convenu d'élaborer un nouvel accord sur le commerce intérieur. On n'est pas parvenu à s'entendre sur l'établissement d'un prix national du carbone pendant la réunion de Vancouver, ce qui a provoqué le désaccord de la semaine dernière. Je me demande donc dans quelle mesure les premiers ministres provinciaux et territoriaux seront prêts à s'entendre sur un nouvel accord sur le commerce intérieur au cours des dernières semaines de mars. Il est urgent de régler cette question, car il y aura des élections en Saskatchewan dans moins d'un mois et au Manitoba peu de temps après.

J'aimerais également ajouter qu'aucune lettre de mandat des ministres du cabinet libéral ne mentionne le commerce intérieur.

À l'exception du bon travail accompli par votre comité, la question du commerce intérieur est seulement soulevée dans cet endroit lorsque je la mentionne à la Chambre des communes pendant la période de questions.

Ce sont ces raisons qui me font craindre que contrairement aux promesses faites à cet égard, il n'y aura pas de nouvel accord sur le commerce intérieur, même si un tel accord est absolument nécessaire. C'est aussi la raison pour laquelle les travaux que vous effectuez ici sont extrêmement importants. J'ai hâte de répondre à vos questions et de vous aider de toutes les façons possibles.

D'après mon expérience, le commerce intérieur n'est pas une question partisane, et contrairement au commerce international, qui oppose parfois la gauche et la droite, je ferais valoir que le commerce intérieur oppose les bonnes et les mauvaises solutions. En effet, les Canadiens conviennent que l'élimination des

The Chair: Thank you, Mr. Albas.

Dr. Jack Mintz, President's Fellow at The School of Public Policy with the University of Calgary, from New York, I understand you have a presentation.

Jack Mintz, President's Fellow, The School of Public Policy, University of Calgary, as an individual: That's correct. Thank you very much, senators, for having me to appear in this manner. I was able to walk from my place this morning over here, and it is above 70 degrees Fahrenheit in New York today. It is exceptional weather.

The ongoing decades-old discussion, going back to the 1985 Macdonald Commission report, has been focused on whether Canada should pursue with more gusto any economic gains arising from reducing barriers to trade and mobility that would be found in a stronger economic union.

It is a difficult issue for a variety of reasons. First, many studies have shown that the gains from more economic integration are relatively small, which does not impel policy-makers to put internal trade matters on the front burner for legislative action. The largest estimate was 1.5 per cent of GDP from an early study, which was likely on the high side. Other estimates have been as low as 0.1 per cent, which would suggest gains of no more than $2 billion a year. Although positive, this seems relatively small in an almost $2-trillion economy.

However, these studies have been based on an economic analysis assuming competitive economies and frictionless trade in the absence of institutional factors. Allowing for relevant institutional features, higher gains from trade evolve. For example, early studies on NAFTA suggested similar economic gains for internal trade. However, by incorporating more complex features, such as non-competitive or oligopolistic industries, estimates of economic gains rose as high as 6.5 per cent of GDP.

A 2013 study by my colleagues at the University of Calgary, Trevor Tombe and Jennifer Winter, take into account distance and differences in costs of production across provinces. They found that relaxing barriers to trade within Canada could raise output per worker by as much as 8 per cent. That's actually quite significant.

We still need more convincing studies as a result.

obstacles au commerce interprovincial et l'accroissement du commerce intérieur représentent le choix approprié. Espérons que nous pourrons trouver des façons d'y arriver.

Le président : Merci, monsieur Albas.

Monsieur Jack Mintz, boursier du recteur à l'École de politique publique de l'Université de Calgary, qui se trouve présentement à New York, je crois comprendre que vous livrerez également un exposé.

Jack Mintz, boursier du recteur, École de politique publique de l'Université de Calgary, à titre personnel : C'est exact. Merci beaucoup, mesdames et messieurs les sénateurs, de m'avoir invité à comparaître par vidéoconférence. J'ai pu me rendre au travail à pied, car il fait plus de 70 degrés Fahrenheit à New York aujourd'hui. La température est exceptionnelle.

Cette discussion dure depuis des décennies, c'est-à-dire qu'elle remonte au rapport de la Commission Macdonald publié en 1985, et elle s'est concentrée sur la question de savoir si le Canada devrait s'efforcer davantage de profiter des gains économiques engendrés par la réduction des obstacles au commerce et à la mobilité, une situation qui existe dans une union économique plus solide.

C'est une question difficile pour plusieurs raisons. Tout d'abord, de nombreuses études ont démontré que les gains issus du renforcement de l'intégration économique sont relativement petits, ce qui n'encourage pas les responsables de l'élaboration des politiques à favoriser les questions liées au commerce intérieur lors de l'adoption de mesures législatives. Une étude antérieure a permis d'estimer que les gains les plus importants représenteraient 1,5 p. 100 du PIB, et cette estimation était probablement la plus élevée. D'autres estimations étaient aussi peu élevées que 0,1 p. 100, ce qui permet d'envisager des gains d'au plus 2 milliards de dollars par année. Même si c'est positif, ces gains semblent relativement peu élevés dans une économie de presque 2 billions de dollars.

Toutefois, ces études se fondent sur une analyse économique qui présume l'existence d'économies concurrentielles et d'échanges commerciaux sans obstacle en l'absence de facteurs institutionnels. Des facteurs institutionnels appropriés permettent de faire évoluer les gains réalisés dans les échanges commerciaux. Par exemple, des études antérieures sur l'ALENA laissaient croire que le commerce intérieur produirait des gains économiques similaires. Toutefois, si on intègre des facteurs plus complexes, par exemple des industries non concurrentielles ou oligopolistiques, les estimations liées aux gains économiques augmentent pour atteindre jusqu'à 6,5 p. 100 du PIB.

Une étude menée en 2013 par mes collègues de l'Université de Calgary, Trevor Tombe et Jennifer Winter, tient compte de la distance et des différences entre les coûts de production dans chaque province. Ils ont conclu que la réduction des obstacles au commerce intérieur du Canada pourrait augmenter de près de 8 p. 100 la production par travailleur, un résultat assez élevé.

Mais nous avons toujours besoin d'études plus convaincantes.

Second, Canada has had weak jurisprudence in favour of removing barriers to trade. Section 121 of the Constitution Act states:

> All Articles of the Growth, Produce, or Manufacture of any one of the Provinces shall, from and after the Union, be admitted free into each of the other Provinces.

From what I understand as a non-lawyer — let me emphasize that even though I'm at the Columbia Law School right now, I'm not a lawyer — this clause has been interpreted to narrowly restrict provinces from imposing tariffs, although some legal experts argue that it could be more widely interpreted to include other barriers to trade. In contrast, the U.S. Commerce Clause allows congress to override state regulations that interfere with commerce among states and with foreign countries. The European Union incorporates two principles: free trade of goods and services; and freedom of establishment and to provide services that has put a number of constraints on member states, such as the application of tax law.

Our legal constraints on provinces to interfere with trade, mobility and freedom of establishment are much weaker by comparison.

Third, Canada is a relatively decentralized country compared to many federal countries. Provinces and territories spend more on programs than the federal government. They also now have more own-source revenues than the federal government, in contrast to countries like the United States and Mexico, where taxes are collected centrally.

So it is not surprising that provinces are much more independent in decision-making and have greater opportunities to impose barriers to trade and mobility in their own interest. This is not necessarily a bad thing. Regional differences in preferences and economic capacity require policies to vary so they are sensitive to the needs of the population. Provincial variation can also lead to more policy innovation as provinces learn from each other.

Nonetheless, there are economic gains for provinces to remove economic barriers to trade and movement of people, just like in the international context, without giving up sovereignty. In fact, trade and other agreements are an exercise of sovereignty itself.

As is typical for Canada, we have not used fiat at the federal level to force provinces to reduce barriers to trade. Instead, agreements on internal trade, beginning in 1995, have been developed to reduce selective barriers. Some provinces have also adopted agreements to reduce trade and mobility frictions in the

Deuxièmement, au Canada, la jurisprudence est limitée lorsqu'il s'agit de décisions favorisant l'élimination des obstacles au commerce. L'article 121 de la Loi constitutionnelle énonce ce qui suit :

> Tous articles du crû, de la provenance ou manufacture d'aucune des provinces seront, à dater de l'union, admis en franchise dans chacune des autres provinces.

D'après ce que je comprends, et étant donné que je ne suis pas avocat — permettez-moi de préciser que même si je travaille actuellement pour la faculté de droit de l'Université Columbia, je ne suis pas avocat —, cet article a été interprété de façon à restreindre étroitement l'imposition de droits par les provinces, même si certains experts juridiques font valoir qu'une interprétation plus élargie permettrait d'inclure d'autres obstacles au commerce. La clause commerciale de la Constitution américaine permet au Congrès, au contraire, de déroger aux règlements qui interfèrent avec les échanges commerciaux entre les États et avec les autres pays. L'Union européenne intègre deux principes : tout d'abord, le libre-échange des biens et des services, et deuxièmement, la liberté d'établir et de fournir des services, liberté qui a imposé plusieurs limites aux États membres, par exemple l'application du droit fiscal.

En comparaison, les contraintes juridiques imposées à la capacité de nos provinces de limiter le commerce, la mobilité et la liberté d'établissement sont beaucoup moins sévères.

Troisièmement, le Canada est un pays relativement décentralisé comparativement à de nombreux pays fédéraux. En effet, les provinces et les territoires dépensent plus d'argent dans les programmes que le gouvernement fédéral. Ils ont également maintenant plus de revenus autonomes que le gouvernement fédéral, contrairement à des pays comme les États-Unis et le Mexique, où les impôts sont perçus de façon centralisée.

Il n'est donc pas surprenant que les provinces prennent leurs décisions de façon beaucoup plus indépendante et qu'elles aient de meilleures occasions d'imposer des obstacles au commerce et à la mobilité lorsque c'est dans leur intérêt. Ce n'est pas nécessairement une mauvaise chose. En effet, les différences régionales dans les préférences et la capacité économique exigent l'adoption de politiques diversifiées, afin de respecter les besoins de la population. Les différences entre les provinces peuvent également favoriser l'innovation en matière de politiques, car chaque province peut apprendre de l'expérience des autres.

Néanmoins, les provinces peuvent réaliser des gains économiques en éliminant les obstacles au commerce et au déplacement des personnes, tout comme dans le contexte international, sans renoncer à la souveraineté. En fait, les accords commerciaux et d'autres types d'accords représentent un exercice de souveraineté.

Comme à l'habitude, au Canada, on n'a pas utilisé d'ordonnances à l'échelon fédéral pour forcer les provinces à réduire les obstacles au commerce. On a plutôt commencé à élaborer des accords sur le commerce intérieur en 1995 pour réduire certains obstacles. Des provinces ont également signé des

interests of growing their economies. The Tombe-Winter analysis suggests that internal trade costs have fallen by 10 per cent as a result of these agreements.

However, much more can be done. Here are a few examples. Restrictions make it difficult for some professionals to move across provinces, despite some recent improvements. Provincial marketing boards restrict trade in certain food products, including milk. There are also restrictions, as we just heard, in wine and beer. We still do not have a harmonized capital market with a single regulator; businesses have to deal with a myriad of financial, insurance and pension regulations.

Also, even though the federal government is responsible for transportation policy, we cannot seem to get electricity transmission lines and pipelines built across provincial boundaries. Additionally, unlike some other countries, Canada has lacked building corridors for highways, rail, transmission and pipelines to move products to tidewater.

Provincial procurement policies continue to favour domestic over out-of-province businesses, and out-of-province students pay higher tuition fees in Quebec, while Ontario has introduced a new financial aid system that supports students studying only in Ontario universities, not unlike other provinces.

If someone works and lives in different provinces, it is impossible for them to own automobiles in separate jurisdictions under current licensing and insurance practices. But, as I know from some friends, if someone lives in a winter home in Arizona, they can use their Canadian driver's licence to own a car there.

The current approach to reducing internal barriers is on a case-by-case basis. This is not only slow but has been much less comprehensive, resulting in only marginal changes.

Instead, Canada could consider a broader approach that would lead to a stronger economic union. For example, the federal and provincial governments could agree to a negative list that would provide explicit exclusions from policies that would otherwise be based on the principles of free trade and mobility. The provinces could also agree to mutual recognition, similar to the European Union, where one province would recognize the standards of another even though they might differ, often just marginally. Also, free trade agreements like the Canada-European economic agreement and Trans-Pacific Partnership can include clauses that include provincial policies that would not only reduce barriers to trade with other countries but also among the provinces, as well.

ententes pour réduire des obstacles liés au commerce ou à la mobilité afin de favoriser la croissance de leur économie. L'analyse Tombe-Winter laisse croire que ces ententes ont permis de réduire de 10 p. 100 les coûts liés au commerce intérieur.

Toutefois, on peut en faire beaucoup plus. Voici quelques exemples. Malgré certaines améliorations récentes à cet égard, des restrictions peuvent nuire au déplacement de certains professionnels d'une province à l'autre. De plus, des agences de commercialisation limitent le commerce de certains produits alimentaires, notamment le lait. Comme nous venons de l'entendre, il existe aussi des restrictions sur le vin et la bière. Nous n'avons toujours pas de marché financier harmonisé doté d'un organisme de réglementation unique et les entreprises doivent composer avec toute une série de règlements sur les finances, les assurances et les pensions.

De plus, même si le gouvernement fédéral est responsable des politiques en matière de transport, il semble qu'on ne puisse pas construire des lignes de transport d'électricité et des pipelines qui traversent les frontières provinciales. Contrairement à certains autres pays, le Canada n'a pas bâti de corridors pour les autoroutes, les chemins de fer, les lignes de transport d'énergie et les pipelines qui transportent des produits vers les ports de mer.

Les politiques provinciales en matière d'approvisionnement continuent de favoriser les entreprises de la province par rapport à celles de l'extérieur. Les étudiants des autres provinces paient des droits de scolarité plus élevés au Québec et l'Ontario a mis en œuvre un nouveau système d'aide financière qui appuie les étudiants qui étudient seulement dans les universités ontariennes; d'autres provinces ont suivi son exemple.

Si une personne travaille et vit dans différentes provinces, il lui est impossible de posséder des automobiles dans des territoires distincts en raison des pratiques actuelles en matière de permis et d'assurances. Toutefois, comme me l'ont dit des amis, si une personne passe l'hiver dans une maison située en Arizona, elle peut utiliser son permis de conduire canadien pour posséder une voiture là-bas.

L'approche actuelle visant à réduire les obstacles au commerce intérieur fonctionne au cas par cas. Ce processus est non seulement lent, mais il est beaucoup moins complet. Par conséquent, il entraîne seulement des changements marginaux.

Le Canada devrait plutôt envisager d'adopter une approche élargie qui favoriserait une union économique plus solide. Par exemple, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux pourraient s'entendre sur une liste négative qui permettrait des exclusions explicites à des politiques autrement fondées sur les principes du libre-échange et de la mobilité. Les provinces pourraient également conclure des ententes de reconnaissance mutuelle, un peu comme l'ont fait les pays de l'Union européenne, c'est-à-dire qu'une province accepterait les normes d'une autre, même si elles sont différentes — et souvent, cette différence est minime. De plus, des accords de libre-échange, tel l'accord économique et commercial entre le Canada et l'Union

Overall, Canada has made only some progress to improving the economic union in Canada and reducing barriers to trade and mobility. It can do much more, and it is good to hear that the Senate is willing to take up this important task.

The Chair: Thank you very much, Dr. Mintz.

We will begin questions.

Senator Black: It sounds like New York is almost as warm as Calgary.

Mr. Mintz: That's what I hear.

Senator Black: Are you able to comment on what Australia, the U.S. or the European Union do in respect of internal trade that might give us any guidance and might be a model here?

Mr. Mintz: I'm not as aware of Australia in terms of what they do in internal trade. It is not a country I have looked at particularly, although I know they have developed corridors for pipelines, transmission, rail and other things. If you want to get approval for projects, it is much faster in Australia compared to Canada. As a result, a lot of companies are putting money into Australia as opposed to Canada because of the fact that we have such a slow regulatory system.

This is an example where I think internal trade issues have interfered with what we could achieve in Canada.

As I mentioned in my comments, the United States has constitutional roles for the federal government, as does Europe at the European level, that do put some constraints on what state members can do. Let me give you an example of the European one, which I'm very familiar with, that's with respect to taxation.

What happened in Europe is that there were several European courts of justice decisions that virtually undid what are called the imputation systems in Europe, under the corporate and personal tax. These were systems that allowed for the full integration of corporate and personal tax. The reason they were undone by the European courts of justice was that the various countries would put a minimum tax on dividends before the dividends were paid out to shareholders, but they only gave a refund to domestic shareholders in their country and not to shareholders in other states.

That was argued in the European courts of justice as interfering with the free flow of capital across jurisdictions throughout that kind of approach. They told the member states that they would have to use an approach which recognizes individuals in other states as a result.

européenne et le Partenariat transpacifique, peuvent prévoir des dispositions qui contiennent des politiques provinciales qui réduisent les obstacles au commerce non seulement avec les autres pays, mais également avec les autres provinces.

Dans l'ensemble, le Canada a réalisé des progrès limités en ce qui concerne l'amélioration de l'union économique au Canada et la réduction des obstacles au commerce et à la mobilité. Notre pays peut faire beaucoup mieux, et il est bon d'entendre que le Sénat est prêt à s'atteler à cette tâche importante.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Mintz.

Nous allons maintenant passer aux questions.

Le sénateur Black : Il semble faire aussi chaud à New York qu'à Calgary.

M. Mintz : C'est ce qu'on me dit.

Le sénateur Black : Êtes-vous en mesure de nous parler des mesures sur le commerce intérieur prises par l'Australie, les États-Unis ou l'Union européenne et qui pourraient nous guider et nous servir de modèles?

M. Mintz : Je ne connais pas autant les mesures prises par l'Australie en ce qui concerne le commerce intérieur. Je ne me suis pas vraiment penché sur les politiques de ce pays, même si je sais qu'il a construit des corridors pour les pipelines, les lignes de transport d'énergie, les chemins de fer, et cetera. De plus, en Australie, on peut faire approuver des projets beaucoup plus rapidement qu'au Canada. Par conséquent, de nombreuses entreprises investissent en Australie plutôt qu'au Canada, car notre système de réglementation est beaucoup plus lent.

Voilà un exemple d'une situation où les obstacles au commerce intérieur ont nui à ce que nous pourrions réaliser ici au Canada.

Comme je l'ai dit plus tôt, aux États-Unis, comme au sein de l'Union européenne, le gouvernement fédéral, en vertu de son rôle constitutionnel, impose certaines contraintes sur ce que peuvent faire les États membres. Permettez-moi de vous donner un exemple du régime fiscal de l'Europe, que je connais assez bien.

En Europe, ce qui est arrivé, c'est que plusieurs décisions de tribunaux européens ont pratiquement éliminé ce qu'on appelait les systèmes d'imputation. Ces systèmes permettaient l'intégration complète des impôts des sociétés et des particuliers. La raison pour laquelle ces systèmes ont été annulés par les tribunaux, c'est que les divers pays appliquaient des impôts minimums sur les versements de dividendes avant que ceux-ci ne soient versés aux actionnaires, mais seuls les actionnaires des pays en question recevaient un remboursement et non pas les actionnaires des autres États membres.

Les tribunaux européens ont soutenu que ce type d'approche entravait la libre circulation des capitaux entre les pays et que les États membres devraient adopter une approche qui reconnaît les entités dans d'autres États membres.

There have been a number of court decisions in Europe that are very similar and have put some limits on what countries can do. That's because of the strength of the principles under the European Union with regard to trade in goods and services and freedom of establishment.

Senator Black: May I ask one other question?

Dr. Mintz, would you support a regime in Canada that would provide that free trade amongst the provinces and territories of Canada is a given on all items unless specifically exempted?

Mr. Mintz: Yes, that was the comment I had at the end. I did pick up this proposal — it wasn't my original one — but I think it makes a lot of sense to think about having negative lists. In other words, the provinces agree to some principles and then if they want some specific exclusions, then the exclusions could be provided under the principles. That would mean that a lot of other things that I don't think the provinces even think that much about would then get covered.

There is some thought that should be given to that.

Senator Tannas: The negative list idea is certainly one that the current minister has seized upon. In his testimony, he talked about that as being his hope of a way forward in this. We have talked about this issue for decades as both of you mentioned. We have been through an era of free trade agreements internationally that now have put us in a situation where Canadians don't have the same access to the markets of Canada that people and companies in other countries do.

Mr. Albas and I just had a discussion on this. To me this becomes an issue of rights for Canadians. Given that we have seen time and again that it is hard in almost any situation, and even harder in politics, to get 12 people to agree to anything, I wonder what both of you would think about the nuclear option of a Supreme Court reference with respect to Section 121 around this.

After a suitable amount of time, or even a suitable amount of time under the threat of a Supreme Court reference, to try and get the negative list option through, if that can't be done, is there a point at which somebody needs to blow the whistle, clear the pool and have the Supreme Court weigh in on this and compel provinces to deal properly?

Mr. Albas: I will confirm that also, like Dr. Mintz, I'm not a constitutional lawyer. Given that, I gave an interview a while ago where a reporter asked the question, "Well, if there cannot be an agreement with the provinces and territories with the federal leadership, can federal government not impose itself?" You rightly, senator, raised section 121, and if you look at it in Dr. Mintz's presentation, he speaks to it on the first page.

There was a case called the *Gold Seal* case in the early part of the 20th century where a particular court had narrowed the scope. Many constitutional scholars, for example, constitutional lawyer Ian Blue, have pointed out that it was a very narrow definition

En Europe, plusieurs tribunaux ont pris des décisions semblables et ont imposé des limites quant à ce que peuvent faire les pays. C'est grâce à la force des principes de l'Union européenne à l'égard du commerce des biens et des services et de la liberté d'établissement.

Le sénateur Black : Puis-je poser une autre question?

Monsieur Mintz, seriez-vous en faveur de l'établissement, au Canada, d'un régime de libre-échange entre les provinces et les territoires pour tous les produits, à moins d'une exemption précise?

M. Mintz : Tout à fait. C'est d'ailleurs ce que j'ai dit à la fin de ma déclaration. J'ai fait cette proposition — bien que ce n'était pas ma première —, mais je pense qu'il serait logique d'envisager l'utilisation de listes négatives. Autrement dit, les provinces s'entendent sur certains principes, puis si elles veulent exclure des éléments, elles n'ont qu'à établir les exclusions d'après les principes. Cela voudrait dire qu'il y a bien d'autres choses auxquelles les provinces n'ont pas encore beaucoup réfléchi qui seraient visées.

Il faudrait se pencher là-dessus.

Le sénateur Tannas : Le ministre a aussi évoqué l'idée des listes négatives. Dans son témoignage, il a indiqué que c'est quelque chose qu'il espérait voir. Comme vous l'avez mentionné tous les deux, on parle de cette question depuis des décennies. Nous avons conclu des accords commerciaux internationaux qui nous placent maintenant dans une situation où les Canadiens n'ont pas autant accès aux marchés du Canada que d'autres gens et entreprises ailleurs dans le monde.

M. Albas et moi-même venons tout juste d'en discuter. À mon avis, cela commence à être une question de droits pour les Canadiens. On a vu à maintes et maintes reprises à quel point il peut être difficile, dans presque toutes les situations, et encore plus en politique, d'amener 12 personnes à s'entendre sur quelque chose, alors que penseriez-vous de la possibilité d'un renvoi à la Cour suprême en vertu de l'article 121?

Après un certain temps, malgré la menace d'un renvoi à la Cour suprême, si on essaie d'adopter l'option des listes négatives et que cela ne fonctionne pas, à quel moment doit-on sonner l'alarme et laisser la Cour suprême prendre une décision et obliger les provinces à négocier adéquatement?

M. Albas : Tout comme M. Mintz, je tiens à dire que je ne suis pas constitutionnaliste. Cela dit, j'ai accordé une entrevue il y a quelque temps où on m'a demandé : « Si les provinces et les territoires n'arrivent pas à s'entendre, le gouvernement fédéral peut-il imposer sa décision? » Monsieur le sénateur, vous avez eu raison de soulever l'article 121, et si vous consultez le document de M. Mintz, vous constaterez qu'il en parle à la première page.

Il y a eu l'affaire *Gold Seal* au début du XX^{e} siècle, où un tribunal a limité l'application de cet article. De nombreux constitutionnalistes, dont Ian Blue, ont souligné qu'il s'agissait d'une définition très étroite et, encore une fois, comme vous l'avez

and, again, if this does, as you say, senator, become more of a question of rights, perhaps that could be an alternative if we can't find some way of collaborating.

I should say this again: I go back to Dr. Mintz's point that the European Union, where they have a single market, a collective history of fighting wars, cultural differences, different languages and legal traditions, can create a single market. Certainly, in Canada, we can apply our collective wits and do that.

Perhaps this committee might want to call in witnesses who have that expertise. The danger, in my mind, would be if you ended up with something as narrow, or more narrow. On the flip side, with the Supreme Court, a thorough process would be done and you would have leadership from both the federal — and many provincial governments may oppose — I imagine some provinces would actually argue in favour.

If those points are raised in a legitimate and fair way — not just historical arguments of confederation, but economic arguments and ultimately the rights issue — I think we may see progress. That would be a legitimate alternative, though I would imagine, in our current context, an agreement with a full negative list with a proper trade dispute resolution process would be welcome.

Mr. Mintz: Let me echo that it would be preferable to get an agreement as opposed to using a Supreme Court reference, which is like a nuclear option.

There is nothing preventing people, in the private sector, from making the same case. I'm surprised it isn't happening, and in fact, maybe someone really should. When you read section 121 it doesn't talk about tariffs, but it does talk about goods. I'm not sure it would apply to labour mobility, for example, because it doesn't say anything about service. It talks about the manufacture of goods, et cetera.

I'm not a lawyer, but just in reading it, I'm not sure it would give you the full scale of what an agreement could achieve.

Certainly, there are things that would suggest that it could have a broader application when it comes to non-tariff barriers for goods being sold across the country. I'm surprised that someone in the private sector, who has been finding that being blocked in Ontario over wine, for example, if this is hurting their trade, hasn't already taken this to court.

Senator Enverga: Thank you for your presentation. In spite of the global economy, we are concerned there are still internal barriers, and it is very hard for us.

I know that you have acted to make liquor flow more smoothly and freely across the country. Can you tell me, Mr. Albas, what is the result of that? Have we increased our GDP or any provincial GDP? How does that stand?

dit, monsieur le sénateur, si cela devient une question de droits et qu'on ne trouve aucune façon de collaborer, cela pourrait être une option.

J'aimerais reprendre l'argument de M. Mintz. Malgré les conflits, les différentes cultures, langues et traditions juridiques, l'Union européenne a réussi à créer un marché unique. Je serais donc étonné qu'on n'arrive pas à s'entendre au Canada.

Le comité souhaiterait peut-être approfondir cette question en convoquant des témoins ayant une expertise en la matière. Le danger, selon moi, ce serait qu'on se retrouve avec une portée aussi restreinte, sinon plus restreinte encore. En revanche, si cette question fait l'objet d'un renvoi à la Cour suprême, un processus rigoureux serait en place, le gouvernement fédéral assurerait un leadership — de nombreux gouvernements provinciaux pourraient s'y opposer —, et j'imagine que certaines provinces seraient en faveur.

Si ces questions sont soulevées de façon légitime et équitable — si on n'invoque pas seulement des arguments constitutionnels, mais des arguments économiques et aussi la question des droits —, je pense que nous pourrions assister à des progrès. Ce serait une option légitime, même si j'imagine que, dans le contexte actuel, un accord assorti d'une liste négative et d'un mécanisme adéquat de règlement des différends commerciaux serait bien accueilli.

M. Mintz : Tout comme le député, j'estime qu'il serait préférable de parvenir à une entente plutôt que de procéder à un renvoi à la Cour suprême, qui serait l'option nucléaire.

Il n'y a rien qui empêche les gens du secteur privé de faire falloir les mêmes arguments. Je suis d'ailleurs étonné que cela ne soit pas déjà arrivé et, en fait, quelqu'un devrait peut-être le faire. L'article 121 ne fait pas mention des droits de douane. Il y est question des biens, de la fabrication de biens, et cetera, mais qu'en est-il de la mobilité de la main-d'œuvre et des services?

Je ne suis pas avocat, mais d'après ce que j'ai lu, je ne crois pas qu'il couvrirait tout ce que pourrait contenir une entente.

Chose certaine, tout indique qu'on pourrait lui donner un sens plus large lorsqu'il s'agit des barrières non tarifaires pour les produits vendus partout au Canada. Je suis étonné que personne du secteur privé n'ait déjà porté cette question devant les tribunaux, si les obstacles au commerce du vin, par exemple, en Ontario, causent du tort aux entreprises.

Le sénateur Enverga : Merci pour votre exposé. Dans le contexte économique mondial, nous sommes inquiets de voir qu'il y a encore des obstacles au commerce intérieur, et c'est très difficile pour nous.

Je sais que vous avez pris des mesures pour que l'alcool puisse circuler plus librement et sans heurt au sein du pays. Pourriez-vous me dire, monsieur Albas, où cela nous a menés? Avons-nous augmenté notre PIB ou le PIB de certaines provinces? Quels ont été les résultats?

Mr. Albas: I believe Statscan came in, and again, different provinces will take different statistics and make them publicly available in different ways.

I will say that since Bill C-311 was passed and received Royal Assent, it created a personal exemption for people — for individuals — to be able to order wine by phone or mail, or to carry it on their person.

What has happened in British Columbia — I'm happy my province supported the bill — Premier Clark obviously sees free trade as being good not only for Canada, but in terms of seeing B.C. wine in different areas of the country, and that is a good thing.

In the years since the introduction of these measures, we have seen the sales of B.C.-made wine go up in British Columbia. Right now, someone from B.C. can order directly from a winery in Ontario, but the reciprocity is not there. That's where we end up with a very uneven playing field. Certain provinces have decided that they will protect their liquor monopolies, despite the fact that, if you look at the example of British Columbia, there are more domestic sales of B.C. wine than ever, and that's with this being out.

I would simply point out that direct to consumer, particularly if you start talking about beer, it's going to be almost negligible because of the cost of shipping. When someone says, "I would like to order a bottle of wine for a special event or a special occasion," or to send some home to their families — the same as if someone was visiting some of the Maritime Provinces and they wanted to send lobster back home — why would we want to stop that?

So, I don't have specific numbers, senator, but I would say the direct-to-consumer market would be very, very small. Again, for small family wineries that do not produce enough to be able to sell to large liquor monopolies, opening up their market like this is incredible. I do know we have a senator from Nova Scotia. I'll give you a good example. Nova Scotia has some of the lowest consumption rates of wine in the country, yet they have some of the most arable land for growing grapes. Nova Scotia sees this as a great way not only to augment their production of wine, but also to increase tourism. And that's one of the reasons why Nova Scotia has introduced regulation that would allow for the free trade of wine within Canada.

[*Translation*]

Senator Bellemare: My question is mainly addressed to Mr. Mintz. However, Mr. Albas, if you have any comments to add, please do not hesitate to make them.

M. Albas : Selon ce que les représentants de Statistique Canada ont dit, les provinces vont prendre diverses statistiques et les rendre publiques de différentes façons.

Je dirais que depuis que le projet de loi C-311 a été adopté et a reçu la sanction royale, il a créé une exemption personnelle pour permettre aux particuliers de commander du vin par téléphone ou par la poste ou de le transporter sur eux.

En Colombie-Britannique — et je suis heureux que ma province ait appuyé le projet de loi —, le premier ministre Clark considère naturellement le libre-échange interprovincial comme une bonne chose non seulement pour le Canada, mais aussi pour les vins de la Colombie-Britannique, qui se retrouveraient partout au pays.

Dans les années qui ont suivi l'introduction de ces mesures, nous avons vu les ventes de vins produits en Colombie-Britannique augmenter dans cette province. À l'heure actuelle, une personne de la Colombie-Britannique peut commander directement auprès d'un vignoble ontarien, mais la situation n'est pas réciproque. Les règles ne sont pas égales pour tous les producteurs. Certaines provinces ont décidé de protéger leur monopole, en dépit du fait que, si on prend l'exemple de la Colombie-Britannique, les ventes intérieures de vin sont plus élevées que jamais.

En ce qui concerne la vente directe aux consommateurs, on parle d'un marché presque négligeable, en particulier dans le cas de la bière, étant donné les coûts d'expédition. Une personne veut commander une bouteille de vin pour une occasion spéciale ou l'envoyer à sa famille — c'est la même chose lorsqu'une personne visitait les provinces maritimes et voulait expédier un homard chez elle —, pourquoi voudrions-nous empêcher cela?

Par conséquent, je n'ai pas les chiffres exacts, monsieur le sénateur, mais je dirais que le marché de la vente directe aux consommateurs serait très petit. Encore une fois, pour les petits vignobles familiaux qui ne produisent pas suffisamment de vin pour le vendre aux grands monopoles, c'est une chance inouïe de pouvoir ainsi ouvrir leur marché. Je sais que nous avons un sénateur de la Nouvelle-Écosse. Je vais vous donner un bon exemple. La Nouvelle-Écosse affiche l'un des plus faibles taux de consommation de vin au pays, et pourtant, on y trouve des terres arables parmi les meilleures pour cultiver le raisin. La Nouvelle-Écosse y voit non seulement des possibilités d'augmenter sa production de vin, mais aussi d'accroître le tourisme. Et c'est l'une des raisons pour lesquelles cette province a adopté un règlement qui autoriserait le libre-échange du vin à l'intérieur du Canada.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Ma question s'adresse principalement à M. Mintz. Toutefois, monsieur Albas, si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à les formuler.

Yesterday, we heard economists or statisticians from Statistics Canada, who showed us that lately there has been good progress in the interprovincial trade in services. This fact is also related to labour mobility.

In your experience of markets and mobility in Europe and the United States, how does Canada compare with regard to labour mobility? Do you have any recommendations to make as to how to improve that aspect?

[*English*]

Mr. Mintz: Let me say a couple of things. As I have noted in my earlier comments, some of the work that I have seen suggests that, first of all, there has been a significant increase in interprovincial trade over the years. That's been a good thing, and certainly that's been important. And as the Tombe-Winter analysis has shown, the agreements that have come in since 1995, by their prediction using the 1990s data, actually reduced costs by 10 per cent for trade. There has been some positive movement in that regard and that gets to the point about labour mobility.

Certainly, there is more recognition of standards in other provinces, for example, in the apprenticeship programs. I have noticed some of the provinces are now recognizing the training that you might get in another province.

Certainly, if I want to have a doctor, it doesn't matter whether they are educated in Ontario or Alberta, you get the same very good education. There are still impediments that apply in a number of the services. If you're trying to move across provinces, you might have to agree to certain types of requirements in terms of passing examinations or getting certain types of schooling. That still applies in certain situations. That's where I think things like mutual recognition would make a lot of sense, where you say that, for example, if you have been working as a resident doctor in Ontario and you come to Alberta, that you will get exactly the same privileges as any other doctor will. I know of one particular case of a doctor — a breast surgeon, and a very highly qualified one — who moved with his spouse to Alberta and had a lot of difficulty practising there. It wasn't easy. It wasn't that his qualifications were not being recognized; it was the lack of ability to get operating time and similar privileges that other doctors had who were residents in Alberta.

Senator Bellemare: Would you consider establishing a national standard for occupational skills for Canada as they do in U.K.?

Mr. Mintz: The U.K., of course, isn't a federal country. It does have a more top-down approach to things, although certainly it is, I think, something that we should think about a little more clearly in terms of why I like this negative list concept. If you say, "Yes, we're going to recognize these things and okay, now, state where the exclusions are," I think it's more embarrassing for a province

Hier, nous avons entendu des économistes ou des statisticiens de Statistique Canada qui nous montraient qu'il y avait eu, dernièrement, une assez bonne progression dans le commerce interprovincial des services. Ce fait est lié aussi à la mobilité de la main-d'œuvre.

D'après votre expérience des marchés et de la mobilité en Europe et aux États-Unis, comment le Canada se compare-t-il sur le plan de la mobilité de la main-d'œuvre? Avez-vous des recommandations à faire pour améliorer cet aspect?

[*Traduction*]

M. Mintz : Permettez-moi de dire deux ou trois choses. Comme je l'ai dit tout à l'heure, d'après les travaux sur lesquels je me suis penché, il y a eu une augmentation considérable du commerce interprovincial au cours des années. C'est une bonne chose, et c'est très important. Comme l'analyse Tombe-Winter l'a démontré, les accords en vigueur depuis 1995, à la lumière des données des années 1990, ont permis de réduire les coûts de 10 p. 100 pour le commerce. Il y a donc eu des éléments positifs à cet égard, et c'est ce qui m'amène à parler de la mobilité de la main-d'œuvre.

Une chose est sûre, on reconnaît davantage les normes des autres provinces, par exemple, pour ce qui est des programmes d'apprentissage. J'ai remarqué que certaines provinces reconnaissaient désormais la formation obtenue dans une autre province.

Qu'ils aient été formés en Ontario ou en Alberta, les médecins possèdent tous une formation équivalente. Il y a toutefois des obstacles qui perdurent dans un certain nombre de services. Si on veut travailler dans une autre province, il se peut qu'on doive satisfaire à certaines exigences, notamment passer un examen ou recevoir une certaine formation. Cela s'applique toujours dans certains cas, d'où l'importance d'avoir une reconnaissance mutuelle. Par exemple, un médecin résident de l'Ontario qui déménage en Alberta devrait pouvoir jouir des mêmes privilèges que les autres médecins. Je connais d'ailleurs un chirurgien — un expert en chirurgie mammaire très qualifié — qui a déménagé en Alberta avec son épouse et qui a eu beaucoup de mal à pratiquer là-bas. Cela n'a pas été facile. Ce n'est pas que ses qualifications n'étaient pas reconnues; c'est plutôt le fait qu'il avait de la difficulté à obtenir des heures d'opération et à bénéficier des mêmes privilèges que les autres médecins de la province.

La sénatrice Bellemare : Selon vous, devrait-on établir une norme nationale pour les compétences professionnelles au Canada comme on l'a fait au Royaume-Uni?

M. Mintz : Évidemment, le Royaume-Uni n'est pas une fédération. On a tendance à privilégier une approche descendante, même si c'est certainement quelque chose que nous devrions envisager lorsqu'on s'interroge sur la nécessité d'avoir cette liste négative. À mon avis, il serait plus gênant pour une province de reconnaître certains éléments et d'établir des exclusions, parce qu'elle serait obligée d'expliquer pourquoi la

to do that, because they would then be forced to say why somebody else's training or experience isn't good enough for their province. I think that would be a much harder case to make.

Mr. Albas: If I may, Mr. Chair. I'll make a couple of comments on this. First of all, Dr. Mintz raises, again, federation. It's the college of physicians that actually regulates that, not the provinces. Even though it's a provincial jurisdiction, they have given that credentialing process over to the college of physicians. Here is a good example: We may have experts in a particular field of medicine that may be available for teleconference when someone in another province may not be able to see timely access, just because of labour shortages. We have to be able to square the circle, so to speak, and have a very honest discussion about labour mobility, both in person and also through teleconference.

I spoke to a surgeon recently who makes himself very much available to rural British Columbia through teleconferencing. If you can do that with an expert in his field in an urban centre to the rural areas, you also would probably be able to do that interprovincially. Again, however, that would interfere with some of the credentialing processes that colleges of physicians across the country have set up. We need to have a very honest discussion about how this will work given what the technology and changes have done.

Again, going back to the European Union, the E.U. has said they want to see similar joint regulation for the shared economy — Uber, Air BnB, and all these new technologies that are rather disruptive — to see that there is a common approach throughout the European Union. We're seeing right now in Canada that, on a province-by-province basis or even, in some cases, municipality-by-municipality, there is a much different approach. Again, these are the challenges we have. We also have to remind ourselves that the more advanced an economy is, the more services they have. If we want to see further development into these things, a good example is the free trade agreement we have with South Korea. Businesses that want to expand from Canada to Korea will probably have professionals from Canada, and vice versa, that they can hire and they can work on either side. To me, that's how you grow your businesses: You allow them to scale up and to reach for the sky. Services are going to be a huge part of that and we need to square these circles.

The Chair: Senator Wallin.

Senator Wallin: Thank you. We have been talking about inhibitors to trade, but you have raised, Dr. Mintz, the question of inhibitors to investment. This is an issue that has been on the Canada-U.S. file for a long time, and an issue I worked on when I lived stateside.

formation ou l'expérience d'une personne n'est pas satisfaisante à ses yeux. Il lui serait assurément plus difficile de justifier sa décision.

M. Albas : Si je puis me permettre, monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques à ce sujet. Tout d'abord, M. Mintz a parlé de la fédération. En fait, c'est le collège des médecins, et non les provinces, qui réglemente le processus. Même si c'est un domaine de compétence provinciale, le processus de reconnaissance des titres relève du collège des médecins. Je vais vous donner un bon exemple. Des experts dans un domaine de la médecine en particulier pourraient participer à une téléconférence lorsqu'une personne dans une autre province n'est pas en mesure de le faire, en raison d'une pénurie de main-d'œuvre. Nous devons absolument tenter de régler ce problème et avoir une discussion très honnête sur la mobilité de la main-d'œuvre, autant en personne que par téléconférence.

J'ai parlé à un chirurgien récemment, qui a accepté de participer à des téléconférences à l'intention des régions rurales de la Colombie-Britannique. Si un expert d'une grande ville peut se mettre à la disposition des régions rurales, c'est certainement quelque chose qu'on pourrait faire entre les provinces. Toutefois, cela pourrait empiéter sur les différents processus d'accréditation que les collèges des médecins ont mis en place partout au pays. Nous devons avoir une discussion franche sur la façon dont cela pourrait fonctionner, compte tenu de l'évolution de la technologie et des changements qui ont été apportés.

Pour en revenir à l'Union européenne, sachez qu'elle veut adopter une réglementation conjointe semblable pour l'économie du partage — ou l'économie « Uber » ou « Air BnB », et toutes ces nouvelles technologies perturbatrices — en vue d'avoir une approche commune sur tout son territoire. À l'heure actuelle, au Canada, d'une province à l'autre, ou même d'une ville à l'autre, les approches sont complètement différentes. Ce sont donc les défis auxquels nous faisons face. Il ne faut pas oublier que plus une économie est avancée, plus nous avons accès à des services. Si nous voulons exploiter davantage ce secteur, nous devrions faire comme dans le cadre de notre accord de libre-échange avec la Corée du Sud. Les entreprises canadiennes qui souhaitent offrir leurs services en Corée feront probablement appel à des professionnels du Canada, et vice versa, et pourront embaucher d'un côté comme de l'autre. Selon moi, c'est ainsi que les entreprises peuvent croître. Nous devons toutefois leur donner les moyens d'y arriver. Les services seront un élément fondamental, d'où l'importance de résoudre ces problèmes.

Le président : Madame Wallin.

La sénatrice Wallin : Merci. Il a été question des obstacles au commerce, mais vous avez soulevé, monsieur Mintz, la question des obstacles à l'investissement. C'est un enjeu dont discutent le Canada et les États-Unis depuis longtemps, et c'est un dossier sur lequel j'ai travaillé lorsque j'habitais là-bas.

The capital market single regulator makes great sense to me, personally, and it certainly helps the flow of cross-border investment. How would it help domestically?

Mr. Mintz: First, I think we have landed in not a bad place terms of the capital market regulator model. A number of years ago, I wrote a piece saying that I actually think the best approach is something we have done in our tax harmonization agreements. That is, the federal government would have agreements with those provinces that would like to be part of a capital market regulator.

The provinces would get compensated for lost revenue, and maybe there are some other carrots that would get them into the agreement. Those provinces that are absolutely adamant about not being part of the capital market regulator would continue doing what they do, but we would also, at least, have some sort of passport mechanism to operate with them.

I think, for sure, Quebec would never go into a capital market regulator. I think we have to be realistic about that. We also may see Alberta, or maybe not. There is a split in the business community in Alberta over whether it should be part of the capital market regulator, but I think most of the other provinces would join. We would accomplish what I think would be a good thing domestically, which is potentially stronger enforcement mechanisms that are important for investor protection. But also it would reduce costs for people when they are trying to raise capital across Canada, and, of course, a more integrated capital market would be better.

The big issue is around governance. This is where Alberta, and particularly Quebec, have been concerned about whether Ontario would end up running the shop. But let's be honest, in the world today, when it comes to large companies, they are raising capital all over the world, not only in Canada. When they deal with Canada, they deal with the Ontario Securities Commission, anyway.

I hope, actually, the federal government moves soon on this. In fact, I was talking to a very senior person with the Ontario Securities Commission who feels it's really important that the federal government start moving on this file and complete it, because they are already starting to find that some of the people working at the Ontario Securities Commission don't know what is happening to their future and are looking at alternatives. I think the federal government needs to get moving on this particular file.

Senator Wallin: Thank you. I have a separate question on another one of the points that you raised. You're speaking to a room full of people who live and work in different provinces. Your example of the current licensing and insurance policies, we

Personnellement, je trouve logique d'avoir un seul organisme de réglementation des marchés financiers, et cela contribue assurément aux mouvements transfrontaliers des investissements. Dans quelle mesure cela pourrait-il aider à l'échelle nationale?

M. Mintz : Tout d'abord, je crois que notre modèle d'organisme de réglementation des marchés financiers n'est pas si mal. Il y a quelques années, j'ai écrit un document dans lequel je disais que selon moi, la meilleure approche était celle que nous avions utilisée pour nos ententes d'harmonisation fiscale. Je parle évidemment d'un accord entre le gouvernement fédéral et les provinces qui souhaiteraient adhérer à un organisme unique de réglementation des marchés financiers.

Les provinces seraient indemnisées pour les pertes de revenus. Peut-être pourrait-on leur offrir d'autres incitatifs pour qu'elles acceptent l'accord. Les provinces qui refusent totalement de se joindre à un organisme de réglementation des marchés mobiliers poursuivraient leur travail, mais nous aimerions au moins mettre en place un certain mécanisme de passeport pour mener des activités avec elles.

Bien entendu, le Québec n'accepterait jamais de se joindre à un organisme de réglementation de marchés mobiliers. Il faut être réaliste. La participation de l'Alberta est incertaine. La communauté des affaires en Alberta est divisée sur la question, mais je crois que la plupart des autres provinces accepteraient de se joindre à un tel organisme. À mon avis, ce serait un bon coup sur le plan national, car nous pourrions adopter des mécanismes d'application plus rigoureux, un élément important pour la protection des investisseurs. De plus, un tel organisme permettrait de réduire les coûts de ceux qui tentent de trouver des capitaux au Canada et, bien entendu, un marché financier plus intégré serait plus avantageux.

La grande question concerne la gouvernance. L'Alberta, et surtout le Québec, s'inquiète qu'un tel organisme soit administré par l'Ontario. Mais, soyons honnêtes, de nos jours, les grandes sociétés trouvent des capitaux partout dans le monde, pas seulement au Canada. De toute façon, lorsqu'elles font des affaires au Canada, elles passent par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

J'espère que le gouvernement fédéral agira bientôt dans ce dossier. D'ailleurs, je me suis entretenu avec une personne très haut placée à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Selon elle, il est très important que le gouvernement du Canada bouge dans ce dossier et prenne une décision, car certains à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sont incertains quant à leur avenir et étudient d'autres solutions. À mon avis, il est temps pour le gouvernement fédéral d'agir dans ce dossier.

La sénatrice Wallin : Merci. J'aimerais revenir sur un autre point que vous avez soulevé. Les gens ici présents vivent et travaillent dans différentes provinces. Vous avez parlé des politiques actuelles en matière de délivrance de permis et

know it's there, and we know it's bizarre. What was the initial rationale for this? What is the defence that is mounted for it, even though it seems ludicrous?

Mr. Mintz: I'm laughing because this is one that has affected me personally.

Senator Wallin: And all of us.

Mr. Mintz: I have a place in Calgary and a place in Toronto and I needed a car in both places. It turns out that, of course, in Canada, if you go to one province, they rip up the driver's licence of the other province. You can only have one driver's licence, which I think makes sense because these things are connected to health care and the tax system and a number of other things. You're establishing residency, but if you don't have the driver's licence for the other province, then you cannot get insurance for a car. You need to have it. I found it very striking.

A friend of mine has a place Tucson, Arizona, and I know other friends in Phoenix. Arizona is very liberal on this. If you're a Canadian and you're down in Arizona, you can use your Canadian driver's licence to get insurance and buy a car to have while you're spending the winter there, and a number of people do.

I started talking to a lot of friends who go south to Florida. Florida has been going back and forth on this issue for Canadians with different types of requirements every several years. They have been changing the rules, from what I understand. I think it's bizarre, in Canada, to do this. I did talk to a very senior person in the Ontario Government and asked, "Why do they do this? I don't understand it." He had no answer. I have a feeling this is one of those things where not much thought has been given to it.

When you talk about labour mobility, we often think of people moving from one province to another with their families, and it's a matter of changing residence. As we have seen over the years, with mining and oil and gas, but also in other areas of the economy, you could have somebody who ends up working in one province but lives in another one with their family, and they do need a car, potentially, in their place. It's not a huge barrier to labour mobility, but it is one. I think it's bizarre that our provinces are doing that.

Senator Wallin: Is this strictly a provincial jurisdiction? Is there nothing the federal government can do on that file?

Mr. Mintz: No, but it's an example. If you had an agreement and if you talked about labour mobility, I would love to see a province try to say why they need to put this on the negative list.

Senator Wallin: Did you have any comment?

d'assurance. Nous savons qu'elles existent et qu'elles sont étranges. Quelle est leur raison d'être? Comment sont-elles justifiées, même si elles peuvent paraître ridicules?

M. Mintz : Je ris, car j'ai dû composer avec ces politiques.

La sénatrice Wallin : Comme nous tous.

M. Mintz : J'ai une maison à Calgary, et une autre à Toronto. J'ai besoin d'une voiture aux deux endroits. Évidemment, au Canada, si vous demandez un permis de conduire dans une autre province, on déchire celui de la province d'où vous venez. On ne peut avoir qu'un seul permis de conduire. C'est logique, puisque le permis de conduire est lié aux régimes de soins de santé et au régime fiscal, notamment. Il faut établir son lieu de résidence, mais sans un permis de conduire de la nouvelle province de résidence, impossible d'obtenir une assurance auto, et celle-ci est obligatoire. C'est très étrange.

J'ai un ami à Tucson, en Arizona, et d'autres amis à Phoenix. L'Arizona est très ouvert sur la question. Un Canadien qui passe l'hiver en Arizona peut utiliser son permis de conduire canadien pour acheter une voiture dans l'État et obtenir une assurance auto. Plusieurs Canadiens font cela.

J'ai discuté avec beaucoup de mes amis qui vont en Floride. Depuis plusieurs années, l'État change de position sur la question et impose différentes exigences aux Canadiens en matière de permis et d'assurances. Si j'ai bien compris, la Floride modifie les règles. Je trouve étrange que les règles varient ainsi au Canada. J'ai demandé à un très haut fonctionnaire du gouvernement de l'Ontario : « Pourquoi les provinces font-elles cela? Je ne comprends pas. » Il ne pouvait pas me répondre. J'ai l'impression qu'il s'agit de ce genre de décision que l'on prend sans bien y réfléchir.

On parle de la mobilité de la main-d'œuvre et des familles d'une province à l'autre. En réalité, il est question d'établir un lieu de résidence. Comme nous avons pu le constater au fil des ans, dans les secteurs minier, gazier et pétrolier, mais aussi dans d'autres secteurs de l'économie, certains travaillent dans une province, mais habitent avec leur famille dans une autre province, et ils ont probablement besoin d'une voiture aux deux endroits. Ce n'est pas une barrière importante à la mobilité de la main-d'œuvre, mais ça en est une. Je trouve étrange que les provinces agissent de la sorte.

La sénatrice Wallin : Est-ce une compétence uniquement provinciale? Le gouvernement fédéral ne pourrait-il pas intervenir?

M. Mintz : Non, mais c'est un exemple. Dans le cadre d'une discussion sur la mobilité de la main-d'œuvre, j'aimerais bien entendre une province expliquer pourquoi il serait désavantageux de mettre fin à ces politiques.

La sénatrice Wallin : Auriez-vous quelque chose à ajouter?

Mr. Albas: There are other things like transportation regulation. For example, I have a company in my riding that purchased, in good faith, 20 different kinds of large trucks and snowplows, et cetera, from a Quebec auction, and I believe 15 of them are still — this was last year— being stored in Quebec because of different road standards. The owner of the company was told, "Listen, if you want to drive those trucks through our province, you will have to pay for individual engineering reports saying they are safe."

Another quirk of the system is that in some cases he was told he would have to have certain permits and there was a question of whether or not those offices were open in time for him to be able to transport something that he thought would take six to eight days, tops. It took two and a half weeks. Again, to Dr. Mintz's points, we don't know why provinces do it this way. They all cite safety, but by the same token, how can you have that many different safety standards across the country? It's not top of mind because it's literally an ounce on every Canadian shoulder. A lot of these trade barriers are not felt hard enough for governments to act.

Sen. Wallin: It's true for individuals. I had friends move from Saskatchewan to Alberta. It was the same thing. They actually ended up having to sell their Saskatchewan car and buy an Alberta car. It was quite bizarre. Anyway, thank you.

The Chair: Quite the deal if you do that, if you buy an Alberta car, and you live in Saskatchewan, you have to go through a whole thing about getting insurance, and it's just nuts. That happened to a friend of mine. His car broke down and he actually needed a new car, so he bought it in Calgary and he had one heck of a time getting insurance because it had to be done in Saskatchewan, so now you can't drive anywhere. Anyway, it's quite odd.

I have Senator Tannas.

Senator Tannas: Thank you.

Dr. Mintz, you mentioned something that some of us in Alberta have heard before: this idea of corridors, and the Australian example. I recall this was something that some of the ex-political leaders in Alberta, particularly Danielle Smith when she was leading the Wildrose Party, talked about: a need for a national corridor that would incorporate pipelines, rail, roads, electricity and fibre optics — all of the things that the country needs. This touches a little bit on what this committee is talking about. Do you think it is time that a Senate committee or somebody like that studied this idea of a national corridor? Is it a way out of our current problem?

Mr. Mintz: I think we really do need to do it. I would encourage the Senate's doing it, but let me mention that the School of Public Policy, University of Calgary, and CIRANO in Montreal, Quebec, we are doing a joint study on the northern

M. Albas : Il y a d'autres points à considérer, comme la réglementation en matière de transport. Par exemple, une société dans ma circonscription s'est procurée, de bonne foi, 20 types de camions différents et de déneigeuses, notamment, dans le cadre d'un encan tenu au Québec. Si je ne m'abuse — c'était l'an dernier —, 15 de ces véhicules sont toujours entreposés au Québec, en raison des normes différentes relatives aux réseaux routiers. On a dit au propriétaire de la société : « Si vous voulez faire circuler ces véhicules sur nos routes, vous devrez payer pour obtenir des rapports techniques individuels certifiant qu'ils sont sécuritaires. »

Autre bizarrerie du système, on a dit au propriétaire de la société, que dans certains cas, il devait obtenir divers permis. Il s'est demandé si les bureaux pour l'obtention de ces permis allaient être ouverts à temps pour lui permettre de faire circuler ces véhicules, un exercice de six à huit jours, tout au plus. Il lui a fallu deux semaines et demie. Pour revenir aux propos de M. Mintz, nous ignorons pourquoi les provinces agissent de la sorte. Elles invoquent toutes des questions de sécurité, mais comment peut-on avoir autant de normes différentes en matière de sécurité au pays? Ce n'est pas une priorité, car l'impact est minime pour les Canadiens. Les conséquences de plusieurs de ces barrières au commerce ne sont pas suffisamment importantes pour pousser les gouvernements à agir.

La sénatrice Wallin : Ça se produit vraiment. Des amis à moi ont quitté la Saskatchewan pour s'installer en Alberta. Ils ont dû vendre leur voiture achetée en Saskatchewan pour acheter une voiture en Alberta. C'était très étrange. Merci.

Le président : C'est toute une épreuve. Si vous achetez une voiture en Alberta et que vous habitez en Saskatchewan, c'est fou tout ce que vous devez faire pour obtenir une assurance auto. Un ami l'a vécu. Sa voiture est tombée en panne et il devait s'acheter une nouvelle voiture. Il a acheté sa voiture à Calgary et il a eu toutes sortes de difficultés à obtenir une assurance auto, car il devait faire les démarches en Saskatchewan. On ne peut plus conduire là où l'on veut. C'est très étrange.

Sénateur Tannas, vous avez la parole.

Le sénateur Tannas : Merci.

Monsieur Mintz, vous avez parlé d'une option dont certains d'entre nous, en Alberta, ont déjà entendu parler, soit la mise en place de corridors, comme en Australie. D'anciens politiciens en Alberta, notamment Danielle Smith, lorsqu'elle dirigeait le Wildrose Pary, ont déjà proposé cette option : la mise en place d'un corridor national qui engloberait les oléoducs, les chemins de fer, les routes, l'électricité et la fibre optique — tous nécessaires au pays. Cela revient un peu au sujet de discussion du comité. Selon vous, le temps est-il venu pour un comité sénatorial ou un autre groupe d'étudier cette idée de corridor national? Un tel corridor serait-il la solution à notre problème?

M. Mintz : Je crois que c'est nécessaire et j'encourage le Sénat à mener cette étude. Je tiens à ajouter que l'École de politique publique de l'Université de Calgary et CIRANO, à Montréal, au Québec, travaillent à une étude conjointe sur le concept d'un

corridor concept. The idea is to establish a nationwide corridor. When you think of the way Canada got started in 1867, we created in a sense a corridor, which was rail at that time, across the country, but at a level relatively close to the U.S. border. We then created grids going up.

We could actually think of having a corridor across the country going from B.C. through northern Alberta to the Ring of Fire in Ontario, to Quebec's northern parts, and even to Boise Bay, potentially. You could think of having a national corridor that would allow for the transportation of goods and services to tidewater, and it could be all the different mechanisms that would be allowed. Another part of this — I know this is a discussion that is going on in Ontario right now — is potentially moving more commercial rail activity out of the urban centres, which is conflicting with the transit of people. I had a long discussion about this with somebody a couple months ago. In the Toronto area right now, there is a debate where one proposal is to move commercial rail activity going through the heart of Toronto. It would be relatively expensive, but not completely out of whack, because you're doing something for a very long time. Put it more north, and at the same time develop more transit with Waterloo and Milton as areas.

A much cheaper proposal is simply to deal with the transit between the Toronto GTA and Milton, Waterloo and Kitchener instead. Now, certainly when I look at these things, especially when it comes to infrastructure, these are long-term capacity situations. There is a lot of value to looking at that. I should mention that the School of Public Policy in CIRANO will be issuing our issues paper very soon. In fact, I got a copy of the final version of it; it will be going into French translation.

We will be issuing this paper very soon. It's going to lay out a whole bunch of questions to be asked. We plan to get a number of researchers to do what academics do, which is to provide detailed analysis of these different issues. There are a number of complex issues.

When you look around the world, and it's not just Australia, but a number of countries have been putting in corridors. I met an interesting individual, a Canadian, who has been doing this around the world. Why aren't we doing this in Canada? I think it's time we wake up and smell the coffee.

Senator Tannas: The national dream 2.0, right?

Mr. Mintz: Exactly.

The Chair: Dr. Mintz and Mr. Albas, thank you very much for a very interesting session.

(The committee continued in camera.)

corridor du Nord. L'idée est de mettre en place un corridor pancanadien. Lorsqu'on y pense, le Canada a été créé, en 1867, grâce à un genre de corridor de chemin de fer d'un bout à l'autre du pays, mais près de la frontière américaine. Ensuite, des réseaux ont été créés.

On pourrait mettre en place un corridor qui partirait de la Colombie-Britannique, passerait dans le nord de l'Alberta jusqu'au cercle de feu, en Ontario, puis dans le nord du Québec, et même jusqu'à la baie Boise. On peut penser à un corridor national permettant le transport de biens et services jusqu'à l'océan et utilisant toutes sortes de mécanismes différents. Aussi — et je sais qu'il y a des discussions en Ontario à ce sujet —, l'on pourrait déplacer le transport ferroviaire de marchandises à l'extérieur des centres urbains pour éviter les conflits avec le transport en commun. J'ai eu une longue discussion à ce sujet il y a quelques mois. À Toronto, on étudie la possibilité de déplacer le transport ferroviaire de marchandises hors du centre-ville. Ce serait dispendieux, mais ce n'est pas fou, car c'est un investissement à long terme. On déplacerait ce transport vers le nord, tout en développant le transport en commun jusqu'à Waterloo et Milton.

Une option beaucoup moins dispendieuse serait tout simplement d'améliorer le transport en commun entre la Région du Grand Toronto et Milton, Waterloo et Kitchener. Évidemment, il y a des questions quant à la capacité à long terme, notamment en ce qui a trait à l'infrastructure, mais il y a beaucoup d'avantages à cela. Je souligne que l'École de politique publique de l'Université de Calgary et CIRANO publieront bientôt une synthèse des enjeux. D'ailleurs, j'ai ici une copie de la version définitive; il reste à la faire traduire.

Cette synthèse sera publiée bientôt. Elle dressera la liste des questions à poser. Nous avons l'intention de demander à plusieurs chercheurs de nous fournir une analyse détaillée de ces enjeux. Plusieurs de ces enjeux sont complexes.

Plusieurs pays, pas seulement l'Australie, ont mis en place de tels corridors. J'ai rencontré un Canadien intéressant qui travaille à la mise en place de ce genre de corridors partout dans le monde. Pourquoi le Canada ne met-il pas un tel corridor en place? Je crois qu'il est temps de se réveiller et d'agir.

Le sénateur Tannas : Le rêve national 2.0, non?

M. Mintz : Exactement.

Le président : Monsieur Mintz, monsieur Albas, merci beaucoup pour cette discussion fort intéressante.

(La séance se poursuit à huis clos.)

OTTAWA, Thursday, March 24, 2016

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:31 a.m. to study the issues pertaining to internal barriers to trade; and for the consideration of a draft budget.

Senator David Tkachuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is David Tkachuk, and I'm the chair of this committee. Welcome to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. Today is our fourth meeting on our study on issues pertaining to internal trade barriers. It's my pleasure to welcome, from AdvantageBC International Business Centre Vancouver, Colin Hansen, President and CEO; from the Business Council of Canada, Brian Kingston, Vice President, Fiscal and International Issues; from the Canadian Centre for Policy Alternatives, Scott Sinclair, Director, Trade and Investment Research Project; and from the Macdonald-Laurier Institute, Brian Lee Crowley, Managing Director; and Sean Speer, Senior Fellow.

Was it Mr. Hansen who flew in yesterday?

Lynn Gordon, Clerk of the Committee: Yes.

The Chair: A special thank you for that, Mr. Hansen. As you know, we cancelled our meeting because of the death of a member of Parliament. Mr. Hansen had flown in for yesterday's meeting. Luckily, he planned to be here this morning for a meeting, which he cancelled, and so is able to be part of the panel today. That's why it looks a little crowded up there. I still think it will be a very interesting session.

Senator L. Smith: Did you see the picture of Mr. Sinclair? You're a casual person, but you look good with a tie on, sir.

The Chair: Why don't we start with the gentleman who was supposed to be here yesterday, Mr. Hansen.

Colin Hansen, President and CEO, AdvantageBC International Business Centre Vancouver: Thank you very much, senator, for accommodating me this morning.

By way of my own background as it pertains to this subject matter, I served as a member of the B.C. legislature for 17 years, 10 of those as a member of cabinet. Actually, 10 years ago next month will be the tenth anniversary of the signing of the Trade, Investment and Labour Mobility Agreement, TILMA, between B.C. and Alberta. I was the B.C. government signatory to the agreement at that time. I was the Minister of Economic Development for the following two years when we implemented that agreement, which later, of course, morphed into the New West Partnership Trade Agreement, which also includes Saskatchewan.

OTTAWA, le jeudi 24 mars 2016

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 31 pour étudier les questions relatives aux barrières au commerce intérieur et étudier l'ébauche d'un budget.

Le sénateur David Tkachuk (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je m'appelle David Tkachuk et je suis le président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Je vous souhaite la bienvenue à sa quatrième séance, qui porte sur les questions relatives aux barrières au commerce intérieur. Je suis heureux de souhaiter la bienvenue au président et chef de la direction d'AdvantageBC International Business Centre - Vancouver, M. Colin Hansen; au vice-président, Politiques internationale et budgétaire, du Conseil canadien des affaires, M. Brian Kingston; au directeur, Projet de recherche sur le commerce et l'investissement, du Centre canadien de politiques alternatives, M. Scott Sinclair; et aux représentants de l'Institut Macdonald-Laurier, M. Brian Lee Crowley, qui en est le directeur général, et M. Sean Speer, agrégé supérieur de recherche.

Est-ce M. Hansen qui est arrivé hier?

Lynn Gordon, greffière du comité : Oui.

Le président : Je vous en remercie particulièrement, monsieur Hansen. Comme vous le savez, nous avons annulé notre réunion à cause du décès d'un député. M. Hansen est arrivé par avion pour assister à la réunion d'hier. Par chance, il avait prévu d'être ici ce matin pour une réunion qu'il a annulée, ce qui lui permet de faire partie du groupe de témoins que nous accueillons aujourd'hui. Voilà pourquoi l'assistance semble nombreuse, là-bas. Mais je persiste à croire que la séance sera quand même très intéressante.

Le sénateur L. Smith : Avez-vous vu la photo de M. Sinclair? Vous êtes décontracté, mais la cravate vous va bien.

Le président : Pourquoi ne commençons-nous pas par le témoin qui était censé être ici hier, M. Hansen.

Colin Hansen, président et chef de la direction, AdvantageBC International Business Centre - Vancouver : Merci beaucoup, monsieur le sénateur, de m'avoir permis de témoigner ce matin.

Pour vous rappeler mes antécédents, en ce qui concerne l'objet de la réunion d'aujourd'hui, j'ai été député 17 ans à la législature de la Colombie-Britannique, dont 10 comme membre du Cabinet. En fait, le mois prochain marquera le 10e anniversaire de la signature de l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre, l'ACIMMO, entre la Colombie-Britannique et l'Alberta. Je l'ai signé au nom de ma province et j'ai été ministre du Développement économique pendant les deux années suivantes de sa mise en œuvre. L'accord devait devenir le New West Partnership Trade Agreement, conclu aussi avec la Saskatchewan.

In the spring of 2008, in my capacity as Minister of Economic Development, I chaired the provincial-territorial meeting of ministers where all provinces came to unanimous agreement to extend labour mobility arrangements across Canada for certified professionals. The agreement still has its growing pains, but I think it put us on a good track forward.

From 2008 to 2011, I was the Minister of Finance, where I stick-handled B.C.'s support for what I will underscore as the concept of a national security regulator, although many people at the time interpreted us to be endorsing 100 per cent the position that was taken by Ontario and Canada at the time. It was a significant change towards a national security regulator for the province of British Columbia. After not seeking re-election three years ago, I was about a year catching up on 17 years of chores around my house, when I was asked if I would consider taking on this current role as President of AdvantageBC.

AdvantageBC is an organization trying to build Canada's reputation when it comes to financial services. Part of our mandate is to encourage international companies to locate in Canada. I emphasize "Canada first," and we always fly the Canadian flag. After we engage in the merits of Canada, we also talk about the merits of them locating in British Columbia, needless to say. We're a non-government body. In fact, we receive no government funding. We are entirely funded by our private sector members.

I'll start with just a couple of general comments. I've got six of them that I want to share as sort of high-level thoughts on interprovincial barriers to trade. I don't like the word "barriers" because people have preconceived notions of what that is so I call them "complexities." I'd like to comment more on how we develop such complex systems that really constitute barriers to doing commerce across provincial borders.

First, in many cases, it's easier to do business across international boundaries than it is across provincial boundaries. Second, interprovincial complexities add costs that then get passed on to consumers and diminish Canada's attractiveness as a place to do business. Third, with the prospect of new free trade agreements with Europe and the 12 nations of the Pacific under the TPP, which includes both trade in goods, which we're very familiar with and on which there's been lots of public discourse, and trade in services, which is something we need to wrap our heads around more, we need to accelerate the pace of change in Canada in order to be ready for what I think is a new international free trade environment for goods and services.

Fourth, the incremental approach to changes in the Agreement on Internal Trade will not get us there fast enough. We need a negative list approach where everything is included, unless specifically negotiated out of future agreements. That is the

Au printemps de 2008, en ma qualité de ministre du Développement économique, j'ai présidé la rencontre des ministres des provinces et des territoires qui a débouché sur un accord unanime, celui d'étendre aux membres agréés d'une profession le régime sur la mobilité de la main-d'œuvre à la grandeur du Canada. L'accord continue de connaître des difficultés de développement, mais je pense que c'est un bon point de départ pour l'avenir.

Ministre des Finances de 2008 à 2011, j'ai piloté l'appui de la Colombie-Britannique à l'idée d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières, même s'ils ont été nombreux, à l'époque, ceux qui y ont vu un aval sans réserve de la position adoptée alors par l'Ontario et le Canada. Cela a été un changement important vers la création d'un tel organisme national pour la Colombie-Britannique. Il y a trois ans, je ne me suis pas porté candidat aux élections. Cela faisait un an que j'essayais de rattraper 17 ans de travaux que j'avais négligé de faire chez moi, quand on m'a demandé si le poste de président d'AdvantageBC, que j'occupe actuellement, m'intéressait.

AdvantageBC est un organisme qui essaie de construire la réputation du Canada en matière de services financiers. Une partie de son mandat consiste à encourager les entreprises internationales à s'établir au Canada. Pour moi, c'est « le Canada d'abord », et nous déployons toujours le drapeau canadien. Après leur avoir parlé des avantages qu'offre le Canada, nous parlons, il va sans dire, de ceux de leur établissement en Colombie-Britannique. Organisme non gouvernemental, nous ne recevons aucun financement de l'État. Nous sommes entièrement financés par nos membres du secteur privé.

J'ai d'abord quelques observations générales à formuler, six, que je considère comme bien réfléchies, sur les barrières au commerce interprovincial. Je n'aime pas le mot barrière, qui suggère des idées préconçues dans l'esprit des gens. Je parlerai, à la place, de complications. J'aimerais m'étendre davantage sur la façon dont nous créons de tels systèmes complexes qui entravent vraiment le commerce intérieur.

Premièrement, il est souvent plus facile de brasser des affaires à l'étranger que dans une autre province. Deuxièmement, les complications entravant le commerce intérieur majorent les coûts, qui sont ensuite refilés aux consommateurs et qui diminuent l'attrait commercial du Canada. Troisièmement, dans la perspective de nouveaux accords de libre-échange avec l'Europe et les 12 pays du Pacifique, grâce au Partenariat transpacifique (le PTP), qui concerne à la fois le commerce des biens, notion que nous connaissons et qui a alimenté beaucoup de déclarations publiques, et celui de services, notion à laquelle nous devons nous apprivoiser, nous devons accélérer le changement au Canada pour nous préparer à ce qui sera, d'après moi, un nouveau régime international de libre-échange de biens et de services.

Quatrièmement, la stratégie des changements graduels prévus dans l'Accord sur le commerce intérieur est trop lente. Nous devons employer une approche des listes négatives, qui englobera tout, à moins que ce n'ait été exclu par négociation. C'est ainsi

approach we took in negotiating the TILMA with Alberta; and here we are 10 years later after the signing of that document. It's not perfect. It's has its hiccups. There are still sections that I don't believe have been properly or fully implemented. In fact, I think it is a model that should be adopted across Canada.

Fifth, the process needs to respect the provinces' constitutional rights. Faster progress will be made if the federal government is the champion for a process that leads to a national consensus, rather than the federal government trying to extend the current interpretation of division of powers between the provinces and Canada. That was actually one of the hiccups in the evolution of a national security regulator. Sixth, reducing interprovincial barriers to commerce does not mean diminishing the powers of the provinces. It's about ensuring that the provinces do not discriminate against companies just because they operate in other parts of Canada.

I want to talk specifically about the financial services sector. As we engage in this conversation, it's essential that we put that as a priority for breaking down some of these interprovincial complexities, which add to the cost of doing business in Canada.

First, Canada is recognized as having the strongest banking system in the world. The World Economic Forum for eight years in a row has classified Canada as the top and most secure banking system in the entire world. We have a great story to tell. When I'm out talking to companies internationally, primarily in China and other parts of East Asia, I talk with passion about the fact that Canada is a great place to do business because of the stability of our banking system. Given that reputation, we should be seeing our financial services sector in all parts of Canada growing faster than it is; but I think we have built in some structural impediments to that growth. Basically, we're not seeing that growth because our financial services sector needs to be more nimble and needs to be more flexible.

One example I'll give is bank settlement hours. I'll start by giving you a little vignette that helps to explain where the issue is. If you were a Canadian exporter, say, exporting potash from Saskatchewan to China, your ship is being loaded in Vancouver Port today, Thursday before a long weekend, and your payment is FOB Vancouver, so you're looking for certification off the ship that the goods have been loaded and only then will you get paid. If you cannot get that certification by 2 p.m. Vancouver time today, you will not get paid until the next business day because you'll have missed the 3 p.m. deadline for large-value transfers in the Canadian payment system.

You ask why that is the case. It's because the settlement system for payments in Canada under our banking system closes at 6 p.m. Eastern Time. You wind up with half the afternoon cut off for Vancouver-based exporters and all large-value transactions.

que nous avons négocié l'ACIMMO avec l'Alberta, et nous en célébrons le 10e anniversaire. Ce n'est pas un accord parfait; il comporte des anicroches; il reste des articles d'après moi imparfaitement ou incomplètement exécutés, mais c'est un modèle à adopter partout au Canada.

Cinquièmement, le processus doit respecter les droits constitutionnels des provinces. Les progrès seront plus rapides si le gouvernement fédéral se fait le champion d'un processus qui conduit à un consensus national, plutôt que d'essayer d'étendre l'interprétation actuelle de la division des pouvoirs entre les provinces et le Canada. En fait, cela a été l'une des anicroches dans la genèse de l'organisme national de réglementation des valeurs mobilières. Sixièmement, la suppression des barrières interprovinciales au commerce ne signifie pas diminution des pouvoirs des provinces. Il s'agit simplement d'éviter la discrimination contre des entreprises par des provinces, au seul motif qu'elles sont exploitées dans d'autres régions du Canada.

Parlons notamment du secteur des services financiers. Il est essentiel, en entamant cette discussion, de nous fixer la priorité de faire disparaître certaines de ces complications interprovinciales, qui majorent le coût des affaires au Canada.

Premièrement, le Canada passe pour posséder le système bancaire le plus solide du monde. Huit années de suite, le Forum économique mondial a classé son système bancaire au premier rang mondial pour sa sûreté. Nous avons de quoi être fiers. Quand je pars visiter des compagnies étrangères, principalement en Chine et dans l'Est de l'Asie, je parle avec passion des atouts commerciaux du Canada, en raison de la stabilité de son système bancaire. Cette réputation devrait faire croître le secteur des services financiers de partout au pays plus rapidement qu'il ne le fait; mais je pense que nous avons intégré des obstacles systémiques contre cette croissance. Essentiellement, la croissance n'est pas au rendez-vous, parce que notre secteur manque d'agilité et de souplesse.

Prenez l'exemple des heures des règlements bancaires. Commençons par imaginer une situation qui aidera à comprendre la nature du problème. Vous êtes un exportateur canadien, disons de potasse de la Saskatchewan vers la Chine. Votre navire, dans le port de Vancouver, est chargé aujourd'hui, un jeudi précédant une longue fin de semaine, et vous êtes payé franco à bord à Vancouver. Vous cherchez donc à obtenir un certificat du navire attestant le chargement des biens, condition pour que vous soyez payé. Si vous ne pouvez pas obtenir l'attestation avant 14 heures aujourd'hui, heure de Vancouver, vous ne serez pas payé avant le prochain jour ouvrable, faute d'avoir respecté la limite de 15 heures pour les virements de grande valeur dans le système canadien de paiement.

Pourquoi? Parce que le système de règlement des paiements dans le système bancaire au Canada ferme à 18 heures, heure normale de l'Est. L'après-midi des exportateurs de Vancouver est amputé de moitié, et c'est la même chose pour tous les paiements de grande valeur.

If Canadian financial institutions cannot meet the needs of customers by being more flexible, then those customers will take their financial service activities to other cities in other countries. Anecdotally I've heard some of that is already happening, and we can see it increasingly in the future. This is not about a Vancouver versus Central Canada kind of issue because the entire system, the Canadian financial services sector could be diminished if they cannot be more flexible in meeting the needs of their clients.

The other area I want to give some examples from is the insurance sector, and I do so with some trepidation knowing Senator Black's background. Captive insurance is one example of where it's easier for Canadian companies to do business across our national boundaries than it is across provincial boundaries. Captive insurance, for those not familiar, is essentially where larger companies will set up a corporate entity to self-insure their risks in Canada or anywhere in the world.

In B.C., we set up a legislative framework in 1987 for captive insurance regulation and oversight. We are the only province in Canada that has such a system in place. Canadian companies outside British Columbia are forced, if they want to establish captive insurance, to go outside Canada to domicile their captive insurance companies because of the inability of the British Columbia captive insurance system to be recognized by other provinces in Canada. The most recent statistics I have are from 2008, but I don't think they've changed much since then. At that time, there were 151 captive insurance companies in Canada; only 21 of them were domiciled in B.C., while there were 98 in Barbados, 19 in Bermuda, 7 in the Caymans, and 6 elsewhere. It's one example of many where financial services are impeded because of existing rules.

The other is in terms of insurance services generally. In Canada we have probably one of the most complex systems of insurance oversight of any country in the world because we have federal jurisdiction and provincial jurisdiction, and, most importantly, we have the inability of provinces to recognize insurance systems set up across provincial boundaries. An international company coming to set up in every province and territory in Canada would have a formidable challenge in setting up that kind of arrangement.

In closing, as I know my time is running out, it is these kinds of complexities that ultimately result in costs that get passed on to consumers and make Canada a less desirable place from which to do business. I congratulate the committee for taking on the challenge of looking at interprovincial barriers. It's a very important subject; but it needs to be much broader than just a focus on trade and the movement of goods. It also needs to focus on the movement of services across provincial boundaries.

The Chair: Mr. Hansen was recommended to the committee by Senator Neufeld from British Columbia, who served in the government at the same time.

Si les institutions financières canadiennes sont trop rigides pour répondre aux besoins de leur clientèle, elle ira ailleurs, dans d'autres places à l'étranger. Cela a déjà commencé, on en parle anecdotiquement, et c'est appelé à s'amplifier. Il ne faut pas y voir l'effet d'une lutte entre Vancouver et le Centre du Canada, parce que tout le système, le secteur canadien des services financiers, pourrait souffrir de sa rigidité pour sa clientèle.

J'ai un autre exemple, pris dans le secteur des assurances. J'en parlerai avec appréhension, connaissant les antécédents du sénateur Black. L'assurance captive est un secteur où il est plus facile pour les entreprises canadiennes de faire des affaires à l'étranger plutôt qu'entre deux provinces. Pour ceux qui l'ignorent, l'assurance captive est essentiellement la création d'une société par une grosse compagnie pour s'auto-assurer contre ses risques au Canada ou ailleurs dans le monde.

En Colombie-Britannique, nous avons créé, en 1987, un cadre législatif pour la réglementation de l'assurance captive et sa surveillance. Nous sommes la seule province canadienne à l'avoir fait. Les sociétés canadiennes à l'extérieur de la Colombie-Britannique sont obligées, si elles veulent établir une société d'assurance captive, d'aller à l'étranger pour y domicilier cette société, vu que le système d'assurance captive de la Colombie-Britannique ne parvient pas à se faire reconnaître par les autres provinces canadiennes. Mes statistiques datent de 2008, mais je ne crois pas qu'elles aient beaucoup changé depuis. À l'époque, on comptait 151 captives d'assurance au Canada, et seulement 21 étaient domiciliées en Colombie-Britannique, tandis que 98 se trouvaient en Barbade, 19 aux Bermudes, 7 dans les îles Caïmans et 6 ailleurs. Voilà un exemple parmi de nombreux autres où les services financiers sont entravés à cause des règles en vigueur.

L'autre exemple est dans le secteur des services d'assurance en général. Au Canada, nous possédons probablement l'un des systèmes de surveillance des assurances les plus complexes du monde, en raison des compétences fédérale et provinciale en la matière et, surtout, de l'incapacité des provinces de reconnaître les systèmes d'assurance créés dans d'autres provinces. Une société d'assurance internationale qui viendrait s'établir dans chaque province et territoire du Canada aurait une tâche formidable à accomplir en établissant ce type de régime.

En terminant, puisque je vois mon temps filer, c'est le genre de complication qui, en fin de compte, entraîne des coûts qu'on refile au consommateur et qui ternit l'attrait du Canada pour y faire des affaires. Je félicite le comité d'avoir relevé le défi d'examiner les barrières au commerce interprovincial. C'est un sujet très important. Mais il a besoin d'être considérablement élargi et non pas se borner au commerce et au transport de marchandises. Il doit aussi englober le mouvement des services entre les provinces.

Le président : M. Hansen a été recommandé au comité par le sénateur Neufeld, de la Colombie-Britannique, qui a fait partie du même gouvernement que lui.

Brian Kingston, Vice President, Fiscal and International Issues, Business Council of Canada: Mr. Chair, honourable senators, thank you for the opportunity to appear this morning as part of your study on internal trade barriers. The Business Council of Canada, previously known as the Canadian Council of Chief Executives, represents the chief executives and entrepreneurs of 150 leading Canadian companies from all sectors and regions of the economy. Our 1.4 million citizens account for more than half the value of the Toronto Stock Exchange, contribute the largest share of federal corporate taxes, and are responsible for most of Canada's exports, corporate philanthropy and private sector investments in research and development.

With one in five jobs linked to exports, Canada's long-term prosperity depends on our ability to sell goods and services around the globe. An extensive network of free trade agreements, including the recently concluded Canada-EU Comprehensive Economic and Trade Agreement and potentially the Trans-Pacific Partnership, ensures that our companies benefit from preferential access to the world's largest and richest markets. However, we will be unable to benefit fully from new trade opportunities if our companies are unable to attain the scale needed to take advantage of them.

The larger the company, the greater the likelihood is that it sells outside Canada. In 2010 only 1 per cent of the small businesses in Canada were exporters. Among large firms, the proportion is 43 per cent. Companies with more than 500 employees represent only 0.2 per cent of Canadian businesses, yet they generate nearly two thirds of our country's total exports.

Large firms are not only more likely to export but are also responsible for a disproportionate share of Canada's exports. Despite accounting for just 3 per cent of Canadian goods exporting enterprises, large firms contributed almost three quarters of the total value of goods exports in 2014. Moreover, the top 10 Canadian goods exporters accounted for 25 per cent of total export values, while the top 50 firms generated 55 per cent of export values.

Establishing a common Canadian marketplace that is free of internal barriers is one important way to help small and medium-sized enterprise, SMEs, to achieve the scale they need to become successful exporters. Industry Canada research shows that SMEs that trade across Canada rather than focusing their activities on one province or region tend to employ more workers, are more innovative and are more likely to export. Conversely, SMEs that don't do business across provincial boundaries are less likely to grow.

Unfortunately, Canada's patchwork of domestic rules and regulations makes it challenging for firms to expand. While progress has been made in recent years to reduce internal trade barriers, much more ambition is needed. For example, efforts to

Brian Kingston, vice-président, Politiques internationale et budgétaire, Conseil canadien des affaires : Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de l'occasion que vous m'accordez de comparaître devant vous dans le cadre de votre étude sur les barrières au commerce intérieur. Le Conseil canadien des affaires, auparavant appelé Conseil canadien des chefs d'entreprise, représente les chefs d'entreprises et entrepreneurs dirigeant 150 grandes entreprises canadiennes de tous les secteurs et de toutes les régions de l'économie. Nous employons 1,4 million de Canadiens, qui représentent plus de la moitié de la valeur de la Bourse de Toronto, paient la plus grande part des impôts fédéraux sur les sociétés et sont responsables de la plus grande partie des exportations du Canada, de l'activité philanthropique des sociétés et des investissements du secteur privé dans la recherche-développement.

Comme un emploi sur cinq dépend des exportations, la prospérité à long terme du Canada dépend de notre capacité de vendre des biens et des services dans le monde entier. Grâce à un vaste ensemble d'accords de libre-échange, notamment l'Accord économique et commercial global avec l'Union européenne et, éventuellement, le Partenariat transpacifique, nos entreprises profitent d'un accès préférentiel aux marchés les plus importants et les plus riches du monde. Cependant, nous serons incapables de profiter entièrement des nouveaux débouchés si nos entreprises sont incapables d'atteindre la taille nécessaire pour en profiter.

Plus l'entreprise croît, plus elle est susceptible d'exporter. En 2010, seulement 1 p. 100 des petites entreprises canadiennes étaient exportatrices. Chez les grosses, la proportion grimpait à 43 p. 100. Les entreprises de plus de 500 employés représentent seulement 0,2 p. 100 de l'ensemble; pourtant, elles sont à l'origine de près des deux tiers de toutes les exportations de notre pays.

Non seulement les grosses entreprises sont-elles plus susceptibles d'exporter, mais, aussi, leur contribution aux exportations canadiennes est disproportionnée par rapport à leur nombre. Elles ne constituent que 3 p. 100 des entreprises exportatrices; pourtant, elles ont contribué, en 2014, à près des trois quarts de la valeur des exportations de marchandises. De plus, les 10 premiers exportateurs canadiens de marchandises représentaient 25 p. 100 de la valeur des exportations totales, tandis que les 50 premières en représentaient 55 p. 100.

La création d'un marché commun canadien débarrassé de barrières internes est une façon importante d'aider les PME à atteindre la taille nécessaire pour devenir des exportatrices qui réussissent. La recherche faite par Industrie Canada montre que les PME qui s'adonnent au commerce pancanadien, plutôt que de se cantonner dans une province ou une région, tendent à avoir plus d'employés, sont plus innovantes et plus susceptibles d'exporter leurs produits. Inversement, celles qui se cantonnent dans une province sont moins susceptibles de croître.

Malheureusement, la mosaïque des règles et des règlements en vigueur au Canada entrave l'expansion des entreprises. Malgré les progrès des dernières années pour supprimer les barrières au commerce intérieur, nous devons éveiller nos ambitions. Par

strengthen labour mobility provisions have not eliminated significant differences in occupational standards and certification requirements. Proposals such as Ontario's provincial pension plan will only make it more difficult for Ontarians to move in and out of the province.

Another notable barrier, as mentioned by Mr. Hansen, is Canada's approach to securities regulation. Despite multiple attempts to create a common securities regulator, we still do not have a harmonized capital market. A pan-Canadian regulator would boost competitiveness by eliminating duplication, reducing unnecessary red tape and compliance costs and enhancing oversight.

Fortunately, free trade within Canada can be achieved through an ambitious renewal of the Agreement on Internal Trade, AIT. Canada's business leaders are encouraged by the commitment made by the provinces and territories in 2014 to renew the AIT, and we've recommended that the agreement follow the following principles.

First, the AIT must be as ambitious and comprehensive as any trade agreement Canada has with a foreign country. One way to achieve this is to adopt the negative list approach embedded in the Canada-European Union trade deal, CETA. All sectors of the economy would be covered by the agreement unless explicitly excluded.

Second, the concept of mutual recognition should apply to the full scope of the agreement. Under this concept, any product or service produced in one province or territory should be admitted into the market of any other province or territory unless there is a justified reason for the exemption.

Third, we should aim for the highest possible level of regulatory cooperation among the provinces and territories. The align or explain approach to regulation would accelerate work on achieving common standards. In addition, the AIT should include a formal mechanism to facilitate regulatory cooperation that allows businesses to participate.

Fourth, the agreement must include an effective and efficient dispute settlement mechanism. This could be achieved by adopting a domestic equivalent of the investor-state dispute settlement mechanism and subjecting compliance panel and appellate panel reports and decisions to judicial review.

Fifth, an effective governance structure should be established to manage the economic union and push forward with necessary reforms. Under the current consensus-based decision-making

exemple, les efforts visant à renforcer les dispositions sur la mobilité de la main-d'œuvre n'ont pas permis de supprimer les écarts importants dans les normes professionnelles et les exigences en matière de reconnaissance professionnelle. Des propositions comme celles des responsables du régime provincial de retraite de l'Ontario contribueront seulement à rendre plus difficile la mobilité des Ontariens qui veulent sortir de la province et y revenir.

Une autre barrière remarquable, qu'a mentionnée M. Hansen, est la méthode utilisée par le Canada pour la réglementation des valeurs mobilières. Les nombreuses tentatives de création d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières n'ont pas abouti à l'harmonisation de notre marché des capitaux. Un organisme pancanadien de réglementation augmenterait la compétitivité en supprimant le doublonnage, en réduisant la paperasse inutile et les coûts de la conformité et en augmentant la surveillance.

Heureusement, on peut créer à l'intérieur du Canada un marché de libre-échange par le renouvellement ambitieux de l'Accord sur le commerce intérieur. Les chefs d'entreprises du Canada sont encouragés par l'engagement qu'ont pris en ce sens les provinces et les territoires, en 2014. Nous avons recommandé l'adhésion de l'accord aux principes suivants.

Premièrement, l'accord doit être aussi ambitieux et aussi exhaustif que tout autre accord commercial international que signe le Canada. Une façon d'y parvenir est d'adopter l'approche des listes négatives intégrée dans l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne. Sauf exclusion explicite, l'accord renouvelé viserait tous les secteurs de l'économie.

Deuxièmement, la notion de reconnaissance mutuelle devrait s'appliquer à l'intégralité de l'accord. Il s'ensuit que tout produit ou service d'une province ou d'un territoire est admis dans le marché d'une autre province ou d'un autre territoire, sauf bonne raison pour l'en exclure.

Troisièmement, nous devrions viser le plus haut niveau possible de collaboration réglementaire entre les provinces et les territoires. Ainsi, par l'adoption de la méthode de conformité ou de reddition de comptes, on accélérerait, en matière de réglementation, l'élaboration de normes communes. En outre, l'accord devrait comprendre un mécanisme officiel pour faciliter la collaboration réglementaire, qui permettrait la participation des entreprises.

Quatrièmement, l'accord doit inclure un mécanisme de règlement des différends efficace. Pour ce faire, on peut adopter une version nationale du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États et assujettir les rapports et les décisions des groupes spéciaux de la mise en conformité et des groupes spéciaux d'appel au contrôle judiciaire.

Cinquièmement, une structure de gouvernance efficace devrait être établie pour gérer l'union économique et faire progresser la mise en œuvre des réformes nécessaires. Dans le modèle actuel de prise de décisions axé sur le consensus, chaque province ou

model, any one province or territory can veto or delay important amendments, which is a recipe for inaction. With that, I conclude my remarks.

Scott Sinclair, Director, Trade and Investment Research Project, Canadian Centre for Policy Alternatives: Thank you, Mr. Chair, honourable senators, for the invitation. I'm Director of the Trade and Investment Research Project for the Canadian Centre for Policy Alternatives, which is a non-partisan think tank. I work for the Ottawa office, although I live on Prince Edward Island. We have offices across the country, in British Columbia, Toronto, Atlantic Canada, Saskatchewan and Winnipeg.

Even before the Agreement on Internal Trade came into effect, most empirical studies found that the costs of internal trade barriers were fairly small, ranging from 0.05 per cent to 0.10 per cent of GDP, which would be $1 billion to $2 billion annually in today's dollars. The C.D. Howe Institute has noted that even those internal trade barriers have been substantially reduced since that time; so earlier economic research probably overstates their cost to the economy. Despite this, some lobbyists and pundits continue to make exaggerated claims about the costs of internal trade barriers. The fact is that there is no crisis in internal trade relations, and it's inaccurate to propagate that myth.

Some economists have argued that even though the costs of internal trade barriers are low, they should still be addressed. This is a reasonable position, so long as the proposed policy solutions are commensurate with the seriousness of the problem. For example, it would be a useful exercise to list and estimate the cost of specific trade barriers between provinces. Provincial governments could then cooperate to remove any costly barriers that do not serve any useful purpose.

Many measures that are frequently characterized as "internal trade barriers" are, in fact, deliberate policy choices or simply differences in regulation that should be expected in any federal system. While policy choices such as supply management or alcohol monopolies may result in additional costs or lost opportunities for some, they also bring significant benefits. I will get to more examples in a moment. The point is that if done badly, overhauling the AIT could pose risks to legitimate regulation, including non-discriminatory public interest regulation.

The AIT has already been substantially reformed since 1995. The pressure now, from business groups in particular, is for the agreement to be overhauled to make it more enforceable both by governments and by business directly, and to apply a so-called negative list approach to its obligations. Presumably, this would

territoire peut opposer son veto à des modifications importantes ou repousser leur mise en œuvre, ce qui favorise l'inaction. C'est ce qui termine mon exposé.

Scott Sinclair, directeur, Projet de recherche sur le commerce et l'investissement, Centre canadien de politiques alternatives : Merci, monsieur le président et honorables sénateurs, de m'avoir invité à comparaître devant le comité. Je suis le directeur du Projet de recherche sur le commerce et l'investissement au Centre canadien de politiques alternatives, un organisme de réflexion non partisan. Je travaille au bureau d'Ottawa, mais j'habite à l'Île-du-Prince-Édouard. Nous avons des bureaux un peu partout au pays, c'est-à-dire en Colombie-Britannique, à Toronto, au Canada atlantique, en Saskatchewan et à Winnipeg.

Même avant l'entrée en vigueur de l'Accord sur le commerce intérieur, la plupart des études empiriques avaient conclu que les coûts engendrés par les obstacles au commerce intérieur étaient relativement peu élevés, c'est-à-dire qu'ils représentaient de 0,05 à 0,10 p. 100 du PIB, c'est-à-dire de 1 à 2 milliards de dollars par année en dollars d'aujourd'hui. L'Institut C.D. Howe a souligné que même ces obstacles au commerce intérieur avaient nettement diminué depuis ce temps. Il s'ensuit que les recherches économiques menées à l'époque ont probablement surestimé les coûts engendrés par ces obstacles. Malgré tout, certains lobbyistes et critiques continuent d'exagérer les coûts liés aux obstacles au commerce intérieur. Mais, en réalité, il n'y a pas de crise dans les relations commerciales intérieures, et on ne devrait pas perpétuer ce mythe.

Certains économistes ont fait valoir que même si les coûts engendrés par les obstacles au commerce intérieur sont peu élevés, il faut tout de même s'y attaquer. C'est une position raisonnable, pourvu que les solutions stratégiques proposées soient proportionnelles à la gravité du problème. Par exemple, il serait utile de dresser la liste des coûts liés à des obstacles au commerce particuliers entre les provinces et de les estimer. Les gouvernements provinciaux pourraient ensuite collaborer pour éliminer des obstacles coûteux qui ne sont d'aucune utilité.

De nombreuses mesures qui sont fréquemment caractérisées comme étant des « obstacles au commerce intérieur » sont, en fait, des choix stratégiques délibérés ou tout simplement des différences dans la réglementation qui sont prévisibles dans tout système fédéral. Même si des choix stratégiques tels la gestion de l'offre ou les monopoles sur l'alcool peuvent entraîner des coûts additionnels ou des occasions perdues pour certains, ils génèrent également des avantages considérables. Je vous donnerai d'autres exemples dans quelques instants. Le point que j'aimerais faire valoir, c'est que si le remaniement de l'ACI n'est pas bien réalisé, cela pourrait mettre en jeu des règlements légitimes, notamment la réglementation d'intérêt public non discriminatoire.

L'ACI a déjà fait l'objet d'un remaniement substantiel en 1995. En ce moment, des intervenants — surtout des groupes d'entreprises — exercent des pressions pour que l'accord soit remanié en vue d'en faciliter l'application directe par les gouvernements et les entreprises et d'appliquer la soi-disant approche de liste négative à ses obligations. Vraisemblablement,

mean that the AIT's general rules, which are found in Part 3, Chapter 4, would automatically apply to all measures and sectors, unless governments explicitly exclude these through reservations.

Those rules, I should add, go much further than simply barring discriminatory measures. They preclude all AIT parties, including the federal government, from adopting or maintaining even non-discriminatory measures that restrict or prevent the movement of persons, goods, services or investment across provincial boundaries. Another requirement is that any government measure cannot operate to create an obstacle to internal trade, again defined quite broadly.

Obviously, many regulatory measures, such as new restrictions on the use of neonicotinoids, municipal bans on cosmetic pesticides, or restrictions on trans fats or sugary drinks, have repercussions for businesses and commerce that could be construed as restrictions to free movement or obstacles to internal trade. Under the AIT's general rules, such regulations must then be justified as not unduly impairing the access of persons, goods, services or investments and not more trade restrictive than necessary to achieve a legitimate objective.

Such rules of interpretation are drawn from international trade treatment agreements, where they have been interpreted quite restrictively. In fact, the first AIT dispute panel ruled that the federal government's attempt to restrict the interprovincial trade and use of MMT, a neurotoxic gasoline additive, ruled against it on the grounds that the matter could have been handled in a less trade-restrictive way. That cleared the way, I would say, for quite a disastrous settlement for ethyl under the NAFTA, which is our first loss in investor-state dispute settlement.

Differing regulations that have outlived their usefulness or can be easily harmonized of course should be removed or modified. Regulations being considered for possible reduction or elimination should be available publicly, and any reconciliation process must be fully transparent and open. Citizens or interested parties must be able to respond and intervene in evaluating the social, economic and environmental purposes of these regulations.

At its best, federalism encourages policy leadership and innovation, whether it's California's policies on clean air and auto safety, Ontario's moves to curb bee-killing pesticides, or British Columbia's carbon tax. However, provinces adopting or maintaining higher standards can be challenged and compelled to justify them under the top-down application of the AIT's general rules. Meanwhile, the agreement provides no corresponding or

cela signifierait que les règles générales de l'ACI, qui se trouvent dans la partie 3 du chapitre 4, s'appliqueraient automatiquement à toutes les mesures et à tous les secteurs, à moins que les gouvernements les excluent explicitement par l'entremise de réserves.

J'aimerais ajouter que ces règles vont beaucoup plus loin que l'interdiction d'adopter des mesures discriminatoires. En effet, elles empêchent toutes les parties de l'ACI, y compris le gouvernement fédéral, d'adopter ou de maintenir des mesures — même si elles sont non discriminatoires — qui limitent ou empêchent le déplacement de personnes, de biens, de services ou d'investissements entre les provinces. Une autre exigence stipule qu'aucune mesure prise par un gouvernement ne peut créer un obstacle au commerce intérieur, et encore une fois, la définition de ce terme est assez large.

Manifestement, de nombreuses mesures réglementaires, par exemple les nouvelles restrictions sur l'utilisation des néonicotinoïdes, les interdictions municipales sur l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques ou les restrictions sur les gras trans ou les boissons sucrées entraînent des répercussions sur les entreprises et le commerce qui pourraient être perçues comme étant des restrictions à la libre circulation ou des obstacles au commerce intérieur. Conformément aux règles générales de l'ACI, on doit prouver que de telles règles ne nuisent pas indûment à l'accès des personnes, des biens, des services ou des investissements et qu'elles ne limitent pas le commerce plus qu'il est nécessaire pour atteindre un objectif légitime.

De telles règles d'interprétation sont tirées des accords sur le traitement du commerce international — dans lesquels elles ont été interprétées de manière assez restrictive. En fait, le premier groupe spécial de règlement des différends de l'ACI a jugé que la tentative du gouvernement fédéral de limiter le commerce interprovincial et l'utilisation du MTT, un additif pour l'essence ayant des effets neurotoxiques, n'était pas justifiée, car selon les membres du groupe, l'affaire aurait pu être réglée de façon moins restrictive sur le plan commercial. À mon avis, cela a ouvert la voie à un règlement catastrophique en ce qui concerne l'éthyle dans le cadre de l'ALENA, et c'est le premier règlement de différend entre investisseurs et États que nous ayons perdu.

On devrait manifestement éliminer ou modifier les règlements devenus inutiles ou qu'on peut facilement simplifier. Les règlements qu'on envisage de simplifier ou d'éliminer devraient être rendus publics, et tous les processus de rapprochement devraient être entièrement transparents et ouverts. Les citoyens ou les parties intéressées doivent être en mesure de réagir et d'intervenir dans l'évaluation des objectifs sociaux, économiques et environnementaux de ces règlements.

À son meilleur, le fédéralisme encourage le leadership politique et l'innovation, qu'il s'agisse des politiques de la Californie sur la propreté de l'air et la sécurité automobile, des mesures prises par l'Ontario pour diminuer l'utilisation des pesticides qui tuent les abeilles ou de la taxe sur le carbone imposée par la Colombie-Britannique. Toutefois, il arrive qu'on conteste les normes plus sévères adoptées ou maintenues par certaines provinces et qu'on

equivalent means to compel jurisdictions with lower or deficient standards to raise them. In my view, this is a recipe for harmonization to the lowest common denominator.

There are sound reasons why governments sought to restrict the application of the general rules in the original AIT. By giving other jurisdictions and individuals, including corporations, wide latitude to sue provincial or federal governments over differences in public interest regulations, a revamped AIT would place more downward pressure on standards. Even non-discriminatory regulations, including at the federal level, would not be immune.

Instead, Canada needs more instances of positive cooperation and upward harmonization. Higher standards, such as stronger building codes and energy efficiency regulations, can drive innovation and productivity gains. More cooperative efforts along the lines of the Cost of Credit Disclosure rules, adopted in the late 1990s through the AIT's committee on consumer-related measures and standards; joint crackdowns on payday lenders; common GHG emission targets; or facilitating the creation of a national securities regulator would enhance the relevance and value of the internal trade agenda for ordinary Canadians.

Canada would be better served by a more transparent, incremental approach focused on specific problems. If provinces and local governments are obstructed in exercising their regulatory authority or innovating with different or distinctive approaches and the federal government does not step in to fill that gap, then consumer, health and environmental protection can be expected to suffer.

[*Translation*]

Brian Lee Crowley, Managing Director, Macdonald-Laurier Institute: Honourable senators, thank you for inviting us to appear before the committee today.

[*English*]

I congratulate you for taking up this issue. As the committee noted in the study's order of reference, interprovincial trade barriers can have far-reaching economic consequences for the country. We at the Macdonald-Laurier Institute, a public policy think tank based here in Ottawa, are passionate about this issue. As a think tank dedicated to the ideas underpinning Canada's founding in 1867, I suppose our enthusiasm for this issue should

oblige ces provinces à les justifier dans le cadre de l'application du principe des listes négatives prévu dans les règles générales de l'ACI. Toutefois, l'accord n'offre aucun moyen correspondant ou équivalent d'obliger les provinces aux normes moins sévères ou inadéquates de les améliorer. À mon avis, cela mène au nivellement vers le bas.

Il y a de très bonnes raisons pour lesquelles les gouvernements ont tenté de limiter l'application des règles générales prévues dans l'ACI initial. En donnant aux autres provinces et aux particuliers, y compris les sociétés, une grande marge de manœuvre pour poursuivre les gouvernements provinciaux ou le gouvernement fédéral en justice pour des différences dans des règlements d'intérêt public, un ACI remanié exercerait une plus grande pression à la baisse sur les normes. Même les règlements non discriminatoires, notamment à l'échelon fédéral, ne seraient pas à l'abri.

Le Canada a plutôt besoin de plus d'exemples de coopération positive et d'harmonisation ascendante. Des normes plus élevées, par exemple des codes du bâtiment et des règlements sur l'efficacité énergétique plus stricts, peuvent favoriser l'innovation et les gains en matière de productivité. Des efforts de collaboration accrus, par exemple les règles sur la divulgation du coût du crédit adoptées à la fin des années 1990 par l'entremise du Comité des mesures et des normes en matière de consommation de l'ACI, des mesures de répression conjointes contre les prêteurs sur salaire, des cibles communes pour les émissions de GES ou la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières augmenteraient la pertinence et la valeur du programme de commerce intérieur aux yeux des Canadiens ordinaires.

Le Canada profiterait d'une approche progressive plus transparente et axée sur des problèmes précis. Si les provinces et les gouvernements locaux sont limités dans l'exercice de leur pouvoir réglementaire ou dans l'adoption d'approches novatrices différentes ou distinctives et que le gouvernement fédéral n'intervient pas pour combler cette lacune, les consommateurs, ainsi que la protection de la santé et de l'environnement, risquent d'en souffrir.

[*Français*]

Brian Lee Crowley, directeur général, Institut Macdonald-Laurier : Honorables sénateurs et sénatrices, merci de cette invitation à comparaître devant votre comité aujourd'hui.

[*Traduction*]

Je vous félicite de vous pencher sur cet enjeu. Comme le comité l'a noté dans l'ordre de renvoi de l'étude, les barrières au commerce interprovincial peuvent avoir des conséquences économiques considérables pour le pays. À l'Institut Macdonald-Laurier, un groupe de réflexion sur les politiques publiques basé à Ottawa, nous sommes passionnés par le sujet. Je présume que cela ne devrait pas vous surprendre, puisque nous sommes un groupe de réflexion qui se consacre aux idées qui ont inspiré la fondation du Canada en 1867. Songez par exemple à ce

not be a surprise. Consider, for example, what the great Liberal parliamentarian George Brown said more than 150 years ago just on the eve of Confederation about the proposal of confederation:

> The proposal now before us is to throw down all barriers between the provinces — to make a citizen of one, citizen of the whole.

That was how George Brown characterized the Confederation project. It was to remove barriers between the provinces. I would suggest that the committee's mission in carrying out this study should be to see George Brown's vision through, that is, to eliminate interprovincial barriers and extend economic freedom. That is the necessary consequence. If you throw down the barriers, you extend the economic freedom of Canadians across the country.

What can be done? What is the best path for asserting a one-country economic vision rather than the beggar-thy-neighbour protection that too often stands in the way of economic freedom?

I note in his testimony last month that Minister Bains expressed optimism about the most recent round of negotiations with the provinces and territories on a renewed AIT. The minister said at the time, "I'm optimistic as I think we are headed in the right direction in making meaningful progress." Well, with all due respect to the minister, the fact that a month has passed and the March deadline has come and gone is in itself a powerful sign of the folly of leaving reform to the provinces. Waiting on the provinces to deliver "meaningful progress," as the minister put it, means we could be waiting another 150 years because that's how long we've been waiting already. Canada was created because this doesn't work.

In fact, not only have the provinces failed to produce meaningful reform of internal trade barriers, as was noted by the former Executive Director of the Internal Trade Secretariat, Anna Maria Magnifico, in an article for us, but also they're presently publicly in the process of creating massive new ones. Think, for example, of the obstacles to pipeline development that have sprung up in British Columbia and Quebec. These are new interprovincial barriers to trade, at the precise moment that these same provinces are claiming to be eliminating them.

My view, which I think is shared by my colleagues at the Macdonald-Laurier Institute, is that real reform can come only from Ottawa, as was intended and envisaged in the Constitution we created in 1867. It is the only way to assert a true national economy unshackled from parochial and narrow interests to the absurdity that leads a 62-year-old retired steelworker to be arrested in New Brunswick for buying beer in Quebec. The Government of New Brunswick showed up before the court and said its justification was that it really needed the money. I hope bank robbers were listening, because it's a perfect defence for them. As the former Executive Director of the Internal Trade

que le grand parlementaire libéral George Brown a déclaré il y a plus de 150 ans, la veille de la Confédération, sur la proposition de confédération :

> La proposition devant nous consiste à abattre toutes les barrières entre les provinces — pour transformer le citoyen de l'une en citoyen de l'ensemble.

C'est la façon dont George Brown a caractérisé le projet de la Confédération. Il s'agissait d'éliminer les obstacles entre les provinces. Je crois que la mission du comité, dans le cadre de cette étude, est de concrétiser la vision de M. Brown, c'est-à-dire d'éliminer les obstacles interprovinciaux et d'élargir la liberté économique. C'est la conséquence inévitable; si on élimine les obstacles, on élargit la liberté économique des Canadiens partout au pays.

Que peut-on faire? Quelle est la meilleure façon d'affirmer une vision économique pour tout le pays, au lieu de la politique protectionniste qui entrave trop souvent la liberté économique?

Je note que dans le témoignage qu'il a livré le mois dernier, le ministre Bains s'est montré optimiste à l'égard des dernières négociations avec les provinces et les territoires pour le renouvellement de l'ACI en ces mots : « Je suis très optimiste parce que je crois que nous allons dans la bonne direction et que nous accomplissons des progrès considérables. » Eh bien, avec tout le respect que je dois au ministre, le fait qu'il se soit écoulé un mois depuis ce temps et que la date butoir de mars soit maintenant passée témoigne sans équivoque qu'il est insensé de laisser les provinces s'occuper de la réforme. Attendre que les provinces accomplissent « des progrès considérables », comme l'a exprimé le ministre, signifie que nous pourrions attendre encore 150 ans, car nous attendons déjà depuis tout ce temps. Le Canada a été créé parce que cette approche ne fonctionne pas.

En fait, en plus d'avoir échoué à établir une réforme significative des obstacles au commerce intérieur, comme l'a souligné, dans un article pour notre institut, l'ancienne directrice générale du Secrétariat du commerce intérieur, Anna Maria Magnifico, les provinces sont en train d'en créer des nouveaux en public — à preuve, les obstacles auxquels se heurte maintenant la construction de pipelines en Colombie-Britannique et au Québec — au moment précis où elles sont censées les faire disparaître.

À mon avis — et je pense que cet avis est partagé par mes collègues de l'Institut Macdonald-Laurier —, la vraie réforme peut seulement venir d'Ottawa, comme il a été prévu dans la Constitution que nous avons créée en 1867. C'est la seule façon d'affirmer une réelle économie nationale libérée de l'esprit de clocher et des intérêts égoïstes qui sont absurdes au point de provoquer l'arrestation, au Nouveau-Brunswick, d'un métallurgiste retraité de 62 ans parce qu'il avait acheté de la bière au Québec. Les représentants du gouvernement du Nouveau-Brunswick ont justifié leur présence devant le tribunal en disant que le gouvernement provincial avait vraiment besoin de cet argent. J'espère que les voleurs de banque étaient à l'écoute, car c'est un argument de défense parfait pour eux. Comme l'a

Secretariat said in an article for the Institute, "The time for baby steps is over." Let's finish the vision that George Brown had for Canada.

I'm sensitive about budgeting my time, so let's focus on a big idea to bring an end to interprovincial barriers to trade. The current round of negotiations has shown once again that attempts to cajole the provinces to give up their barriers voluntarily are an exercise in futility. I mention, in parentheses, that they tried exactly this approach in Australia, and the states finally threw up their hands and said, "We can't do it," and handed over the job to the Commonwealth government in Canberra. At least they had the honesty to admit they couldn't get the job done. The federal government should, as has been recommended by Peter Hogg, one of the leading constitutional scholars in the country — and our worker on this issue has been much inspired by his work — instead introduce a sweeping statute to ensure that no government rules or policies unnecessarily restrict the free movement of goods, of services, of labour and of capital and to give individual citizens clear legal remedies against such restrictions. The federal government can pass an act of Parliament to create an economic charter of rights for Canadians that would be faithful to the vision of 1867, while respecting the constitutional division of powers and responsibilities between the provinces and Ottawa.

Everyone is always so solicitous of provincial jurisdiction. What about federal jurisdiction? That is what we in Ottawa are here to defend and uphold. We too often hand it over to the provinces and say, "Gee, this is a tough problem. Please fix it for us." It's not their job. They existed before 1867; but what we created in 1867 was you, with a job to tear down the barriers between Canadians.

Now, the statute would reflect the federal prerogative in interprovincial trade and commerce. It would be rooted in the principle that a Canadian has the right to seek employment, to earn a living and to sell his or her goods and services anywhere in Canada without exception. I mentioned that such a law would give citizens legal recourse against provincial infringement on their economic rights. This is key. Real enforceability is the only way to ensure that a new set of barriers and obstacles doesn't soon build up. To this point, we recommend the creation of an economic freedom commission with the power to investigate breaches of the economic charter of rights on its own initiative as well as in response to complaints. This would ensure that the system works as intended.

No doubt, there would be those who argue against such a big idea. Well, there were those who argued against the big idea we now call Canada. I think we should stare them down. We cannot let special interests and small thinking stand in the way of the Canadian economic union and the rights of those who find

déclaré l'ancienne directrice générale du Secrétariat du commerce intérieur dans un article pour l'institut : « L'époque des menues mesures est révolue. » Concrétisons la vision de George Brown pour le Canada.

Pour bien utiliser le temps dont je dispose, permettez-moi de vous présenter une idée phare pour mettre un terme aux obstacles au commerce interprovincial. Les négociations en cours ont démontré encore une fois la futilité d'essayer de cajoler les provinces pour les convaincre d'abandonner volontairement leurs barrières. En passant, j'aimerais mentionner que l'Australie a tenté d'utiliser cette approche, et les États du pays ont finalement abandonné et ont confié ce travail au gouvernement du Commonwealth, à Canberra. Au moins, les représentants des États ont eu l'honnêteté d'admettre qu'ils ne pouvaient pas accomplir le travail. Le gouvernement fédéral devrait plutôt adopter, comme l'a recommandé Peter Hogg, l'un des meilleurs constitutionnalistes du pays — et le responsable de cet enjeu, dans notre institut, s'est beaucoup inspiré de ses travaux — une loi à vaste portée pour s'assurer qu'aucune règle ou politique gouvernementale ne restreigne inutilement la libre circulation des biens, des services, de la main-d'œuvre et du capital et que chaque citoyen dispose de recours judiciaires clairement définis contre l'imposition de telles restrictions. Le gouvernement fédéral peut adopter une loi du Parlement pour créer une charte des droits économiques pour les Canadiens qui serait fidèle à la vision de 1867, dans le respect de la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les provinces et Ottawa établie par la Constitution.

Tout le monde appuie constamment la compétence provinciale. Qu'en est-il de la compétence fédérale? Il nous revient, les représentants d'Ottawa, de la défendre et de la maintenir. Trop souvent, nous confions cette tâche aux provinces en leur disant qu'il s'agit d'un problème difficile et en leur demandant de le régler pour nous. Toutefois, ce n'est pas leur travail. Elles existaient avant 1867, mais nous vous avons créés en 1867 en vous confiant la tâche d'éliminer les obstacles entre les Canadiens.

Cette loi refléterait la prérogative fédérale en matière de commerce interprovincial. Elle serait fondée sur le principe du droit d'un citoyen canadien de chercher un emploi, de gagner sa vie et de vendre ses biens et ses services partout au Canada sans exception. J'ai mentionné qu'une telle loi munirait les citoyens d'un recours judiciaire contre les atteintes des provinces à l'endroit de leurs droits économiques. C'est essentiel. Une vraie force exécutoire est la seule façon de ne pas revoir d'autres obstacles se dresser de sitôt. Nous recommandons à cette fin la création d'une commission de la liberté économique dotée du pouvoir d'examiner, de sa propre initiative et aussi en réponse aux plaintes, les infractions à la charte des droits économiques. Cela assurerait le fonctionnement adéquat du système.

Il ne fait aucun doute que des voix s'élèveront contre une telle idée phare. Eh bien, des voix se sont élevées contre l'idée phare qu'on appelle maintenant le Canada. Je crois que nous devrions les confronter. Nous ne pouvons pas laisser les intérêts particuliers et l'étroitesse d'esprit nuire à l'union économique du

themselves on the outside looking in. I'm talking about the hairdresser who can't find work in Ontario because he or she got their training in Saskatchewan; and I'm referring to the nurse who finds it virtually impossible to move to another province because, to borrow an expression from Freud, of the professional bodies' narcissism of small differences. I'm talking about provincial and local barriers to developing Canada's natural resources, such as the pipeline issue that I referred to a few moments ago.

An economic charter of rights is a big idea; there's no doubt about it. It seeks to complete Canada's nation-building project. It seeks to unshackle Canada's economy. It seeks to help the so-called little guy who is shut out by restrictions and barriers. Most importantly, it seeks to set the conditions for long-term economic prosperity.

It is also, in addition to being a big idea, an idea whose time has come. I hope the committee will consider it as part of its eventual recommendations. I thank you for the opportunity to speak to you today.

The Chair: Thanks very much, Mr. Crowley. Do you have anything to add, Mr. Speer?

We will go to questions. Witnesses, senators may ask all of you or one of you, but that doesn't prevent someone else from commenting.

Senator Tannas: I know that with this group there will be a lot of great questions. I have an interest in the insurance industry so I want to ask Mr. Hansen about captives in British Columbia that you spoke of and the lack of captives in other provinces.

My understanding of captives is that they're more driven by tax than by genuine interest in self-insurance. I was surprised by the numbers. I expected you to say there were zero captives in British Columbia. Do you have any sense of why you have even such a modest market share of captives in British Columbia?

Mr. Hansen: Well, the tax implications of captives have been changing over the last couple of years. In fact, in the 2014 federal budget, new provisions put in place prevent Canadian companies from using offshore captives as a way to avoid taxation. That has been a changing landscape over the last number of years.

In British Columbia, under what is known as the International Business Activity program, the province's international service activities includes captive insurance, where there is foreign risk being insured that can be exempted from provincial corporate income tax. In Canada today, we have a number of companies that would be very interested in having their captive insurance domiciled in Canada to cover Canadian risk. They would like to

Canada et aux droits de ceux qui sont exclus. Je parle du coiffeur qui ne peut pas travailler en Ontario parce qu'il a été formé en Saskatchewan. Je parle également du personnel infirmier pratiquement dans l'impossibilité de changer de province, à cause du principe que Freud a qualifié de narcissisme des petites différences et qui affecte les ordres professionnels. Et je parle des barrières provinciales et locales qui s'opposent au développement des ressources naturelles du Canada, par exemple la question des pipelines à laquelle j'ai fait référence plus tôt.

La charte des droits économiques est une idée phare. Cela ne fait aucun doute. Elle a pour but de mener à terme le projet d'édification nationale du Canada. Elle cherche à libérer l'économie canadienne. Elle cherche à aider ce que l'on appelle le petit joueur qui est exclu par les restrictions et les barrières. Et le plus important : elle cherche à fixer les conditions de la prospérité économique à long terme.

Non seulement c'est une idée phare, mais c'est également une idée dont le temps est venu. J'espère que le comité en tiendra compte dans le cadre de ses éventuelles recommandations. Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous parler aujourd'hui.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Crowley. Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Speer?

Nous allons passer aux questions. Les sénateurs peuvent poser leurs questions à tous les témoins ou à un seul d'entre eux, mais cela n'empêche pas les autres de formuler des commentaires.

Le sénateur Tannas : Je sais que les membres de notre comité poseront beaucoup d'excellentes questions. L'industrie des assurances m'intéresse, et j'aimerais donc poser une question à M. Hansen; elle concerne les captives d'assurance dont vous avez parlé et qui sont présentes en Colombie-Britannique, mais pas dans les autres provinces.

D'après ce que je comprends, les captives découlent plus de questions fiscales que d'un intérêt sincère envers l'auto-assurance. Les données à cet égard m'ont surpris. Je m'attendais à ce que vous disiez qu'il n'y avait aucune captive en Colombie-Britannique. Avez-vous une idée de la raison pour laquelle vous possédez une si petite part du marché des captives d'assurance en Colombie-Britannique?

M. Hansen : Eh bien, les répercussions fiscales liées aux captives ont changé au cours des deux dernières années. En fait, dans le budget fédéral de 2014, de nouvelles dispositions ont été mises en œuvre pour empêcher les entreprises canadiennes d'avoir recours aux captives d'assurance situées à l'étranger pour éviter de payer des impôts. La situation a donc changé à cet égard ces dernières années.

En Colombie-Britannique, dans le cadre d'un programme sur les activités liées au commerce international, la province fournit des services internationaux, notamment des captives d'assurance dans les cas où on assure un risque à l'étranger et qu'il peut profiter d'une exemption à l'impôt provincial sur les sociétés. Aujourd'hui, plusieurs entreprises canadiennes aimeraient beaucoup que leur captive d'assurance soit basée au Canada

use the B.C. program. They know that there may be some marginal tax advantages to going to the Caribbean, but they also recognize that those advantages have been diminishing significantly over the last number of years. In part they feel more comfortable having a captive insurance operation set up under Canadian law rather than under foreign legal structures.

Senator Ringuette: Of course, all of you understand that the first responsibility of senators is to review proposed legislation with sober second thought, including the respect of jurisdiction under the Constitution.

Therefore, my question will be mainly about that. Mr. Hansen, you have hands-on experience. How did the provinces of B.C. and Alberta deal with that in respect of their jurisdiction?

I agree with Mr. Sinclair that we cannot venture into forcing the policy or regulation of a province to go to its lowest common denominator, because then we would have a non-progressive society in Canada. How did you deal with that, in your experience?

Mr. Hansen: First of all, I think when the TILMA was negotiated, one of the clear objectives was not to diminish the powers either of the two provincial governments or of municipalities, for example, but saying that as those governments brought in regulations and rules, they had to be non-discriminatory.

For example, if a municipality brought in certain height restrictions on buildings, for example, they couldn't say that if it's a B.C.-based construction firm they would be treated differently than if they were an Alberta-based construction firm operating in British Columbia. That principle of non-discrimination was really the fundamental driver of the wording in those negotiations, so it wasn't about going to the lowest common denominator.

We have harmonized between B.C. and Alberta several pieces of legislation. In fact, one of them is the Insurance Act. Alberta was the first, and B.C. basically modelled our legislation on Alberta's so that we could have an increasing degree of harmonization, but I think breaking down interprovincial trade barriers and harmonization are not necessarily the same thing.

Senator Ringuette: The provinces are responsible for regulating professionally recognized bodies, such as lawyers, doctors and so forth. In order to establish that, there has to be recognition of credentials and training from the institution certifying the professional. How did you deal with that? Whether it's within this economic study, we've been hearing for quite a number of years that efforts were made to establish a standard in regard to qualifications. How did you specifically deal with that issue, or did you?

afin de couvrir le risque canadien. Elles aimeraient profiter du programme offert en Colombie-Britannique. Elles savent que les Caraïbes offrent certains avantages fiscaux marginaux, mais elles sont également conscientes que ces avantages ont nettement diminué au cours des dernières années. Elles se sentent en partie plus à l'aise d'établir une captive d'assurance en vertu de la loi canadienne plutôt qu'en vertu de structures juridiques en vigueur à l'étranger.

La sénatrice Ringuette : Bien entendu, vous comprenez tous que la responsabilité première des sénateurs est de procéder à un second examen objectif des lois proposées, y compris le respect des compétences au titre de la Constitution.

Donc, ma question portera principalement sur ce point. Monsieur Hansen, selon votre expérience pratique, comment la Colombie-Britannique et l'Alberta ont-elles réglé ce problème de compétence?

Je suis d'accord avec M. Sinclair : nous ne pouvons pas obliger les provinces à ajuster leurs politiques ou règlements en fonction du plus petit dénominateur commun, car il en découlerait une société canadienne non progressive. Selon vous, comment peut-on régler ce problème?

M. Hansen : D'abord, dans le cadre des négociations entourant l'ACIMMO, un des objectifs précis était de ne pas diminuer les pouvoirs des deux gouvernements provinciaux concernés ou des municipalités, mais plutôt de préciser que tout règlement et toute règle adoptés par ces gouvernements ne pouvaient être discriminatoires.

Par exemple, si une municipalité choisit d'imposer des restrictions quant à la hauteur des bâtiments, elle ne pourrait pas traiter de manière différente une entreprise de construction établie en Colombie-Britannique et une entreprise de construction établie en Alberta, mais menant des activités en Colombie-Britannique. Le principe de non-discrimination est l'élément fondamental ayant guidé la rédaction de l'accord. Donc, l'objectif n'était pas d'ajuster les politiques ou règlements en fonction du plus petit dénominateur commun.

Plusieurs lois ont été harmonisées entre la Colombie-Britannique et l'Alberta, notamment la loi sur les assurances. L'Alberta a bougé la première et la Colombie-Britannique s'est simplement inspirée de la loi albertaine afin d'accroître le niveau d'harmonisation entre les deux. À mon avis, l'élimination des barrières au commerce intérieur et l'harmonisation ne veulent pas nécessairement dire la même chose.

La sénatrice Ringuette : Il revient aux provinces de réglementer les ordres professionnels reconnus, comme ceux des avocats et des médecins. Pour ce faire, ces institutions doivent reconnaître les titres de compétence et la formation des professionnels concernés. Comment avez-vous réglé ce problème? Depuis de nombreuses années, pas seulement dans le cadre de cette étude, on nous dit que des efforts ont été faits pour normaliser les compétences. Comment avez-vous réglé ce problème, si, en fait, vous l'avez réglé?

Mr. Hansen: Absolutely. The Province of British Columbia and the Province of Alberta basically put in place rules that said to all of the licensing bodies that if an individual was certified and credentialed in one jurisdiction, then that credential had to be recognized in the other jurisdiction.

One example is a case I'm aware of where a licensed practical nurse moved from one province to the other in early July. It was prior to the TILMA being established. She had all of the credentials to be a licensed practical nurse in the other province at a time when there was a severe shortage of nurses, yet she found she could not meet to put in an application for certification because there were summer holidays by the college in the other province. Then when she finally had a chance to put in her application, which took two months, she was then told that because of the backlog, they were unable to meet with her and transfer her credentials for three months. At a time when we have nursing shortages, that makes absolutely no sense.

Another example I will give is another profession where the executive director of the association came to see me and started out by saying, "Minister Hansen, we totally support the TILMA and labour mobility, but in our particular profession, Alberta doesn't quite have the same level of standards that we have, and we think that this is an area where there's a safety issue, as to whether or not somebody with the training in Alberta can practise in British Columbia. We accept everything, but we need to sign off on this particular measure of training."

My response to him was that as a Canadian I travel frequently to Alberta, and I would like to know that all of the individuals practising that profession in the province of Alberta are as competent as the professionals practising in the province of British Colombia. Therefore, if it's a safety issue, you have an obligation to talk to your counterpart in Alberta and make sure the standards are increased to a level that meets public safety.

The Chair: Did you wish to comment, Mr. Crowley?

Mr. Crowley: If I could, since the honourable senator raised the issue of jurisdiction, again my experience is that everybody spends a lot of time being very solicitous about provincial jurisdiction. Let me say what the Constitution says about federal jurisdiction.

There are four places in the Constitution that I think give clear jurisdiction to Ottawa over matters of interprovincial trade and commerce. The first is the general power to make laws for the peace, order and good government of Canada. The second is the regulation of trade and commerce. In fact, it's the second power listed for the federal government.

The third is at section 121 of the Constitution Act, 1867:

M. Hansen : Essentiellement, la Colombie-Britannique et l'Alberta ont adopté des règles selon lesquelles un organisme de réglementation dans une province est tenu de reconnaître les attestations et titres de compétences des travailleurs de l'autre province.

Je vais vous donner un exemple d'une situation qui s'est réellement produite. Au début juillet, avant l'entrée en vigueur de l'ACIMMO, une infirmière auxiliaire a déménagé d'une province à l'autre. À l'époque, il y avait une pénurie d'infirmières dans sa nouvelle province. L'infirmière possédait tous les titres de compétences nécessaires pour pratiquer son métier. Mais, lorsqu'elle a présenté sa demande d'accréditation, elle n'a pas pu rencontrer les responsables de l'ordre professionnel, car c'était les vacances d'été. Deux mois plus tard, elle a pu présenter sa demande, mais on lui a dit que pour des raisons d'arrérages, personne ne pouvait la rencontrer et transférer ses titres de compétences avant trois mois. En période de pénurie d'infirmières, c'est absolument insensé.

Je vous donne un autre exemple d'une autre profession. Le directeur général d'une association est venu me voir. Il m'a dit : « Monsieur le ministre, nous appuyons sans réserve l'ACIMMO et la mobilité de la main-d'œuvre. Toutefois, les normes albertaines pour notre profession ne sont pas aussi élevées que les nôtres. Selon nous, le fait de permettre à un travailleur ayant suivi sa formation en Alberta de pratiquer son métier en Colombie-Britannique pourrait causer des problèmes de sécurité. Nous acceptons tout le reste, mais pas cette règle en matière de formation. »

Je lui ai dit qu'en tant que Canadien, je me rends souvent en Alberta et que j'aimerais que ces professionnels en Alberta soient aussi compétents que ceux de la Colombie-Britannique. Donc, je lui ai dit que si c'est une question de sécurité, il a l'obligation de communiquer avec son homologue albertain pour s'assurer que les normes en Alberta soient relevées de façon à respecter les normes de sécurité publique.

Le président : Monsieur Crowley, auriez-vous quelque chose à ajouter?

M. Crowley : Si vous me le permettez. La sénatrice a soulevé la question de la compétence. Selon mon expérience, les gens passent beaucoup de temps à se soucier de la compétence des provinces. Permettez-moi de vous rappeler ce que dit la Constitution au sujet de la compétence provinciale.

À quatre endroits, la Constitution est claire au sujet de la compétence du gouvernement fédéral par rapport aux échanges et au commerce interprovinciaux. Premièrement, il a le pouvoir général de créer des lois pour la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada. Deuxièmement, il a le pouvoir de réglementer les échanges et le commerce. C'est d'ailleurs le deuxième dans la liste des pouvoirs consentis au gouvernement fédéral.

Le troisième est décrit à l'article 121 de la Loi constitutionnelle de 1867 :

All Articles of the Growth, Produce, or Manufacture of any one of the Provinces shall, from and after the Union, be admitted free into each of the other Provinces.

And, of course, there are mobility rights within the Charter; I won't read that through, but those mobility rights are granted to all Canadians, regardless of where they live, as opposed to the jurisdiction of the provinces, which is characterized by the Constitution as generally all matters of a merely local or private nature in the province.

My view is that as soon as an economic relation goes across provincial boundaries, it is no longer a provincial jurisdiction; it is a federal jurisdiction. It is no longer moving from one province to another; it is moving within Canada and falls under the jurisdiction of Canada.

Senator Black: Thank you very much. I have two specific questions for Mr. Sinclair, and then I have a question for the panel, if that is acceptable to you.

The Chair: Absolutely.

Senator Black: Very well. Thank you. Mr. Sinclair, I have a couple of specific questions for you, if I may, to help me understand your evidence in counterbalance to other evidence that we have heard before this panel.

Sir, you indicated that your understanding would be that the economic upside for interprovincial trade is limited. We heard from Professor Mintz on March 10. While acknowledging there are many studies that indicate gains for the Canadian economy are relatively minor, he concludes his evidence by saying, ''However, by incorporating more complex features . . . estimates of economic gains rose as high as 6.5 per cent of GDP.'' And he gives two or three of the more complex features.

Would you care to comment on that?

Mr. Sinclair: Sure. I've reviewed Mr. Mintz's testimony before this committee. I recall that he said his own research was in line with the empirical studies that I cited in my testimony, which showed gains from one-twentieth of 1 per cent to one-tenth of 1 per cent. Most of these studies were done in the 1980s and 1990s. His own personal research is in line with that.

He referred to a study by some University of Calgary colleagues. There have been other studies. One has been done for the federal government in their review of the AIT. I would say these studies are not empirical studies. They don't try to identify the cause of specific barriers. What they do is attempt to measure the gap between, say, economic output or productivity and what they calculate as the potential for economic output or productivity.

They're interesting academic studies. I don't think they're very useful from a public policy perspective because there's no explanation of what specific barriers or complexities — where

Tous articles du crû, de la provenance ou manufacture d'aucune des provinces seront, à dater de l'union, admis en franchise dans chacune des autres provinces.

Et, bien entendu, la Charte parle de la liberté de circulation. Je ne vous lirai pas les articles, mais cette liberté de circulation est consentie à tous les Canadiens, peu importe où ils habitent, et non en fonction des compétences provinciales. D'ailleurs, selon la Constitution, la compétence provinciale ne devrait s'appliquer qu'à des questions locales ou de nature privée.

Selon moi, dès que les relations économiques traversent les frontières provinciales, on parle de compétence fédérale, et non provinciale. La circulation ne se fait plus d'une province à l'autre, mais bien au Canada et constitue ainsi une compétence fédérale.

Le sénateur Black : Merci beaucoup. Si vous me le permettez, j'aurais deux questions à poser à M. Sinclair, puis une à tous les témoins.

Le président : Certainement.

Le sénateur Black : Très bien. Merci. Si vous me le permettez, monsieur Sinclair, j'aurais deux questions précises à vous poser. J'essaie de comprendre ce que vous dites, car vos propos diffèrent de ce que d'autres témoins nous ont dit.

Vous dites que les retombées économiques du commerce interprovincial seraient limitées. Lors de son témoignage, le 10 mars, le professeur Mintz a reconnu que de nombreuses études ont démontré que les gains pour l'économie canadienne seraient mineurs. Mais, il a terminé son témoignage en disant : « Toutefois, si on intègre des facteurs plus complexes, [...] les estimations liées aux gains économiques augmentent pour atteindre jusqu'à 6,5 p. 100 du PIB. » Il a ensuite donné en exemple deux ou trois de ces facteurs plus complexes.

Qu'en pensez-vous?

M. Sinclair : J'ai lu le témoignage de M. Mintz avant de venir ici. Je me souviens qu'il a dit que ses propres recherches étaient conformes aux études empiriques que j'ai citées dans mon exposé. Selon ces études, on parlerait de gains de 0,1 p. 100 à 0,05 p. 100. La plupart de ces études ont été menées dans les années 1980 et 1990. Les résultats de M. Mintz étaient conformes à ceux de ces études.

Il a fait référence à une étude menée par des collègues de l'Université de Calgary. Il y a eu aussi d'autres études, dont une menée par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'examen de l'ACI. À mon avis, ces études ne sont pas empiriques. Elles ne tentent pas de définir la cause des barrières; elles cherchent plutôt à mesurer l'écart entre, disons, la production économique actuelle et la production économique potentielle, selon les auteurs des études en question.

Ce sont des études universitaires intéressantes, mais je ne crois pas qu'elles soient très utiles sur le plan de la politique publique, puisqu'elles ne fournissent aucune explication sur les barrières ou

the friction is. So for a public policy-maker, it doesn't point you to any particular policy. I think the empirical approach is a much more helpful approach.

Senator Black: I wanted to give you an opportunity to comment on that difference. Do I take from your testimony here today that your view is that the existing federal agreement pretty much has been overhauled and is working effectively today?

Mr. Sinclair: I actually have some criticisms of how it has worked, but I will point out that, yes, it has been reformed, I think, 14 times.

Senator Black: So I read.

Mr. Sinclair: For example, we've heard several examples today — and Mr. Hansen, the examples that you gave on labour mobility have been largely addressed, you would agree, in the TILMA. In 2009, the Agreement on Internal Trade was reformed to provide pretty much for automatic recognition of credentials and licensing, both professional and trades, across the country. Ontario has actually enacted that through legislation. In Ontario, it's the law of the land. You can't require additional training of Canadians entering into your province.

Senator Black: Before we drill down too deeply, your view would be that the 14 amendments to the existing agreement pretty much have us in a good place

Mr. Sinclair: I don't see any need for a substantial overhaul of the agreement, no.

Senator Black: In fairness, documentation put forward when the minister was here referred to documentation from the Honourable James Moore, who was the former minister. In the foreword to a document called *One Canada, One National Economy: Modernizing Internal Trade in Canada*, the former minister says:

> Persistent barriers to internal trade, including regulatory differences, inconsistent standards, and restrictions on the free movement of people, goods and services, fragment our economy and put Canadian firms at a disadvantage. The result is a weaker Canadian economy, lost jobs, and a less united Canada.

For full disclosure, a different point of view is clearly being espoused in the information we've seen.

Mr. Sinclair: There's a very powerful myth that internal trade barriers are one of the most serious problems facing the Canadian economy. I think that's untrue.

Senator Black: First, I'd like your view on the consequences of maintaining the existing federal regime. Second, what do you view to be the specific role for Ottawa, if you were of the view that some change needs to be effected?

les complexités — la source des frictions. Donc, elles n'aident pas les décideurs publics sur le plan de la politique. À mon avis, l'approche empirique est beaucoup plus utile.

Le sénateur Black : Je voulais vous donner l'occasion de vous exprimer sur cette différence. Dois-je comprendre par votre témoignage que, selon vous, l'accord fédéral actuel a fait l'objet d'une refonte et qu'il est maintenant efficace?

M. Sinclair : En fait, je suis un peu critique quant à son fonctionnement, mais, oui, il a fait l'objet de plusieurs refontes, 14 si ma mémoire est bonne.

Le sénateur Black : C'est ce que je peux lire.

M. Sinclair : Plusieurs exemples ont été donnés aujourd'hui — d'ailleurs, monsieur Hansen, vous en conviendrez, la main-d'œuvre, que vous avez utilisée comme exemple, a été abordée dans l'ACIMMO. En 2009, l'Accord sur le commerce intérieur a fait l'objet d'une réforme afin de rendre automatique la reconnaissance des titres de compétences et permis, tant pour les professionnels que pour les travailleurs de métier, et ce, à l'échelle du pays. D'ailleurs, l'Ontario a édicté cette règle. C'est maintenant la loi. On ne peut plus exiger des Canadiens qu'ils suivent une formation supplémentaire pour travailler dans une nouvelle province.

Le sénateur Black : Avant d'examiner la question plus en détail, vous dites que depuis les 14 refontes de l'accord, les choses vont bien.

M. Sinclair : Je ne vois aucune raison de procéder à une autre réforme, non.

Le sénateur Black : Par souci d'équité, je vous souligne que dans un document qui nous a été remis lors du témoignage du ministre, on fait référence à un document publié par l'honorable James Moore, l'ancien ministre, intitulé *Un Canada, une économie nationale*. Dans l'avant-propos, M. Moore dit ceci :

> Les obstacles au commerce intérieur qui persistent, y compris les différences en matière de réglementation et de normes et les restrictions empêchant la libre circulation des personnes, des biens et des services, fragmentent notre économie et placent les entreprises canadiennes en situation défavorable. Cette situation mine l'économie canadienne, entraîne des pertes d'emplois et fragilise l'unité du pays.

Par souci de parfaite transparence, on expose ici un point de vue très différent de ce que nous avons entendu.

M. Sinclair : Il existe un mythe bien ancré selon lequel les barrières au commerce intérieur constituent un des principaux problèmes auxquels l'économie canadienne est confrontée. À mon avis, c'est faux.

Le sénateur Black : Premièrement, j'aimerais connaître votre opinion sur les conséquences de maintien du régime actuel. Deuxièmement, si, selon vous, des changements doivent être apportés, quel serait le rôle précis du gouvernement fédéral?

Mr. Crowley: First of all, senator, I would not characterize the current regime as federal. It is precisely not federal. It is an agreement between the provinces. That doesn't make it federal.

What you decide is federal. That's what Ottawa is for. Ottawa did not design, legislate, create or modify the Agreement on Internal Trade. It is an agreement amongst the provinces. It is a political agreement. It is not a legislative agreement. You cannot take it before the courts. In fact, the provinces have been very careful to make it clear that, as a political agreement, while they are interested in the outcomes of appeals before the appeal mechanisms that they've created, there are many instances in which provinces have lost such appeals and simply carried on with the existing policy regardless.

So there's clearly a lack of desire or drive on the part of the provinces to make this agreement one that is legally binding on them, that is significantly enforceable by people whose interests are actually damaged by it. That's what I would say about the existing agreement.

With respect to the role that Ottawa could play, in my talk I laid out the idea of an economic charter of rights. I got this idea originally from Peter Hogg, one of the leading constitutionalists in the country. We can quote chapter and verse about the constitutional justification and underpinning of such an idea. In my view, Canada is the country that trade created. One of the reasons Canada was created in 1867 was because of all the other major trade conduits we had. We had free trade with the United States. The Americans abrogated it. We had preferential trade within the empire. The British got rid of it in favour of free trade.

The express justification for Confederation in 1867 was that we were in a hard place and we even have barriers amongst ourselves. Let's start by getting rid of those barriers. If you read the constitutional debates, Ottawa was expressly created and its powers designed to give Ottawa the power to get rid of barriers between the provinces. It was the very justification for the country.

Mr. Kingston: Regarding the consequences of not moving ahead or reforming or addressing internal trade barriers, I want to underline what is probably the most damaging consequence of this. You've heard this before having read the evidence, but it's really important.

Once CETA is in place, Canada will be offering foreign companies better access to Canada than Canadian companies, and not only better access, but they will actually have recourse to more effective dispute settlement mechanisms. That has potential to be extremely damaging. We have to, at a very minimum, bring our internal trade agreement in line with what we offer foreign countries.

M. Crowley : D'abord, sénateur, je ne dirais pas que le régime actuel est un régime fédéral. Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un accord entre provinces. Cela n'en fait pas un accord fédéral.

Les décisions prises par le gouvernement fédéral sont des décisions fédérales. Le gouvernement fédéral n'a pas conçu, légiféré, créé ou modifié l'Accord sur le commerce intérieur. Il s'agit d'un accord politique, et non législatif, conclu entre provinces. Il ne peut être contesté devant les tribunaux. D'ailleurs, les provinces ont fait très attention pour s'assurer qu'il s'agisse d'un accord politique. Bien qu'elles s'intéressent aux résultats des appels interjetés dans le cadre des mécanismes d'appel qu'elles ont créés, il existe plusieurs cas où les provinces ont perdu leur cause en appel et ont simplement continué d'appliquer la politique en vigueur.

Donc, il y a clairement un manque de volonté de la part des provinces de rendre cet accord juridiquement contraignant pour ses signataires, un accord considérablement exécutoire pour ceux qui se sentent lésés par l'accord lui-même. C'est mon opinion sur l'accord actuel.

Concernant le rôle que pourrait jouer le gouvernement fédéral, dans mon exposé, j'ai parlé d'une Charte économique des droits. C'est une idée originale de Peter Hogg, un des grands constitutionnalistes au pays. Nous pourrions citer des chapitres et des paragraphes pour débattre de la justification et du fondement constitutionnel d'une telle Charte. Mais, à mon avis, le Canada a été créé grâce au commerce. En 1867, le Canada a vu le jour en partie en raison de tous les corridors commerciaux qui existaient à l'époque. Nous profitions du libre-échange avec les États-Unis jusqu'à ce que les Américains l'abolissent. Nous avions une relation commerciale privilégiée avec l'Empire britannique jusqu'à ce qu'il l'abolisse en faveur du libre-échange.

La justification derrière la Confédération, en 1867, est que nous vivions des moments difficiles et que nous avions dressé des barrières intérieures. Commençons par éliminer ces barrières. Si vous lisez les débats constitutionnels, vous verrez que le gouvernement fédéral a été créé pour éliminer les barrières économiques entre les provinces et que des pouvoirs ont été créés pour lui permettre de le faire. C'est la justification derrière la fondation du pays.

M. Kingston : J'aimerais revenir sur la conséquence la plus nuisible du maintien des barrières au commerce intérieur ou de la décision de ne pas procéder à une réforme ou de ne pas s'attaquer au problème. Vous en avez déjà entendu parler, mais c'est très important.

Une fois que l'AECG entrera en vigueur, non seulement le Canada donnera-t-il aux sociétés étrangères un meilleur accès au Canada qu'il donne actuellement aux sociétés canadiennes, il mettra à leur disposition des mécanismes plus efficaces de règlement des différends. Cela risque d'être extrêmement préjudiciable. Nous devons, à tout le moins, nous assurer que notre accord sur le commerce intérieur soit conforme à ce que nous offrons aux sociétés étrangères.

Secondly, in terms of a role for the federal government, it's relatively minor, but it can have a big impact. That is, making the federal government a permanent co-chair of the Internal Trade Secretariat. Right now we have rotating chairs, so each province will hold the chair for a year. We witnessed this recently when Manitoba was the chair. The minister was very motivated and had a very active plan to renew the agreement. Then due to political reasons, and the fact that 12 months is a relatively short period of time to actually move on this, we then switched chairs again. All of that work that's being advanced suddenly gets lost. Then you have this transition period, a new minister. If you had the federal government as a permanent co-chair, that would move this agreement along with more continuity. That's one action that could be taken.

Mr. Hansen: Thank you. In the role that I've had over these last two years, I look at this issue somewhat from the perspective of an international company looking to do business in Canada. When they start looking at the complexity of rules from province to province, they find Canada a very confusing place to do business. If we want to attract the kind of foreign investment that we need to drive the Canadian economy in the future, breaking down some of these barriers is vitally important.

For example, at one point I tried to explain the Canadian passport system for securities to the third-largest Chinese securities firm. It was looking to establish an operation here in Canada. I'm as well versed in the passport system as many people are, but it was tough to explain it to somebody from outside. If we want to make the Canadian economy an attractive place, we have to address some of these issues going forward. We need to differentiate between a national regime and a federal regime.

The national securities regulator is a case in point. I had a very good working relationship with the late Jim Flaherty. I respected him in so many areas and was more than willing to support a push for a national securities regulator.

One area where we disagreed on was the reference to the Supreme Court to determine whether or not federal jurisdiction could be interpreted to extend to this area. We lost two years of progress on that particular file because the provinces got their backs up. British Columbia actually went into that Supreme Court decision not supporting the federal government's position. We felt we had an obligation to our citizens to do that.

However, there's far more to be gained by these collaborations. I know it's not as efficient. It's very Canadian that we have to sit down and come to a consensus among provinces in terms of how we move forward on some of these things. It would be nice to have a bit more of a direct approach.

The building of national consensus does work. We certainly saw it with regard to the national labour mobility agreement that was negotiated in 2008 and implemented, as Mr. Sinclair

Concernant le rôle que pourrait jouer le gouvernement fédéral, celui-ci serait mineur, mais pourrait avoir un impact important. Le gouvernement fédéral pourrait assurer la coprésidence permanente du Secrétariat du commerce intérieur. Actuellement, les provinces assurent la présidence à tour de rôle pour un mandat d'un an. Nous avons vécu une situation récemment alors que le Manitoba assurait la présidence. Le ministre était très motivé et avait un plan très détaillé pour renouveler l'accord. Pour des raisons politiques, et parce que 12 mois, c'est peu de temps pour réaliser un tel plan, lorsque la présidence est passée à une autre province, le plan a été mis au rancart. S'en est suivi une période de transition avec l'arrivée d'un nouveau ministre. Si le gouvernement fédéral assurait la coprésidence permanente du secrétariat, il y aurait plus de continuité dans l'évolution de l'accord. C'est un des rôles qu'il pourrait jouer.

M. Hansen : Merci. En raison de mon rôle au cours des deux dernières années, je regarde cette situation du point de vue d'une société étrangère désireuse de faire affaire au Canada. En raison de la complexité des règles d'une province à l'autre, elles ont de la difficulté à comprendre comment faire des affaires au Canada. Si nous souhaitons attirer le genre d'investissement étranger nécessaire pour stimuler l'économie canadienne, il serait extrêmement important d'éliminer ces barrières.

Par exemple, j'ai essayé d'expliquer aux représentants d'une société de valeurs mobilières chinoise comment fonctionne le système de passeports canadien. La société souhaitait s'installer au Canada. Je connais notre système de passeport aussi bien que quiconque, mais j'avais de la difficulté à l'expliquer à un étranger. Pour rendre l'économie canadienne plus attrayante, nous devons régler certains de ces problèmes. Nous devons faire la distinction entre un régime national et un régime fédéral.

L'organisme national de réglementation des valeurs mobilières est un bon exemple. J'entretenais une très bonne relation de travail avec le regretté Jim Flaherty. Je le respectais à bien des égards et j'étais plus que disposé à appuyer la création d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières.

L'une des choses sur lesquelles nous ne nous entendions pas était le renvoi de la question à la Cour suprême pour déterminer si la compétence fédérale pouvait être interprétée de manière à englober ce domaine. Dans ce dossier, nous avons perdu deux ans de progrès parce que les provinces ont compliqué les choses. À vrai dire, la Colombie-Britannique s'est servie de la décision de la Cour suprême s'opposant au point de vue du gouvernement fédéral. Nous estimions avoir l'obligation envers nos citoyens de procéder ainsi.

Il y a toutefois beaucoup plus à retirer de ces collaborations. Je sais que ce n'est pas aussi efficace. C'est à l'image du Canada d'obtenir le consensus des provinces quant à la façon de faire avancer certains dossiers. Il serait bien de recourir à une approche un peu plus directe.

L'atteinte d'un consensus national donne de bons résultats. Nous l'avons sans aucun doute constaté pour ce qui est de l'accord national sur la mobilité de la main-d'œuvre qui a été

mentioned, in 2009. So progress can be made, but I also think the role the federal government can play is to raise the stakes on this subject and to create the environment in which it is imperative that the provinces get to that national consensus much faster than we've been able to achieve up until now.

Mr. Sinclair: Well, as somebody who was involved in AIT negotiations early on, the federal government is a party to the AIT. From my experience, they were a driving force in the creation of the AIT.

Also, I think people need to acknowledge everything that has happened within the framework of the AIT, not all of it positive, from my point of view. I think there are issues around labour mobility and lowest common denominator harmonization, but the enforcement mechanisms of the agreement have been strengthened. There is now enforcement by fines; businesses can bring claims directly.

To me, I think the existing regime needs a lot more transparency, a lot more public involvement. I think that people need to update their talking points and actually look at what has happened at that table.

Now, as for the role of Ottawa, it should be more persuasion and consensus building than some kind of legal hammer, certainly. I agree with Mr. Crowley to a point that I think the courts are actually a good place to find balance on a lot of these issues. Many cases have gone before the courts, such as local fish processing in Newfoundland and Labrador, which was found to be intra vires, or the municipal ban on cosmetic pesticides, which went right to the Supreme Court of Canada and was upheld.

So when you get into these regulatory issues that affect commerce and mobility and internal trade to a certain extent, the court tends to take a more balanced view, that of public interest on one hand and commercial rights on the other. So I'd be more comfortable with them playing a greater role.

[*Translation*]

Senator Bellemare: One of my questions is for Mr. Sinclair and one is for Mr. Crowley, but everyone is welcome to answer. My questions pick up on what you just said.

Mr. Sinclair, you ended by saying that a cooperative approach to internal trade was ideal, something Mr. Hansen agreed with as well. I'd like to hear your thoughts on labour mobility from a more practical standpoint. We talked about nurses and the existence of certain agreements, but having worked on labour issues, myself, I know how challenging they can be when it comes to certain sectors. I'd like to know how a cooperative approach

négocié en 2008 et mis en œuvre, comme l'a mentionné M. Sinclair, en 2009. Il est donc possible de réaliser des progrès, mais je pense également que le gouvernement fédéral peut faire monter les enjeux et créer un environnement dans lequel il est impératif que les provinces parviennent plus rapidement à un consensus national.

M. Sinclair : Eh bien, j'ai pris part très tôt aux négociations concernant l'ACI, et le gouvernement fédéral est partie à l'ACI. Je sais d'expérience qu'il a été une force motrice de sa création.

De plus, je crois que les gens doivent tenir compte de tout ce qui s'est passé dans le cadre de l'ACI. À mon avis, ce n'était pas toujours positif. Je pense qu'il y a des problèmes concernant la mobilité de la main-d'œuvre et l'harmonisation à partir du plus petit dénominateur commun, mais les mécanismes d'application de l'accord ont été renforcés. Des amendes sont maintenant imposées, et les entreprises peuvent intenter directement des recours.

Selon moi, le régime actuel doit être beaucoup plus transparent. Le public doit participer davantage. Je pense que les gens doivent mettre leur discours à jour et examiner ce qui s'est produit pendant les négociations.

Par ailleurs, le rôle d'Ottawa devrait sans aucun doute porter davantage sur la persuasion et l'atteinte d'un consensus que sur un recours en force à la législation. Je suis d'accord avec M. Crowley dans la mesure où je crois que les tribunaux sont effectivement un bon endroit pour trouver un équilibre au moment de trancher bon nombre de ces questions. Ils ont été saisis de nombreuses affaires, comme la transformation du poisson à Terre-Neuve-et-Labrador, qui a été jugée conforme, ou l'interdiction municipale d'utiliser des pesticides à des fins esthétiques, qui s'est rendue jusqu'à la Cour suprême du Canada et a été maintenue.

Donc, pour ce qui est des questions de réglementation qui ont une incidence sur le commerce et la mobilité, ainsi que sur le commerce intérieur dans une certaine mesure, les tribunaux ont tendance à trouver un meilleur équilibre entre, d'une part, l'intérêt public et, d'autre part, les droits commerciaux. Je préférerais donc qu'ils jouent un rôle plus important.

[*Français*]

La sénatrice Bellemare : Une de mes questions s'adresse particulièrement à M. Sinclair, et une autre s'adresse à M. Crowley, mais vous pouvez tous y répondre. Mes questions s'inscrivent dans le cadre des commentaires que vous venez de faire.

Monsieur Sinclair, vous avez terminé en affirmant qu'une approche coopérative est idéale dans le cas du commerce intérieur, ce que M. Hansen a approuvé également. J'aimerais entendre vos commentaires, d'un point de vue plus pratique, en ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre. On a parlé des infirmières et de certaines ententes, mais pour avoir travaillé dans le domaine de la main-d'œuvre, je sais qu'il s'agit d'un dossier

could produce results quickly in a context where we have ten provinces and one federal government. Do you have any tangible examples in that regard?

Mr. Crowley, you spoke passionately about the importance of removing all the barriers to trade. My question for you also has a practical component. What do we do about the external costs that can stem from unregulated mobility? For those who favour that approach, because that is certainly a possibility — and you mentioned pipelines — what can be done to offset or, at the very least, absorb external costs arising from trade without restrictions? I'd like to hear your thoughts on that. Thank you.

[*English*]

Mr. Sinclair: I'll begin. Of course, Canadians have Charter rights to move freely and work anywhere in the country. As you said, in some cases it can be a complex matter for an individual. In other cases it's very simple, but it can be complex to have your licensing or certification or professional accreditation recognized. I think those issues have largely been addressed. There are still a few remaining frictions. If you go to the Internal Trade Secretariat website, you'll see a list of labour mobility challenges. In B.C., there's a nurse practitioner's case. I have no idea of the details of that because no details are provided on the website, which is problematic.

These cases are being dealt with. As I said, Ontario has brought that into law; you cannot require additional training of anyone. You must recognize the certification of another jurisdiction.

My concern is that that can lead to issues. We have had regulatory failures like Walkerton and Westray that were related to poor training. Perhaps that's a role for the federal government or for further interprovincial negotiation, to ensure that we have a floor for all those regulated trades and professions. You need both. You need mobility, but you need to be absolutely assured that the consumer and citizens are being protected.

Senator Bellemare: In some countries, they have a system of qualification recognition, such as the NVQ, National Vocational Qualification, in the U.K. and something in Australia that has enabled people to move around. Once they are certified by this broad system, their competencies are recognized no matter how they have been acquired.

If we want to go that route in Canada, how can we do so?

assez difficile à traiter pour certains secteurs. Je voudrais savoir comment une approche coopérative pourrait apporter rapidement des résultats dans un contexte où il y a dix provinces et un gouvernement fédéral. Avez-vous quelque chose de concret à nous expliquer à ce sujet?

Monsieur Crowley, vous avez parlé avec passion de l'importance d'ouvrir complètement le commerce. Ma question comporte aussi un élément pragmatique : que faites-vous des coûts externes qui peuvent être associés à une mobilité sans réglementation? Dans le cas de ceux qui appuieront cette approche — parce qu'il peut y en avoir, et vous avez notamment parlé du cas des pipelines —, comment pourra-t-on compenser ou, à tout le moins, intégrer les coûts externes qui pourraient être liés à un commerce débridé? J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. Merci.

[*Traduction*]

M. Sinclair : Je vais commencer. Bien entendu, les droits conférés par la Charte aux Canadiens leur permettent de se déplacer librement et de travailler partout au pays. Comme vous l'avez dit, dans certains cas, c'est très simple, alors que, dans d'autres cas, il peut être compliqué d'obtenir la reconnaissance d'un permis, d'une certification ou de titres de compétence. Je crois que ces questions ont été réglées en grande partie. Il reste encore quelques frictions. Sur le site web du Secrétariat du commerce intérieur, vous verrez une liste de contestations judiciaires liées à la mobilité de la main-d'œuvre. En Colombie-Britannique, il y a le cas d'une infirmière praticienne. Je n'ai pas de précision à ce sujet étant donné que le site web n'en fournit aucune, ce qui pose problème.

Ces affaires sont devant les tribunaux. Comme je l'ai dit, l'Ontario a légiféré à cet égard; on ne peut pas demander à qui que ce soit de suivre une formation supplémentaire. Il faut reconnaître la certification d'une autre province.

Ce qui me préoccupe, c'est que cela peut mener à deux problèmes. Nous avons eu des échecs réglementaires tels que l'affaire Walkerton et l'affaire Westray qui portaient sur un manque de formation. C'est peut-être un rôle que pourrait jouer le gouvernement fédéral, ou la question devrait peut-être faire l'objet d'autres négociations interprovinciales, afin qu'une formation minimale soit exigée pour toutes ces professions et tous ces métiers réglementés. Vous avez besoin des deux. Vous avez besoin de mobilité, mais aussi d'être absolument certain que le consommateur et les citoyens sont protégés.

La sénatrice Bellemare : Certains pays ont un système de reconnaissance des compétences, comme le NVQ, le National Vocational Qualification, au Royaume-Uni et le système australien qui rend la mobilité possible. Dans le cadre de ce système d'envergure, les compétences sont reconnues à partir du moment où elles sont certifiées, peu importe comment elles ont été obtenues.

Si nous voulons que le Canada s'engage dans cette voie, comment pouvons-nous procéder?

Mr. Sinclair: I don't have an answer to that question. Again, that is the complexity of our federal system, but I would insist on the fact that you can't just look at one side of the mobility equation. You have to also look at the consumer and public health protection side of the equation, whether that's done through federal-provincial cooperation or through some type of national standard.

The Chair: Was the Walkerton issue because of the training, or was it because the people were incompetent, which could be anybody getting training anywhere? It doesn't necessarily make them competent.

Mr. Sinclair: No, but after that incident or similar incidents, it would be reasonable for a province to ensure that that never happened again by requiring additional training. That is now no longer possible for out-of-province engineers or technicians. That's the concern.

The Chair: I'm not sure what you mean. Are you saying that —

Mr. Sinclair: You're not permitted to require additional training if a sanitation engineer or somebody is coming from another jurisdiction. If they are certified, then they are qualified to practise within your jurisdiction.

The Chair: Is that what happened in —

Mr. Sinclair: No, that's not what happened in Walkerton.

The Chair: That's what I thought. Thank you.

Mr. Hansen: If I can just add to Mr. Sinclair's comments, in that case, it would not be the lowest common denominator that would prevail. What it would require is a consensus across the professional representatives in, say, the engineering professions, to increase the training standards required in all parts of Canada. Those mechanisms are in place today as a result of the labour mobility agreement of 2009, wherein they can respond on a national basis so that we continue to have Canadian standards. But that doesn't mean that the standards cannot be increased.

[*Translation*]

Mr. Crowley: Thank you for your question, Senator. Actually, you had several questions. Let's start with your first question about a cooperative approach to the labour mobility issue. I'm not sure whether you would agree, but it seems to me that infinite rounds of meetings on construction worker mobility have been held over the years between the premiers of Ontario and Quebec. That's one example of a cooperative approach.

Senator Bellemare: Between two partners.

M. Sinclair : Je n'ai pas la réponse à cette question. Une fois de plus, c'est attribuable à la complexité de notre système fédéral, mais j'insisterais sur le fait qu'on ne peut pas se contenter de tenir compte d'un seul élément de l'équation de la mobilité. Il faut également examiner la question de la protection du consommateur et de la santé publique, que ce soit par l'entremise d'une coopération fédérale-provinciale ou d'une sorte de norme nationale.

Le président : Dans l'affaire Walkerton, était-il question de la formation ou de l'incompétence des gens, ce qui pourrait être le cas de tous ceux qui ont été formés quelque part? Ils ne sont pas nécessairement incompétents.

M. Sinclair : Non, mais après cet incident ou des incidents semblables, il est raisonnable qu'une province s'assure que cela ne se reproduise jamais en exigeant une formation supplémentaire. Ce n'est plus possible pour les ingénieurs ou les techniciens de l'extérieur de la province. Voilà ce qui est préoccupant.

Le président : Je ne suis pas certain de comprendre. Dites-vous que...

M. Sinclair : On n'est pas autorisé à demander une formation supplémentaire à un ingénieur de l'assainissement ou à quelqu'un qui vient d'une autre province. S'ils sont certifiés, ils ont le droit d'exercer leur métier dans la province.

Le président : N'est-ce pas ce qui s'est produit dans...

M. Sinclair : Non, c'est ce qui s'est produit dans l'affaire Walkerton.

Le président : C'est ce que je pensais. Merci.

M. Hansen : J'aimerais seulement ajouter aux commentaires de M. Sinclair que, dans ce cas-ci, ce ne serait pas le plus petit dénominateur commun qui l'emporterait. Ce qui serait exigé, c'est que tous les représentants professionnels du, disons, domaine du génie s'entendent pour resserrer les normes de formation dans l'ensemble des régions du Canada. Des mécanismes de ce genre sont actuellement en place grâce à l'entente sur la mobilité de la main-d'œuvre de 2009. Ils permettent d'intervenir à l'échelle nationale pour que nous continuions d'avoir des normes canadiennes, mais cela ne signifie pas que ces normes ne peuvent pas être rehaussées.

[*Français*]

M. Crowley : Merci de votre question, sénatrice. En fait, vous avez posé plusieurs questions. Prenons, par exemple, la question d'une approche coopérative en ce qui concerne la main-d'œuvre. Je ne sais pas si vous êtes de mon avis, mais il me semble qu'il y a eu une série infinie de rencontres entre les premiers ministres de l'Ontario et du Québec au chapitre de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction au fil des ans; c'est un exemple d'approche coopérative.

La sénatrice Bellemare : Entre deux partenaires.

Mr. Crowley: Yes, between two partners, but multiple partners could also be involved. In this case, it's between two partners. Senator, you may know that more workers from Ontario work across the river today than vice versa. If that's the outcome of a cooperative approach, then, in my opinion, many Canadians' right to work anywhere in Canada is being violated. As I see it, it's a right of citizenship. Fundamentally, it's a matter of Canadians' rights, not a matter of economic efficiency and so forth. It's the right of Canadians to work, to sell their wares, anywhere in the country.

Now, your second question was about the possibility of a nationwide open trade regime giving rise to uncontrolled open trade. I'm not trying to put words in your mouth, but that was basically how I interpreted your question. As I understand the Constitution, there is no activity, area of expertise or type of trade that does not fall under the jurisdiction of some level of government. We are not talking about creating a legal or constitutional vacuum in Canada, where internal trade would somehow fall outside the domain of the various levels of governments. On the contrary, we are trying to create a foundation so that Canadians' rights take precedence over all other considerations when it comes to the policies that are implemented, both provincially and federally, to promote internal trade. Does that answer your question?

Senator Bellemare: Yes. In your pipeline example, you explained that the federal government should have jurisdiction. But some provinces, like Quebec, would like a say in environmental assessments. In those cases, if we were to adopt a wholesale approach — you answered my question about legal frameworks — you would agree to legal regimes at the provincial level?

Mr. Crowley: Let's consider the real-life example you just gave.

Senator Bellemare: It was the example you gave.

Mr. Crowley: I know, but you reused it.

In that case, the issue is who has jurisdiction over pipeline environmental assessments, constitutionally speaking. Just because Quebec wants jurisdiction over that area does not make it so; it's an issue for the courts to decide. If the courts decide that Quebec has the right to be involved in the environmental assessment of pipelines running through its territory, then the province will have the constitutional right to sit at the table.

Senator Massicotte: That's your view?

Mr. Crowley: I'm no lawyer. In other parts of Canada, the issue was dealt with by way of an intergovernmental process, where the province and the federal government adopted a joint

M. Crowley : Oui, entre deux partenaires, mais il pourrait s'agir de multiples partenaires. Dans le cas actuel, il s'agit de deux partenaires. Peut-être que madame la sénatrice est consciente du fait qu'il y a plus de travailleurs ontariens qui travaillent aujourd'hui de l'autre côté de la rivière que le contraire. Si c'est là le fruit d'une approche coopérative, à mon avis, plusieurs Canadiens sont lésés dans leur droit de travailler partout au Canada. À mon avis, c'est un droit inhérent à la citoyenneté. Pour moi, c'est fondamental, et il s'agit d'une question de droit des Canadiens. Il n'est pas question d'efficacité économique, et cetera. C'est le droit des Canadiens de travailler, de vendre le fruit de leurs efforts partout au pays.

Quant à votre deuxième question, elle portait sur la possibilité qu'un système de libre commerce à l'échelle nationale donne lieu à un libre commerce sauvage. Je ne veux pas mettre des mots dans votre bouche, mais c'est un peu dans ce contexte que vous avez posé la question. De la façon dont je comprends notre Constitution, il n'y a aucune activité, aucune compétence ou aucun type de commerce qui ne tombe pas sous la compétence d'un ordre de gouvernement. On ne parle pas de créer un vide au sein du système juridique et constitutionnel du Canada, où le commerce intérieur serait, d'une façon ou d'une autre, extrait du champ de compétences des différents gouvernements. Au contraire, nous tentons d'établir un point de départ afin que les droits des Canadiens soient considérés comme l'élément le plus important à prendre en considération lors de la formulation des politiques qui seront mises en place tant à l'échelle provinciale que fédérale, en vue de promouvoir le commerce intérieur. Est-ce que cela répond à votre question?

La sénatrice Bellemare : Oui. C'est parce que vous avez donné l'exemple du pipeline en disant qu'il devrait relever de la compétence fédérale. Cependant, il y a des provinces, comme le Québec, qui voudraient que des analyses environnementales soient faites. Dans de tels cas, si nous adoptions une approche tous azimuts — vous avez répondu à ma question concernant les cadres juridiques —, vous accepteriez donc l'existence des contextes juridiques provinciaux?

M. Crowley : Prenons l'exemple concret que vous avez donné.

La sénatrice Bellemare : C'est vous qui l'avez donné.

M. Crowley : Je sais, mais vous l'avez repris.

La question qui se pose dans ce cas-là, c'est de savoir qui a la compétence dans le cadre constitutionnel du Canada en ce qui concerne l'évaluation environnementale des pipelines. Le fait que le Québec veuille obtenir la compétence ne la lui donne pas; c'est une question qui doit être déterminée par les tribunaux. Si les tribunaux déterminent que le Québec a le droit de participer à l'évaluation des pipelines qui traversent son territoire, le Québec aura le droit constitutionnel d'être à la table.

Le sénateur Massicotte : C'est votre opinion?

M. Crowley : Je ne suis pas juriste. On a résolu ce problème ailleurs au Canada à l'aide d'un processus intergouvernemental dans le cadre duquel la province et le gouvernement fédéral ont

process to consider environmental factors. Both governments accepted the findings of a study — multiple studies weren't conducted, only one — that was conducted jointly on behalf of both governments.

There are ways to resolve these kinds of issues in a cooperative manner, but I don't think this issue, strictly speaking, has been raised in relation to internal trade. It was a jurisdictional issue involving environmental protection in the case of projects that crossed provincial boundaries.

[*English*]

The Chair: Senator Enverga is my last questioner. Does anybody else want to be included on the list? Going once, going twice . . . Senator Enverga.

Senator Enverga: Thank you for your presentations. It was such a fascinating presentation, and well done on answering all the questions.

Mr. Crowley, you mentioned earlier that Minister Bains passed the March deadline. The last time he was here, he said that so far about 20 per cent of the barriers have been eliminated since the past minister's term ended. He said that his goal is to have 60 per cent fewer barriers.

The question is for everybody here: Where are we right now? Are we far off from eliminating these barriers?

Mr. Crowley: If I could clarify for a moment, Mr. Chair, if I left the honourable senator with the impression that I was saying the deadline was Minister Bains', I do apologize because that's not what I meant to say. I believe I'm correct in saying that the provinces had a self-imposed deadline. They were going to report on progress and have a renewed agreement ready for the middle of March. That deadline has come and gone. And not only has the deadline come and gone, we haven't heard anything from the provinces. They didn't say, "We're just a week late, hold on." We haven't heard anything from the provinces.

The argument that I made in my presentation was not that provinces can never make any progress on this, or that the AIT is not better than what went before. Of course, that's not the point.

The point is, I think, that the current system asks the people who created the barriers to agree to remove them. Now, it seems to me that they don't create the barriers for no reason. On the contrary, they think they had very good reason to create the barriers. So you're asking them voluntarily to remove the barriers for what they thought were good reasons — for what? I don't understand what we're asking the provinces to do because I think it's completely contradictory. We're asking the people who created the barriers to give them up. What are they going to get in return? There's going to be national improvement in growth

adopté un processus collectif pour étudier les questions environnementales. Les deux gouvernements ont accepté les conclusions de l'étude — il ne s'agissait pas de plusieurs études, mais bien d'une étude — faite conjointement pour le compte des deux ordres de gouvernement.

Il y a des façons coopératives de résoudre ces problèmes, mais je ne crois pas que cette question est soulevée en tant que telle dans le cadre du dossier du commerce intérieur. Il s'agit d'une question de compétence en matière de protection de l'environnement dans le cadre de projets qui traversent les frontières provinciales.

[*Traduction*]

Le président : Le sénateur Enverga est le dernier intervenant. Quelqu'un d'autre veut-il être ajouté à la liste? Une fois, deux fois... Monsieur Enverga, vous avez la parole.

Le sénateur Enverga : Merci de vos exposés. Ils étaient fascinants, et vous avez bien répondu à toutes les questions.

Monsieur Crowley, vous avez mentionné plus tôt que le ministre Bains n'a pas respecté l'échéance fixée en mars. La dernière fois qu'il a comparu devant le comité, il a dit qu'environ 20 p. 100 des obstacles avaient été éliminés depuis la fin du mandat du ministre précédent. Il avait affirmé que son objectif était de réduire les obstacles dans une proportion de 60 p. 100.

La question est pour tout le monde. Où en sommes-nous maintenant? Sommes-nous loin de l'élimination de ces obstacles?

M. Crowley : J'aimerais brièvement apporter une précision, monsieur le président. Je m'excuse si j'ai donné l'impression que l'échéance était celle du ministre Bains, car ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Je ne crois pas me tromper en disant que les provinces s'étaient imposé volontairement une échéance. Elles devaient faire rapport sur les progrès et avoir préparé une entente renouvelée d'ici la mi-mars. Le délai est expiré. Non seulement est-il expiré, mais nous n'avons rien entendu de leur part. Elles n'ont pas dit : « Nous sommes juste une semaine en retard, veuillez patienter. » Les provinces ne se sont pas manifestées.

Ce que j'ai fait valoir dans mon exposé n'est pas que les provinces sont incapables de réaliser des progrès dans ce dossier, ou que les choses étaient mieux avant la conclusion de l'ACI. De toute évidence, là n'est pas la question.

Je crois que le problème du système actuel est que nous demandons à ceux qui ont créé les obstacles de les éliminer. Or, à ma connaissance, ils ne créent pas ces obstacles pour rien. Au contraire, ils pensent avoir une très bonne raison, mais vous leur demandez pourtant de les éliminer de plein gré. Où voulez-vous en venir? Je ne comprends pas ce que nous demandons de faire aux provinces, car je crois que c'est complètement contradictoire. Nous demandons à ceux qui ont créé les obstacles d'y renoncer. Qu'obtiendront-ils en retour? Les taux de croissance s'amélioreront à l'échelle nationale, mais nous savons ce qui s'est produit lorsque quelqu'un a traversé la frontière entre le

rates, but we know what happened when somebody went across the border from New Brunswick to Quebec to buy a case of beer: The New Brunswick government said, "No, we need that money."

I think the whole process is based on a misconception about where barriers come from and who has an interest in eliminating them. I would be willing to bet quite a lot that when the provinces finally do come forward — whenever that is — with a new Agreement on Internal Trade, it will mark some small progress, and we will all call it a disappointment and go back to the drawing board yet again asking the provinces to do what they have no incentive to do correctly.

Senator Enverga: We're going from coast to coast to coast to meet different people around the country. Is there any one particular question you want us to ask that would really make this happen? This question is for everybody.

Mr. Hansen: I don't have that question, but perhaps I can reinterpret it in terms of an opportunity for a closing comment. I think B.C. and Alberta proved, with the TILMA and subsequently the expansion of that agreement to the New West Partnership Trade Agreement that included Saskatchewan, that there is a willingness on the part of provinces to address this. I think we have seen the benefits that have flowed as a result of that.

I guess at the time when we were putting the TILMA in place, our sense was that we would try to lead by example rather than trying to fight for a national consensus involving all provinces at the time. If we make progress on a regional basis, then we can demonstrate that there's merit that should be duplicated by other provinces. I think we have succeeded in doing that in the three western provinces.

Mr. Crowley: In response to your question, I invite you to think back to the decades-long effort that we went through in Canada to patriate the Constitution. As long as we treated the Constitution as something that was the property of the provinces and the federal government, we never succeeded. We succeeded when the Prime Minister, Pierre Trudeau, said we are going to bring in the people's package. This is going to be addressed to Canadians. This is going to be a package that includes a charter of rights for Canadians. This is not about provinces and Ottawa. This is about Canadians. This is about you and your rights. The public outpouring of support for that was such that the provinces didn't dare, when push came to shove, stop that reform from going through.

I think the fundamental question is, do you think that internal commerce is a matter between the provinces and Ottawa, or do you think it's a matter of the rights of Canadians? I think you will get a resoundingly clear answer.

The Chair: Does anyone else have anything to say?

Mr. Sinclair: I reviewed some of the testimony before this committee, and I have to say there is something about the internal trade issue that brings out kind of fuzzy statements, like from the

Nouveau-Brunswick et le Québec pour acheter une caisse de bière : le gouvernement du Nouveau-Brunswick a dit qu'il avait besoin de cet argent.

Je pense que toute la démarche s'appuie sur une fausse idée de la provenance des obstacles et de ceux qui gagneraient à ce qu'elles soient éliminées. Je serais prêt à parier une somme plutôt élevée que de petits progrès auront été réalisés lorsque les provinces se manifesteront enfin — allez savoir quand — et que nous dirons tous que c'est décevant, que nous recommencerons à zéro et que nous leur redemanderons de faire ce que rien ne les incite à faire correctement.

Le sénateur Enverga : Nous nous rendons aux quatre coins du pays pour rencontrer différentes personnes. Y a-t-il une question que vous voudriez que nous leur posions dans le but de véritablement atteindre cet objectif? Je pose la question à tout le monde.

M. Hansen : Je n'ai pas la réponse à cette question, mais je peux peut-être la réinterpréter de manière à pouvoir conclure mon témoignage. Je crois que la Colombie-Britannique et l'Alberta ont prouvé, grâce à l'ACIMMO et ensuite à son prolongement — le New West Partnership Trade Agreement — qui comprend la Saskatchewan, que les provinces veulent s'attaquer au problème. Je pense que nous avons vu les bienfaits qui en ont découlé.

Je suppose qu'au moment où nous mettions sur pied l'ACIMMO, nous voulions essayer de prêcher par l'exemple plutôt que de nous battre pour parvenir à un consensus national entre toutes les provinces. Les progrès réalisés à l'échelle régionale nous permettent de montrer à d'autres provinces qu'il vaut la peine qu'elles en fassent autant. Je crois que nous y sommes parvenus auprès des trois provinces de l'Ouest.

M. Crowley : Pour répondre à votre question, je vous invite à penser aux efforts déployés au Canada pendant trois décennies pour rapatrier la Constitution. Nous avons échoué tant et aussi longtemps que nous avons considéré la Constitution comme la propriété des provinces et du gouvernement fédéral. Nous avons réussi lorsque le premier ministre, Pierre Trudeau, a dit que nous allions avoir un *people's package*, c'est-à-dire un « ensemble pour le peuple », qui s'adressera aux Canadiens et qui comprendra une charte des droits. Il a dit que ces démarches n'étaient pas entreprises pour les provinces et Ottawa, mais pour les Canadiens, qu'il était question de leurs droits. La vague de soutien du public a été telle que les provinces n'ont pas osé, quand l'heure de vérité a sonné, stopper la mise en œuvre de la réforme.

Je crois que la question fondamentale est la suivante : pensez-vous que le commerce intérieur est une question concernant les provinces et Ottawa ou les droits des Canadiens? Je crois que vous obtiendrez une réponse claire et catégorique.

Le président : Quelqu'un a-t-il quelque chose à ajouter?

M. Sinclair : J'ai examiné certains témoignages entendus par le comité, et je dois dire qu'il y a quelque chose à propos de la question du commerce intérieur qui suscite des déclarations

minister. I believe he said — and maybe it was just an off-the-cuff illustration that wasn't actually meant to refer to any data or problems in particular — that 20 per cent of internal trade is free and we want to get it up to 60 per cent. I have no idea what that refers to, but I'm sure that it would give the wrong impression about the strength of Canada's economic union.

I will say emphatically that it is easier, despite the frustrations, to do business and commerce within Canada than it is within, for example, the European Union. We have a common currency. We have two languages, but there are no tariffs or border checkpoints or anything. The national home bias in Europe is much stronger than it is in Canada. By the way, that's probably something that will never be eradicated through any agreement in any country.

I do think Canadians should stop talking down to other countries the strength of the internal economic union. I also think we need much more emphasis on positive integration rather than on negative integration. Negative integration is the tearing down of barriers to mobility, movement of goods, services and investment. Positive integration refers to the creation of common standards and common institutions. It's where we can take a page from the European experience. They didn't just stress the internal market; they also created common institutions to protect the environment, to protect consumers, to transfer funds to underdeveloped regions. That is the type of vision for internal trade that I think can inspire Canadians.

The Chair: I wouldn't be looking forward to adopting a European Union solution as part of the Canadian solution. I suppose we could have our Greece, too.

Go ahead, Mr. Kingston.

Mr. Kingston: I wanted to add to Mr. Sinclair's comment around the minister's 60-20 comment that he made here.

One of the difficult parts of internal trade is that it's difficult to estimate what the costs are. We had that discussion earlier around the various studies and ranges that have come out.

An important study that will be released, which hopefully will help your work, will be the Ernst & Young study that the previous government commissioned to create an internal trade barriers index. I think when we have that it will help create a baseline for how many barriers there are in Canada, and then we can measure going forward how we can address them. When that is available, I think it will be a very powerful tool moving forward on that.

vagues, comme celle du ministre. Je crois qu'il a dit — il s'agissait peut-être seulement d'une illustration improvisée qui ne renvoyait pas nécessairement à des données ou à des problèmes précis — que 20 p. 100 du commerce intérieur se fait librement et que nous voulons que ce chiffre passe à 60 p. 100. Je ne sais pas du tout de quoi il parle, mais je suis certain que cela donnerait une mauvaise impression de la force de l'union économique du Canada.

Je peux assurément dire qu'il est plus facile, malgré les frustrations, de faire des affaires et de commercer au Canada que, par exemple, au sein de l'Union européenne. Nous avons une monnaie commune. Nous avons deux langues, mais nous n'avons pas de droits de douane, de postes de contrôle frontaliers et ainsi de suite. La préférence nationale est beaucoup plus forte en Europe qu'elle ne l'est au Canada. En passant, c'est probablement une chose qu'on ne pourra jamais éradiquer dans un pays au moyen d'une entente.

Je pense que les Canadiens devraient arrêter de dénigrer auprès d'autres pays la force de l'union économique intérieure. Je pense également que nous devrions accorder plus d'importance à l'intégration positive qu'à l'intégration négative. L'intégration négative est l'élimination des obstacles à la mobilité, à la circulation des biens, aux services et à l'investissement. L'intégration positive renvoie à la création de normes et d'institutions communes. C'est ici que nous pouvons nous inspirer de l'expérience européenne. Elle a non seulement mis l'accent sur le marché intérieur, mais aussi créé des institutions communes pour protéger l'environnement et les consommateurs, et transférer des fonds aux régions sous-développées. À mon avis, c'est le genre de vision du commerce intérieur qui devrait inspirer les Canadiens.

Le président : Je ne me réjouirais pas à l'idée qu'une solution de l'Union européenne soit adoptée dans le cadre de la solution canadienne. Je suppose que nous pourrions nous aussi avoir un cas comme la Grèce.

Allez-y, monsieur Kingston.

M. Kingston : Je voulais donner suite à ce que M. Sinclair a dit concernant les propos du ministre, qui a affirmé que nous voulons que la proportion du commerce intérieur qui se fait librement passe de 20 à 60 p. 100.

L'un des casse-têtes propres au commerce intérieur est qu'il est difficile d'estimer les coûts. Nous en avons parlé plus tôt lorsqu'il était question des différentes études et échelles qui ont été rendues publiques.

Une importante étude sera publiée. Espérons qu'elle vous aidera dans votre travail. Il s'agit de l'étude d'Ernst & Young qui a été commandée par le gouvernement précédent pour dresser une liste des obstacles au commerce intérieur. Je pense qu'elle aidera à nous donner une idée du nombre de barrières qui ont été dressées au Canada, et nous pourrons ensuite déterminer quoi faire à cet égard. Lorsque cette étude sera disponible, je crois qu'elle constituera un outil très puissant pour faire progresser les choses à l'avenir.

Mr. Crowley: Quickly on that point, the problem with looking at existing barriers is that it neglects the dynamic costs included in the uncertainty about whether or not new barriers will be created. As soon as interprovincial trade creates economic imbalance between one province and another, the province that feels they're on the wrong end of that imbalance will introduce new barriers. This is part of the problem. There is a dynamic process here. This is not a fixed quantity. You have to take account of the risk when new barriers will be created. There was no barrier to moving electricity between British Columbia and Alberta until British Columbia threatened to obstruct the pipeline, and Alberta said, "Well, then, we'll obstruct your hydroelectric lines." This is a dynamic process. When you say you're not allowed to do that, the incentive is for provinces to continue to do it. They will find new ways to do it unless we stop it.

The Chair: Thank you very much. Witnesses, you were terrific today. I think all senators here appreciated the testimony and the dialogue that we had.

Senators, we've got a budget matter to discuss, which is public, and then we're going to go in camera to go over our travel schedule.

This is a small budget item to cover the cost of our email subscription to the *Canadian Financial Monitor*, which we've had for quite some time. The French service is provided free through the Library of Parliament, but we have to pay for the English service.

Senator Campbell: Can you explain that to me?

The Chair: I wish I could, but I can't.

Senator Campbell: I think we should send a note to them and say we would like an explanation of this. Why is one language free and the other is not? I'm serious. I think that's crazy.

The Chair: Because the Library of Parliament obviously subscribes to the French version and not the English version.

Senator Campbell: I think we should question them on that, chair. I'm serious. This is crazy.

The Chair: It's nice to see the Anglos getting militant. That hasn't happened for a long time. The French get everything, eh?

Senator Ringuette: Chair, further to Senator Campbell's comment, to my knowledge as a francophone, I have not been receiving any reading in French from the Library of Parliament relating to our committee. It may cost nothing, but it may be just because we get nothing right now.

M. Crowley : J'aimerais dire rapidement à ce sujet que le problème associé à l'examen des barrières actuelles est qu'on oublie les coûts dynamiques liés à l'incertitude entourant la possible création de nouveaux obstacles. Dès que des échanges interprovinciaux créent un déséquilibre économique entre deux provinces, la province qui se sent lésée dresse de nouveaux obstacles. Cela fait partie du problème. Il y a un processus dynamique. On ne parle pas d'une quantité fixe. Il faut tenir compte du risque lorsque de nouveaux obstacles sont créés. Aucun obstacle n'empêchait le passage d'électricité entre la Colombie-Britannique et l'Alberta jusqu'à ce que la Colombie-Britannique menace de faire obstruction au pipeline et que l'Alberta réplique en disant qu'elle allait en faire autant pour les lignes hydroélectriques de sa voisine. C'est un processus dynamique. Quand vous dites aux provinces qu'elles n'ont pas le droit de dresser des obstacles, cela les incite à continuer de le faire. Elles trouveront de nouveau moyen de le faire tant que nous ne mettrons pas fin à cette pratique.

Le président : Merci beaucoup. Je tiens à dire aux témoins qu'ils ont été formidables aujourd'hui. Je pense que tous les sénateurs présents ont été ravis des témoignages et des échanges.

Mesdames et messieurs les sénateurs, nous avons une question budgétaire du domaine public à aborder, après quoi nous discuterons de notre horaire de déplacement à huis clos.

Il s'agit d'un poste budgétaire modeste qui vise à couvrir le coût de notre abonnement par courriel au *Canadian Financial Monitor*, que nous recevons depuis un certain temps. Le document en français nous est fourni gratuitement par la Bibliothèque du Parlement, mais nous devons payer pour la version anglaise.

Le sénateur Campbell : Pouvez-vous m'expliquer cela?

Le président : J'aurais aimé le faire, mais je ne peux pas.

Le sénateur Campbell : Je pense que nous devrions envoyer un message au personnel de la bibliothèque disant que nous voulons une explication. Pourquoi une langue est-elle gratuite, mais pas l'autre? Je suis sérieux. Je trouve que c'est insensé.

Le président : C'est parce que la Bibliothèque du Parlement est de toute évidence abonnée à la version française, mais pas à la version anglaise.

Le sénateur Campbell : Je pense que nous devons poser la question, monsieur le président. Je suis sérieux. C'est incroyable.

Le président : Il est agréable de voir les anglophones militer. Ce n'est pas arrivé depuis longtemps. Les francophones ont toujours tout, n'est-ce pas?

La sénatrice Ringuette : Monsieur le président, j'aimerais faire suite à la remarque du sénateur Campbell. Je suis francophone, et que je sache, je n'ai reçu aucun document de lecture en français de la part de la Bibliothèque du Parlement ayant trait à notre comité. La publication est peut-être gratuite, mais c'est probablement parce que nous ne recevons rien pour l'instant.

The Chair: You just go to the Library of Parliament and subscribe, and it comes to you. That's all you have to do. In English you can't, but in French you can, unless you don't want to monitor. That's fine, too. Whatever you want. We've had it before. If you want it again —

Senator Day: Who looks at it?

Senator Campbell: My life wouldn't end if I didn't get it. I've never seen it anyway.

The Chair: Do we have consensus?

Senator Greene: I look at it every now and then, but it's not a regular part of my day, for sure.

The Chair: Okay, no problem. Done. We have consensus. If we miss it — if you're starting to get the shakes — we can come back and deal with it.

There's no budget item to worry about. We will now go in camera. Is this an in camera question?

Senator Ringuette: Yes, because I don't know to what extent the Library of Parliament can supply international information with regard to what is happening in the banking sector, with the subscription that we have now, because our information requirement, as far as I'm concerned, is bigger only than what is national in scope. Before we take any recommendations to cancel the subscription, I would like to have more information about what exactly the Library of Parliament can supply us with, with regard to news events and banking around the world.

The Chair: I was going to take up Senator Campbell's suggestion. We're going to find out from the Library of Parliament, number one, why we have to pay for this while the French version is free, but also if there is anything else that we could get from them that would take the place of *Quorum* — or something like it — that we would receive on the financial service industry. Is that good? We'll get a letter off.

(The committee continued in camera.)

Le président : Il suffit de vous abonner à la bibliothèque, après quoi la publication vous sera envoyée. C'est tout ce que vous devez faire. Ce n'est pas possible pour la version anglophone, mais en français, oui, à moins que vous ne souhaitiez pas surveiller ce qui se passe. C'est tout à fait acceptable aussi. C'est comme vous voulez. Nous recevions la publication auparavant. Si vous la voulez à nouveau...

Le sénateur Day : Qui lit le document?

Le sénateur Campbell : Ce ne serait pas la fin du monde si je ne l'avais pas. Je ne l'ai jamais vu de toute façon.

Le président : Est-ce que tout le monde est d'accord?

Le sénateur Greene : J'y jette un coup d'œil de temps à autre, mais ce n'est certainement pas une de mes tâches quotidiennes.

Le président : D'accord, aucun problème. C'est fait, un consensus se dégage. Si la publication nous manque et que vous vous mettez à trembler, nous pourrons en rediscuter.

Il n'y a donc aucun élément budgétaire à traiter. Nous allons maintenant poursuivre à huis clos. Votre question doit-elle être posée à huis clos?

La sénatrice Ringuette : En fait, j'ignore dans quelle mesure la Bibliothèque du Parlement peut fournir des renseignements internationaux sur ce qui se passe dans le secteur bancaire, compte tenu de notre abonnement actuel. J'ai l'impression que notre besoin en information n'est pas limité à la situation nationale. Avant que nous donnions suite à cette recommandation d'annuler l'abonnement, j'aimerais savoir exactement ce que la Bibliothèque du Parlement peut nous fournir à propos de l'actualité et du secteur bancaire du monde entier.

Le président : J'allais retenir la proposition du sénateur Campbell. Nous allons demander au personnel de la Bibliothèque du Parlement pourquoi nous devons payer l'abonnement étant donné que la version française est gratuite, mais nous allons aussi lui demander s'il peut nous fournir quoi que ce soit d'autre à la place du *Quorum* — ou quelque chose du genre — sur le secteur des services financiers. Est-ce que cela vous va? Nous allons envoyer un message.

(La séance se poursuit à huis clos.)

SENATE SÉNAT
CANADA

The Fluctuating Canadian Dollar:

WHAT IT MEANS FOR CANADIANS

Report of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce

The Honourable David Tkachuk, Chair
The Honourable Céline Hervieux-Payette, Deputy Chair

March 2016

Ce rapport est aussi disponible en français

****

This report and the committee's proceedings are available online at:
www.senate-senat.ca/banc.asp

TABLE OF CONTENTS

MEMBERS i

ORDER OF REFERENCE ii

EXECUTIVE SUMMARY iii

INTRODUCTION 1

QUESTION 1: WHAT IS CANADA'S EXCHANGE RATE SYSTEM AND SHOULD THE BANK OF CANADA LIMIT CHANGES IN THE EXCHANGE RATE? 2

QUESTION 2: WHAT ARE SOME CAUSES OF THE RECENT DECLINE IN THE CANADIAN DOLLAR'S EXCHANGE RATE? 4

A. Commodity Prices 4

B. Canadian Economic Growth Relative to U.S. Economic Growth 5

C. Other Factors Affecting the Canadian Dollar's Exchange Rate 6

QUESTION 3: WHAT ARE SOME EFFECTS OF THE RECENT DECLINE IN THE CANADIAN DOLLAR'S EXCHANGE RATE? 7

A. Some Effects on Households 7
1. Purchasing Power and Consumer Prices 7
2. Employment Prospects 8

B. Some Effects on Businesses 8
1. Higher Costs for Imported Products 9
2. Effects on Particular Businesses and Sectors 9
3. Impediments to Growth in the Manufacturing Sector 11

QUESTION 4: WHAT OTHER POLICY ISSUES WERE DISCUSSED BY WITNESSES DURING THE STUDY? 13

APPENDIX A: WITNESSES 15

MEMBERS

The Honourable Senators who participated in this study:

David Tkachuk, Chair,
Céline Hervieux-Payette, P.C., Deputy Chair

and

Diane Bellemare
Douglas Black, Q.C., LL.B.
Larry W. Campbell
Tobias C. Enverga Jr.
Irving Gerstein, C.M., O.Ont., B.Sc.*
Stephen Greene
Ghislain Maltais
Paul J. Massicotte
Pierrette Ringuette
Larry Smith (*Saurel*)
Scott Tannas

Ex-officio member of the Committee:
The Honourable Senator Claude Carignan, P.C., (or Yonah Martin)

Other Senators who have participated from time to time in the study:
The Honourable Senators Beyak, Day and Marshall.

Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament:
Brett Stuckey and Dylan Gowans, Analysts.

Clerk of the Committee:
Lynn Gordon

Senate Committees Directorate:
Julie Flannery, Administrative Assistant

*retired from the Senate

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, January 27, 2016:

> The Honourable Senator Tkachuk moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk:
>
> That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system; and
>
> That the committee submit its final report no later than December 31, 2017, and that the committee retain all powers necessary to publicize its findings until 180 days after the tabling of the final report.
>
> After debate,
>
> The question being put on the motion, it was adopted.

Clerk of the Senate

Charles Robert

EXECUTIVE SUMMARY

It is widely recognized that a decrease in the Canadian dollar's exchange rate has a variety of effects on Canadian households and businesses, and on the country's economy. To better understand the types and scope of some of these effects, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce undertook a brief study of the exchange rate in order to hear from experts about reasons for the fluctuations in recent months and the implications for Canadians.

In general, the committee heard that a floating exchange rate – the value of the Canadian dollar is not fixed in relation to any other currency – is best for Canada's economy, as it acts as a "shock absorber" that reduces negative economic effects. However, witnesses noted that – with a floating exchange rate – the value of the Canadian dollar tends to rise and fall with the price of oil. In the witnesses' view, the decrease in the Canadian dollar's exchange rate since mid-2014 can be almost entirely explained by falling oil prices.

The committee was told that, for households, a lower exchange rate for Canada's dollar means higher prices for imported consumer goods and reduced "purchasing power." That said these higher prices may be at least partially offset for some by lower fuel prices and employment opportunities in certain sectors.

According to witnesses, businesses face higher costs for imported production inputs when the Canadian dollar's exchange rate is lower; however, certain sectors – such as manufacturing, aerospace and tourism – have benefited from increased demand as a result of the low value of the Canadian dollar. The committee heard about several impediments to growth in the manufacturing sector, which may prevent businesses in that sector from fully benefitting from a lower Canadian exchange rate.

The committee heard that while a low exchange rate may lead to Canadian households and businesses paying higher prices for imported goods and services, not all of the consequences of a decrease in the Canadian dollar's exchange rate are negative, and some Canadian households and businesses may benefit. On balance, the value of the Canadian dollar at the time of the Committee's hearings was below what witnesses characterized as the "fair value" for the currency in the long term and based on more normal oil prices.

.

INTRODUCTION

Between 3 and 19 February 2016, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce held four hearings on the topic of the recent decline in the Canadian dollar's exchange rate. Witnesses from federal departments and entities, financial institutions, think tanks and business organizations, as well as an individual, provided testimony that addressed the following questions:

- What is Canada's exchange rate system and should the Bank of Canada limit changes in the exchange rate?
- What are some causes of the recent decline in the Canadian dollar's exchange rate?
- What are some effects of the recent decline in the Canadian dollar's exchange rate?
- What other policy issues are relevant to this topic?

This report summarizes the witnesses' testimony in relation to these questions.

QUESTION 1: WHAT IS CANADA'S EXCHANGE RATE SYSTEM AND SHOULD THE BANK OF CANADA LIMIT CHANGES IN THE EXCHANGE RATE?

At various points in the past, Canada has had a system whereby the value of the Canadian dollar was fixed in relation to other currencies. Now, the country has what is termed a "floating exchange rate." The committee's witnesses spoke about whether the Bank of Canada should take action to limit changes in the dollar's exchange rate, and presented some advantages and disadvantages of Canada's floating exchange rate.

The Bank of Canada explained that it follows an inflation-targeting system, whereby it sets the overnight interest rate – its main policy tool – to keep inflation within a 1% to 3% range. Because this tool targets the inflation rate, it cannot simultaneously be used to target an exchange rate. Thus, the Bank emphasized that its inflation-targeting system is incompatible with a fixed exchange rate for the Canadian dollar.

> **Stephen Murchison, Advisor to the Governor (Bank of Canada):** *"I think that the inflation targeting framework, in combination with a flexible exchange rate – and those two things really go together – is the right framework for dealing with the consequences of what we are going through right now in the form of lower commodity prices."*

Most witnesses agreed that a floating exchange rate benefits Canada. Some witnesses, including the Bank of Canada, commented that Canada's inflation-targeting system has served the Canadian economy well, particularly following the recent global financial crisis, and should not be abandoned in favour of a fixed exchange rate for the Canadian dollar.

Furthermore, most witnesses referred to the floating exchange rate as a "shock absorber" that mitigates negative economic effects. In particular, witnesses – including Finance Canada – pointed out that the recent decrease in commodity prices has negatively affected the sectors linked to commodities. However, in their view, the floating exchange rate has led to a shift in productive resources away from the negatively affected commodity and related sectors to non-energy exporting sectors that are benefitting from the lower exchange rate for the Canadian dollar.

> **Glen Hodgson, Senior Vice-President and Chief Economist (Conference Board of Canada):** *"I'm a strong devotee to a floating exchange rate. I know it has costs, but I think that, for our economy, through the whole business cycle, it has advantages. Therefore, if I have a vote today, I vote in favour of maintaining the same policy. For me, if it ain't broke, don't fix it."*

Although the decline in the Canadian dollar's exchange rate means higher prices for imported goods, leading to greater costs for individuals and businesses that purchase such goods, some witnesses asserted that these costs are lower than they would have been if Canada still had a fixed exchange rate. For example, the Conference Board of Canada, the Bank of Canada and the C.D. Howe Institute concluded that, in the absence of a floating exchange rate, wages and prices would have to adjust downward following a negative economic event; otherwise, production and employment would have to adjust, resulting in lower sales and reduced employment. The

Conference Board of Canada also highlighted that a floating exchange rate allows open capital markets, with no requirement for controls on the flow of funds into and out of Canada.

> **Daniel Schwanen, Vice President, Research (C.D. Howe Institute):** *"If the exchange rate didn't or couldn't adjust, businesses and workers would be stuck with trying to adjust wages downward to remain competitive. If they were unable to do that, then quantities would have to adjust. Employment and investment would suffer even more than they are now."*

Herbert Grubel, who appeared as an individual, supported a fixed exchange rate for Canada. He remarked that, since each province uses the Canadian dollar, there are fixed exchange rates across provinces. In his view, it might make sense to have fixed exchange rates between some countries, including – for example – Canada and the United States. He explained that floating exchange rates can lead to large and unpredictable fluctuations in the Canadian dollar's exchange rate, with the result that some businesses – such as those in which decisions are affected by the Canadian dollar's exchange rate – may be unwilling to invest because they are unable to anticipate the future exchange rate. He therefore maintained that a fixed exchange rate would increase business investment in Canada because it reduces uncertainty. The C.D. Howe Institute countered that the benefits of the floating exchange rate outweigh the increased business investment that might result from a fixed exchange rate.

> **Herbert Grubel, Senior Fellow (As an Individual):** *"If [floating exchange rates are] so good, why don't we have a separate currency for Alberta? And if Alberta, well, how do we know whether it is not better to have a separate currency for Edmonton, or for any of the suburbs?"*

The Conference Board of Canada and the C.D. Howe Institute also stated that a fixed exchange rate exists among the eurozone countries, and that this approach has been a significant factor contributing to their slow economic growth. In Mr. Grubel's view, Greece's inclusion in the eurozone has constrained the government's ability to spend. He also stated that countries that have adopted a fixed exchange rate for their currency relative to the U.S. dollar, such as Panama, have prospered because of this decision.

The Bank of Canada highlighted the importance of a fixed exchange rate among regions with similar economies but not among regions whose economies might react differently to economic shocks, such as Canada and the United States. Although the Bank believed that a fixed Canada–U.S. exchange rate would be the most likely choice if the value of the Canadian dollar were to be fixed in relation to another currency, it noted – for example – that the decrease in commodity prices has had opposite effects in the two countries, leading to decreased growth in Canada and increased growth in the United States.

QUESTION 2: WHAT ARE SOME CAUSES OF THE RECENT DECLINE IN THE CANADIAN DOLLAR'S EXCHANGE RATE?

In highlighting some of the causes of the decline in the Canadian dollar's exchange rate, the committee's witnesses focused on commodity prices, Canadian economic growth relative to that in the United States and other factors that affect the exchange rate.

A. Commodity Prices

Most witnesses identified the fall in global commodity prices, and particularly in the price of oil, as the most significant factor leading to the recent decline in the Canadian dollar's exchange rate. The Royal Bank of Canada estimated that 75% and 14% of this decrease reflected the fall in energy and non-energy prices respectively. According to Desjardins Group, the correlation between the Canadian dollar and the price of oil is an "almost immutable law."

> **Dawn Desjardins, Vice President and Deputy Chief Economist (Royal Bank of Canada)**: *"[Royal Bank of Canada's] models suggested that three quarters of the decline that we've seen in the Canadian dollar reflects [the] drop we've seen in energy prices. About 14 per cent of that drop we can attribute to non-energy commodities and only about 2 per cent to that interest rate differential."*

BMO Financial Group and the Canadian Chamber of Commerce estimated that, for every $10 decrease in the price of oil, the value of the Canadian dollar tends to fall by between 3¢ and 5¢. The Bank of Canada noted that its index for commodity prices dropped by more than 50% between mid-2014 and the end of 2015; the most important reason for this decline was the decrease in the price of energy.

The Canadian Chamber of Commerce pointed out that the decline in commodity prices was partly due to reduced economic growth rates in emerging markets, which are significant consumers of commodities; particular mention was made of China.

> **Jimmy Jean, Senior Economist (Desjardins Group):** *"The depreciation of the Canadian dollar … reflects nothing more than the fulfilment of an almost immutable law. Oil dictates our terms of trade, and therefore our currency's fluctuations."*

As well, the Canadian Centre for Policy Alternatives suggested that one cause of low oil prices is large increases in the amount of oil produced. Desjardins Group said that the current situation is not unlike a "bubble" in oil production, and commented that low interest rates following the recent global financial crisis resulted in significant investments in oil production when the price of oil was high. According to it, these investments have led to too much oil production capacity on a global basis, and oil production currently exceeding the demand for oil, resulting in a low price. Some witnesses, including the Canadian Chamber of Commerce and the Canadian Centre for Policy Alternatives, estimated the extent to which supply currently exceeds demand: on average, an excess of 1.2 million to 2 million barrels per day of oil were produced in 2015.

Hendrik Brakel, Senior Director, Economic, Financial and Tax Policy (Canadian Chamber of Commerce): *"We used to joke that the oil prices and Canadian dollar are like an old married couple because they go everywhere together. Sometimes one wanders off, but they always get back together in the end. Historically … a $10-increase in the price of barrel of oil usually affects the loonie by about 3 cents."*

B. Canadian Economic Growth Relative to U.S. Economic Growth

In addition to oil, witnesses identified the divergence between Canadian and U.S. economic growth rates, and the resulting impacts on monetary policies, as significant in explaining the recent decline in the Canadian dollar's exchange rate. The Royal Bank of Canada estimated that the difference in short-term interest rates between Canada and the United States accounted for 2% of the decline in the Canadian dollar's exchange rate.

Witnesses, including the C.D. Howe Institute and Scotiabank, suggested that U.S. economic growth is expected to exceed that in Canada, leading to an increase in demand for U.S. dollars and a decrease in the Canada–U.S. dollar exchange rate.

As evidence of the United States' relatively strong economy, the Canadian Centre for Policy Alternatives suggested that, with an unemployment rate below 5% at the beginning of 2016, the United States was at "full employment"; it implied that Canada was not at "full employment" at that time.

Armine Yalnizyan, Senior Economist (Canadian Centre for Policy Alternatives): *"The exchange rate we're talking about is with respect to the U.S. dollar, and the U.S. economy is far stronger than ours right now."*

Some witnesses, including the Canadian Centre for Policy Alternatives and the C.D. Howe Institute, highlighted that economic growth expectations affect monetary policy decisions. The Canadian Centre for Policy Alternatives, for example, emphasized that expectations of strong U.S. economic growth led the U.S. Federal Reserve to raise its interest rate target in December 2015, the first time that it had done so in almost a decade. BMO Financial Group noted that the Bank of Canada reduced its interest rate target twice in 2015, and acknowledged that it was unusual for Canadian and U.S. central banks to be adjusting rates in opposite directions.

The Canadian Imperial Bank of Commerce suggested that the decline in the price of oil led Canadian and U.S. central banks to implement differing monetary policies. Thus, it argued that this divergence was not a separate cause of the decline in the Canadian dollar's exchange rate, but was itself an outcome of the low price of oil.

As evidence of the divergence in some interest rates resulting from differing monetary policies, the Royal Bank of Canada found that – in June 2014 – two-year bonds issued in Canada had an interest rate that was 0.6 percentage points higher than the rate for U.S. bonds; more recently, however, two-year bonds issued in Canada have had an interest rate that is 0.3 percentage points lower than the equivalent U.S. rate.

Witnesses noted that U.S. economic growth and interest rates that are higher than those in Canada have drawn investment away from Canada and towards the United States, putting downward pressure on the Canada–U.S. exchange rate. The Canadian Chamber of Commerce suggested that this outcome is a reversal of the situation that existed following what it characterized as the great financial crisis, when Canada – which experienced a relatively less severe crisis – was seen as a "safe haven" for international investors.

> **Hendrik Brakel, Senior Director, Economic, Financial and Tax Policy (Canadian Chamber of Commerce)**: *"We had gone through this great financial crisis with no bailouts, our banks the strongest in the world, and so we saw huge portfolios flows going into Canada because we were the safe haven. Now the U.S. is doing better so there's not the same need for a safe haven and, finally, investors are more aware of some of Canada's vulnerabilities."*

C. Other Factors Affecting the Canadian Dollar's Exchange Rate

Witnesses also provided their views about a variety of factors that, in addition to commodity prices and Canada's economic growth relative to that in the United States, could be influencing the Canadian dollar's exchange rate.

BMO Financial Group thought that concerns about Canada's fiscal outlook following forecasts of larger-than-anticipated federal deficits and provincial budgets that are in – or are close to being in – deficit may be putting downward pressure on the Canadian dollar's exchange rate. However, TD Bank Group and Finance Canada disagreed with this view; the former indicated that the federal debt level is low and so larger deficits should not be problematic, and the latter suggested that the low yields on Canadian bonds demonstrate that investors still want to buy these bonds.

Witnesses also suggested that negative sentiment in financial markets about the Canadian economy contributed to the fall in the Canadian dollar's exchange rate. Witnesses provided their estimates for the "neutral value" of the Canadian dollar, or the value that the dollar would have in the absence of this negative sentiment. On 4 February 2016, the day of their appearance, witnesses stated that – in their view – the "neutral value" was between 2¢ and 5¢ higher than the Canadian dollar's exchange rate on that day. Scotiabank commented that, recently, the Canadian dollar's exchange rate seemed to be more affected by the fall in commodity prices than was the case in other countries – such as Australia – that would be expected to experience similar effects from this fall in commodity prices, and that this difference may be attributed to negative sentiment.

A few witnesses mentioned some factors that have influenced the Canadian dollar's exchange rate in the past but that do not explain its recent decline. TD Bank Group reported that international differences in productivity growth or taxation might have explained changes in this exchange rate in the 1990s, but these factors are not as relevant today. Similarly, the C.D. Howe Institute suggested that a long-run determinant of this exchange rate is the country's productivity growth relative to that in other nations.

QUESTION 3: WHAT ARE SOME EFFECTS OF THE RECENT DECLINE IN THE CANADIAN DOLLAR'S EXCHANGE RATE?

In addressing selected impacts of the recent decline in the Canadian dollar's exchange rate, the committee's witnesses spoke about some effects on households and on businesses.

A. Some Effects on Households

Witnesses mentioned both negative and positive impacts on Canadian households of the recent decline in the Canadian dollar's exchange rate. For example, they noted the adverse consequences for Canadian households' purchasing power, or the amount of goods and services that they can buy with a given amount of Canadian dollars. They also remarked that the lower exchange rate may increase employment prospects for some Canadians.

1. Purchasing Power and Consumer Prices

According to the witnesses, the main impact on Canadian households of the recent decline in the Canadian dollar's exchange rate is higher prices for imported goods and services, which decreases their purchasing power. The Canadian Centre for Policy Alternatives observed that the price of U.S.-made goods has increased between 30% and 40% since the exchange rate began its decline. Witnesses mentioned, in particular, that the prices of fresh fruits and vegetables have increased significantly over the last two years, which has disproportionately affected households that spend a greater share of their income on food. BMO Financial Group commented that, between November 2014 and November 2015, the prices for fresh vegetables increased 13.0% in Canada and increased 0.4% in the United States, signifying that the price increases in Canada for these products can be explained almost entirely by the Canadian dollar's lower exchange rate.

> **Stephen Murchison, Advisor to the Governor (Bank of Canada):** *"[I]t is true that households are going through hard times, especially those who buy more fruits and vegetables, and even more so since it is winter, as our exports are higher in the winter than in the summer."*

> **Doug Porter, Chief Economist (BMO Financial Group):** *"[F]or consumers, the lower currency is clearly bad news. Over the past year, Canadian prices for fresh vegetables are up by more than 13 per cent as of mid-November. Just to put that in perspective, U.S. fresh vegetable prices, over the same period, have risen by just 0.4 per cent, so that entire 13 per cent rise can be put down to the weakness in the currency alone. All in, the hit to consumer buying power points to a period of slower real consumer spending growth versus the U.S. and versus the rest of the economy. In fact, we would argue that a weak currency is probably a bigger risk to Canadian consumers at this point than record household debt."*

Scotiabank suggested that the longer the Canadian dollar's exchange rate remains low, the more likely it is that Canadian firms will pass on the higher prices of the imported goods and services they use in their production processes to consumers in the form of higher prices, a situation that would lead to higher expectations for

inflation.

That said, witnesses also commented that while the Canadian dollar's lower exchange rate has made it more costly for Canadians to buy imported goods and for Canadian businesses to buy imported inputs, the prices of energy products have decreased as a result of lower global commodity prices; to some extent, the effect of lower energy prices may offset the effect of higher prices for imported goods. Desjardins Group highlighted that, in the first three quarters of 2015, Canadian households spent $6.7 billion less on fuel than they did in the same period in 2014, an amount that is equivalent to $470 per household.

> **Jimmy Jean, Senior Economist (Desjardins Group):** *"In the first three quarters of 2015, households spent $6.7 billion less on fuel compared with the same period in 2014, equivalent to savings of $470 per household."*

According to the Bank of Canada, the decrease in commodity prices has conflicting impacts on inflation. It explained that, on one hand, a fall in demand for goods and services resulting from reduced economic growth caused by lower commodity prices tends to lower inflation; on the other hand, increased import prices resulting from a low exchange rate for the Canadian dollar tends to increase inflation. According to the Bank, the impacts of the recent decline in the Canadian dollar's exchange rate on the country's inflation rate are expected to last one year, and to add between 0.9 and 1.1 percentage points to the inflation rate.

> **Jean-François Perrault, Senior Vice President & Chief Economist (Scotiabank):** *"By and large, a weaker currency implies a lower standard of living for Canadians."*

Scotiabank stated that a low exchange rate for the Canadian dollar implies a reduced standard of living for Canadians. BMO Financial Group asserted that, at this point in time, the decline in the Canadian dollar's exchange rate is potentially more harmful to Canadian consumers than is their level of indebtedness.

Export Development Canada spoke about an indicator that measures the net effect of changes in the price of oil on the production and consumption of oil products in a country. According to it, the recent decrease in the price of oil has led to a net cost of $25 billion in Canada, but a net benefit of $110 billion and $125 billion in the United States and Europe respectively.

2. Employment Prospects

In addition to the effects on household purchasing power of a decline in the Canadian dollar's exchange rate, the Bank of Canada suggested that the higher price of imported goods makes Canadian goods more attractive, leading to higher growth in non-resource sectors and more employment opportunities for households.

B. Some Effects on Businesses

As with households, witnesses spoke about positive and negative effects of the decline in the Canadian dollar's exchange rate on Canadian businesses. For example, one negative effect is higher costs for imported production inputs. Regarding positive effects, some businesses and

sectors benefit from a decline in the exchange rate, while others are harmed. In particular, the manufacturing sector was identified as benefiting from the decline in the exchange rate, although witnesses said that there are several impediments to the sector's growth.

1. Higher Costs for Imported Products

Witnesses mentioned that Canadian businesses whose products have a high proportion of imported inputs but are sold domestically, such as retailers and wholesalers, experience proportionally more negative effects when the Canadian dollar's exchange rate declines than is the case for other businesses. The Canadian Federation of Independent Business noted that, in January 2016, 40% of its members reported that the exchange rate was a major concern for them, and that the percentage of respondents identifying it as a major concern tended to rise when the rate fell.

> **Ted Mallett, Vice-President and Chief Economist (Canadian Federation of Independent Business):** *"[C]lose to 40% of our members are saying that currency is a major concern for their business. …[T]hat number … [has] quadrupled since 2012."*

2. Effects on Particular Businesses and Sectors

Regarding benefits for businesses of the decline in the Canadian dollar's exchange rate, witnesses indicated that a lower rate would help exporters whose products would become more competitively priced as a consequence of the decline. The Canadian Chamber of Commerce mentioned that exports fell by 1% between 2014 and 2015, which it characterized as a small overall decline given the large decrease in energy exports resulting from the fall in the price of oil in 2015. It suggested that the decline in energy exports was almost offset by increased exports of services and manufactured goods. Moreover, the Canadian Chamber of Commerce commented that, between 2014 and 2015, auto exports had increased by 14%, aerospace exports by 29% and communications technology exports by 13%.

The Bank of Canada observed that, among sectors that are sensitive to changes in the Canadian dollar's exchange rate, 21 sectors had an upward trend in exports, including pharmaceuticals, motor vehicle engines and parts, and industrial machinery; Export Development Canada added the aerospace sector to this list. Desjardins Group pointed out that 37,400 jobs had been created in the manufacturing sector in 2015, the highest amount since 2012, and that employment has increased in only five of the last 15 years. Furthermore, witnesses suggested that a lower exchange rate may lead businesses to use Canadian-made inputs rather than imported inputs, with positive effects on domestic producers.

> **Stephen Murchison, Advisor to the Governor (Bank of Canada):** *"Among industries that are sensitive to exchange rate movements, 21 are showing an upward trend in shipments. ... Included in this group are industries such as pharmaceuticals, motor vehicle engines and parts, and industrial machinery, which have also seen higher employment since the middle of 2014."*

According to BMO Financial Group, businesses that export and that use mostly domestic inputs – such as services providers – tend to experience the biggest gain in competitiveness when the Canadian dollar's exchange rate declines. The Canadian Imperial Bank of Commerce noted that the services of Canada's web developers, aerospace engineers and architects are now compensated at one half the level of their U.S. counterparts. The Conference Board of Canada observed that this percentage is much higher for the services sector than for the manufacturing sector; the former uses about 50% Canadian inputs in its production processes.

The Canadian Imperial Bank of Commerce indicated that income generated by services sector exporters and by exporters of manufactured goods is roughly equal if a "value-added" approach is taken in calculating the income. In its view, because the services sector's costs are far less affected by a decline in Canada's exchange rate than are those in the manufacturing sector, the services sector may benefit relatively more from a decline in the exchange rate.

Some witnesses also mentioned that Canada's tourism sector benefits from the low exchange rate for Canada's dollar because vacationing abroad is more expensive for Canadians and vacationing in Canada is less expensive for foreigners. The Canadian Chamber of Commerce noted that, between 2014 and 2015, the number of U.S. tourism visits increased by 8%. TD Bank Group estimated that, compared to 2014, increased vacationing in Canada by U.S. tourists would increase their spending in Canada by between $1 billion and $2 billion in 2015; tourism-related spending would be greater still when Canadians vacation domestically rather than abroad. It estimated that, overall, the increase in tourism that is expected to result from the decline in the exchange rate would cause gross domestic product to rise by between $4 billion to $5 billion in 2015. In the view of the Canadian Federation of Independent Business, increased tourism particularly benefits the Atlantic provinces.

> **Derek Burleton, Vice President and Deputy Chief Economist (TD Bank Group):** *"[I]t's not only that Americans are finally coming back to Canada, and we expect about a $1-billion to $2-billion boost in American spending in Canada relative to 2014 levels over the next year, … we also know Canadians are visiting the U.S. less, and some of that money will be redeployed in Canada... . Together that double benefit is probably going to deliver a boost to the Canadian economy in the order of $4 billion to $5 billion"*

According to Finance Canada, commodity producers have also benefited from the decline in the Canadian dollar's exchange rate. Since oil and other commodities are usually priced in U.S. dollars, Canadian commodity producers receive more Canadian dollars for their U.S-denominated sales when the exchange rate falls.

A few witnesses commented on the effects that a low exchange rate for the Canadian dollar might have on the housing sector. The Canadian Centre for Policy Alternatives indicated that, between 2009 and 2015, Canadians had purchased U.S. real estate

> **Armine Yalnizyan, Senior Economist (Canadian Centre for Policy Alternatives):** *"[W]e will see some repatriation of capital that migrated south with our snowbirds because Canadians purchased $92 billion worth of U.S. real estate from 2009 to 2015. Now that they're getting 40 per cent more for what they purchased, some of that money will be coming back."*

valued at $92 billion, but it speculated that some Canadians may sell their real estate in order to have a return of 40% or more on their initial purchase. Similarly, Scotiabank mentioned that – when valued in U.S. dollars – the average price of a Canadian house is now nearly 6% lower than a year ago, suggesting that Canadian real estate may be more attractive for individuals who wish to purchase Canadian real estate using U.S. dollars.

Witnesses also spoke about the potential for increased investment in Canada. In the view of the Canadian Centre for Policy Alternatives, the decline in the Canadian dollar's exchange rate provides U.S. firms with an incentive to produce more in Canada because it is less expensive to pay wages in Canadian dollars; it suggested, for example, that Canada's film sector could experience increased foreign investment. Export Development Canada indicated that the low exchange rate could increase the likelihood that U.S. firms will acquire Canadian businesses, especially if they are facing constraints on their productive capacity in the United States.

3. Impediments to Growth in the Manufacturing Sector

Several witnesses suggested that resources and jobs could be expected to shift from the commodities sector to export-oriented manufacturing subsectors when the Canadian dollar's exchange rate declines, but identified five impediments to growth for Canadian manufacturers: a lack of productive capacity in Canada; the use of hedging by Canadian businesses; low global demand for manufactured goods; a lack of Canadian competitiveness; and the inclusion of Canadian firms in U.S. supply chains.

> **Doug Porter, Chief Economist (BMO Financial Group):** *"Manufacturing does generally benefit from the drop in the currency, as its products become more competitive and/or profit margins expand, but it's questionable whether Canada still has the export capacity to fully take advantage of the more competitive currency."*

The Canadian Imperial Bank of Commerce commented that, since the Canadian dollar's exchange rate started to decline, Canadian manufacturing businesses have lost some of their productive capacity. The Conference Board of Canada concluded that only five Canadian sectors currently have the capacity required to increase production in order to take full advantage of the fall in the exchange rate.

Witnesses outlined several factors that could slow the rate at which businesses make new investments in order to expand their productive capacity. For example, they said that some machinery and equipment is imported from the United States, and is more expensive for Canadian firms when the Canada–U.S. dollar exchange rate declines. Scotiabank noted that more than 60% of the machinery and equipment used by Canadian businesses is imported, and the Royal Bank of Canada emphasized that the price paid by Canadian businesses for

> **Phil King, Director, Economic Analysis and Forecasting, Economic and Fiscal Policy Branch (Finance Canada):** *"A substantial portion of machinery and equipment purchased in Canada is imported from abroad. As the dollar falls, this makes such investment more costly. When investment is hampered, future output and productivity growth can also be affected."*

imported machinery and equipment had risen 20% over the last 12 months. Desjardins Group explained that Canadian businesses may raise the prices charged to consumers to offset, at least in part, the higher cost of imported machinery and equipment.

> **Dawn Desjardins, Vice President and Deputy Chief Economist (Royal Bank of Canada)**: *"[T]he price of imported machinery and equipment has moved up, and Canadian companies rely on investing in this machinery and equipment from abroad in U.S. dollars. So those costs have risen. When we look at the prices of imported machinery and equipment, they're up 20 per cent relative to a year ago. That's a pretty big disincentive for some companies in terms of investment."*

Mr. Grubel, the C.D. Howe Institute and the Canadian Federation of Independent Business suggested that uncertainty about future changes in the Canadian dollar's exchange rate leads to reduced business investment. The Canadian Chamber of Commerce explained that, because machinery and equipment is depreciated over time, businesses often invest with a 10- to 20-year time horizon in mind; if they are unsure of the likely exchange rate in the future, they might be uncertain – for example – about the extent to which the currently higher demand for their products that exists because of the lower exchange rate will persist, and might therefore be unwilling to invest. Export Development Canada estimated that it usually takes one or two years between a positive economic event and the decision by businesses benefitting from this event to invest. However, it cautioned that this period may be too short at the present time because Canadian businesses have experienced adverse economic conditions linked to the global financial crisis. Scotiabank cited the pessimism of Canadian businesses as a factor that has delayed their investment decisions.

The Royal Bank of Canada, Scotiabank and Export Development Canada stressed that purchasing insurance contracts to protect themselves against the effects of exchange rate fluctuations gives firms greater certainty. In their view, however, such purchases may increase the amount of time before export-oriented businesses increase their production following a decline in the Canadian dollar's exchange rate because the insurance reduces the incentive that they might otherwise have to change their behaviour.

BMO Financial Group and the Canadian Imperial Bank of Commerce said that, because the values of the currencies of several other countries are also depreciating against the U.S. dollar, Canadian exports are not necessarily becoming less expensive than those of other countries.

> **Royce Mendes, Director and Senior Economist (Canadian Imperial Bank of Commerce):** *"Weak global growth combined with depreciation of other currencies is making it more difficult for Canada to fully take advantage of the decline in the exchange rate."*

TD Bank Group referenced the Mexican peso, whose exchange rate has fallen to almost the same extent as that of the Canadian dollar. Because the exchange rates of these two currencies have fallen together, Canadian exports are not necessarily becoming more competitive in the North American market when compared to Mexican exports.

Furthermore, BMO Financial Group indicated that some non-labour costs – such as electricity – have been rising, particularly in Ontario; these rising costs have decreased Canadian exporters' competiveness. Scotiabank emphasized that a higher cost for imported machinery and equipment hinders the ability of Canadian businesses to increase their productivity and therefore their competitiveness. Similarly, the C.D. Howe Institute concluded that Canadian businesses might have greater difficulty in attracting talented employees when a given salary in Canadian dollars is worth less than it is in U.S. dollars, which limits Canadian businesses' competitiveness.

The Canadian Imperial Bank of Commerce and TD Bank Group noted that some of Canada's manufacturing subsectors are providing goods to U.S. manufacturers as inputs into their production processes; because the U.S. dollar's exchange rate is high relative to other currencies, U.S. manufacturers are less profitable than before the rate increased. In the view of the Canadian Imperial Bank of Commerce and TD Bank Group, U.S. manufacturers' reduced profitability decreases demand for the Canadian-made goods that are inputs into U.S. manufacturing processes.

QUESTION 4: WHAT OTHER POLICY ISSUES WERE DISCUSSED BY WITNESSES DURING THE STUDY?

Witnesses discussed several other policy issues during the study, including those related to Canadian productivity growth, skills training and infrastructure.

Several witnesses identified Canada's productivity as an area on which the federal government should focus, and described several impediments to productivity growth. The Canadian Federation of Independent Business noted that Canada's geography and the proximity of its cities to each other are an impediment to productivity growth because they do not allow small businesses to expand easily to neighbouring regions. Mr. Grubel and the C.D. Howe Institute suggested that government intervention limits businesses' ability to expand and increase productivity. Scotiabank asserted that, for reasons of corporate culture, Canadian businesses are less likely than their U.S. counterparts to make the investments needed to innovate and increase productivity. The Conference Board of Canada, Desjardins Group and the Canadian Federation of Independent Business explained that internal trade barriers negatively affect productivity growth.

> **Herbert Grubel, Senior Fellow (As an Individual):** *"I think that … in the Western world … we have killed the goose that lays the golden egg by excessive regulation."*

Some witnesses characterized the skills of Canadian workers as an impediment to productivity growth. The Canadian Chamber of Commerce and the Canadian Imperial Bank of Commerce identified a "skills gap" in Canada, with some Canadian businesses unable to find individuals with the skills that they require. The Canadian Imperial Bank of Commerce suggested that, in particular, more students should be encouraged to graduate in the "STEM" fields: science, technology, engineering and mathematics. According to Scotiabank,

> **Jean-François Perrault, Senior Vice President & Chief Economist (Scotiabank):** *"Schools [in Canada] are pumping out, by and large, people in the right fields, but for whatever reason they're not being used as much in our firms as they are in other countries."*

the proportion of students graduating in Canada in the STEM fields is high compared to other G7 countries, but businesses are not employing these graduates. The Canadian Chamber of Commerce said that efforts should be made to increase Aboriginal educational outcomes.

Witnesses also spoke about government infrastructure spending. Some commented that infrastructure spending has positive effects in the short term, in terms of increased economic activity, and in the long term, in terms of increased productivity. The Conference Board of Canada estimated that, for $1.00 that a government spends on infrastructure, the economy benefits by $1.20. The Canadian Centre for Policy Alternatives and the Conference Board of Canada suggested that Canada requires $177 billion in infrastructure spending to maintain and repair broken or lost infrastructure. Mr. Grubel said that infrastructure spending decisions should occur at a local level, and with funds raised through taxation rather than through borrowing.

> **Glen Hodgson, Senior Vice-President and Chief Economist (Conference Board of Canada):** *"In the short term, … infrastructure spending is one of the best forms of stimulus for the economy, because our analysis shows that for every dollar you spend, you get more than a dollar benefit for your economy. A typical multiplier would be $1.20 for $1 spent."*

> **Peter Hall, Vice-President and Chief Economist (Export Development Canada):** *"Export Development Canada has been a huge proponent, over the last decade at least, of diversification of our markets beyond our traditional markets. Not to ignore our traditional markets — they are our bread and butter — but diversification and in all industries. The least diversified industry that we have, on the export side of things, is oil and gas."*

A few witnesses identified the importance of infrastructure to transport Canadian oil and gas to foreign markets. The Canadian Chamber of Commerce estimated that the absence of this infrastructure costs Canadian businesses $50 million a day in oil revenue. However, Export Development Canada cautioned that governments should encourage diversified Canadian exports, and that the oil and gas sector is not highly diversified.

APPENDIX A: WITNESSES

Category	Date of Meeting	Witness
Federal Departments and Entities	3 February 2016 listen/watch	Peter Hall, Vice-President and Chief Economist (Export Development Canada)
		Phil King, Director, Economic Analysis and Forecasting, Economic and Fiscal Policy Branch (Finance Canada)
		Stephen Murchison, Advisor to the Governor (Bank of Canada)
Financial Institutions	4 February 2016 listen/watch	Derek Burleton, Vice President and Deputy Chief Economist (TD Bank Group)
		Dawn Desjardins, Vice President and Deputy Chief Economist (Royal Bank of Canada)
		Jimmy Jean, Senior Economist (Desjardins Group)
		Royce Mendes, Director and Senior Economist (Canadian Imperial Bank of Commerce)
		Jean-François Perrault, Senior Vice President and Chief Economist (Scotiabank)
		Doug Porter, Chief Economist (BMO Financial Group)
Think Tanks and Individuals	17 February 2016 listen/watch	Herbert Grubel, Senior Fellow, Fraser Institute (As an Individual)
		Glen Hodgson, Senior Vice-President and Chief Economist (Conference Board of Canada)
		Daniel Schwanen, Vice President, Research (C.D. Howe Institute)
		Armine Yalnizyan, Senior Economist (Canadian Centre for Policy Alternatives)
Business Organizations	18 February 2016 listen/watch	Hendrik Brakel, Senior Director, Economic, Financial and Tax Policy (Canadian Chamber of Commerce)
		Ted Mallett, Vice-President and Chief Economist (Canadian Federation of Independent Business)

SENATE SÉNAT
CANADA

Les fluctuations du dollar canadien :

LES CONSÉQUENCES POUR LES CANADIENS

Rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

L'honorable David Tkachuk, président
L'honorable Céline Hervieux-Payette, vice-présidente

Mars 2016

This report is also available in English

****

Le rapport et les délibérations du Comité sont disponibles sur internet :
www.senate-senat.ca/banc.asp

TABLE DES MATIÈRES

MEMBRES i

ORDRE DE RENVOI ii

RÉSUMÉ iii

INTRODUCTION 1

QUESTION 1 : QUEL EST LE RÉGIME DE CHANGE DU CANADA ET LA BANQUE DU CANADA DEVRAIT-ELLE LIMITER LES FLUCTUATIONS DU TAUX DE CHANGE? 2

QUESTION 2 : QUELLES SONT CERTAINES DES CAUSES DE LA BAISSE RÉCENTE DU TAUX DE CHANGE DU DOLLAR CANADIEN? 4

A. Prix des produits de base 4

B. Croissance économique du Canada par rapport à celle des États-Unis 5

C. Autres facteurs influant sur le taux de change du dollar canadien 6

QUESTION 3 : QUELS SONT CERTAINS DES EFFETS DE LA BAISSE RÉCENTE DU TAUX DE CHANGE DU DOLLAR CANADIEN? 7

A. Certains effets sur les ménages 7
1. Pouvoir d'achat et prix à la consommation 7
2. Perspectives d'emploi 9

B. Certains effets sur les entreprises 9
1. Coûts plus élevés des produits importés 9
2. Effets sur certains secteurs et entreprises 10
3. Entraves à la croissance du secteur manufacturier 12

QUESTION 4 : QUELLES SONT LES AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC ABORDÉES PAR LES TÉMOINS AU COURS DE L'ÉTUDE? 14

ANNEXE A : TÉMOINS 17

MEMBRES

Les honorables sénateurs ayant participé à cette étude :

David Tkachuk, président
Céline Hervieux-Payette, C.P., vice-présidente

et

Diane Bellemare
Douglas Black, c.r., LL.B.
Larry W. Campbell
Tobias C. Enverga Jr.
Irving Gerstein, C.M., O.Ont., B.Sc.*
Stephen Greene
Ghislain Maltais
Paul J. Massicotte
Pierrette Ringuette
Larry Smith (*Saurel*)
Scott Tannas

Membre d'office du comité :
L'honorable sénateur Claude Carignan (ou Yonah Martin).

Autres sénateurs ayant participé à cette étude :
Les honorables sénateurs Beyak, Day et Marshall.

Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement :
Brett Stuckey et Dylan Gowans, analystes.

Greffière du comité :
Lynn Gordon

Direction des comités du Sénat :
Julie Flannery, adjointe administrative

*retraité du Sénat

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 27 janvier 2016 :

L'honorable sénateur Tkachuk propose, appuyé par l'honorable sénatrice Andreychuk,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international;

Que le comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2017 et qu'il conserve tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions dans les 180 jours suivant le dépôt du rapport final.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat

Charles Robert

RÉSUMÉ

On reconnaît généralement qu'une baisse du taux de change du dollar canadien a de nombreux effets sur les entreprises et les ménages canadiens et, partant, sur l'économie du pays. Pour mieux saisir la nature et la portée de certains effets, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a réalisé une brève étude sur le taux de change et il a reçu à cette fin des témoignages d'experts sur les causes des fluctuations du dollar ces derniers mois de même que sur les conséquences de cette baisse pour les Canadiens.

Des témoins ont dit au comité qu'un taux de change flottant (la valeur du dollar canadien n'est pas arrimée à une autre devise) est ce qu'il y a de mieux pour l'économie canadienne, car il agit comme « amortisseur » en atténuant les effets négatifs au niveau économique. Des témoins ont cependant signalé qu'avec un taux de change flottant, la valeur du dollar canadien fluctue généralement en fonction du cours du pétrole. Selon eux, la baisse du taux de change du dollar canadien depuis le milieu de 2014 est presque entièrement attribuable à la diminution du cours du pétrole.

Des témoins ont indiqué au comité que, pour les ménages, la faiblesse du taux de change du dollar canadien entraîne une augmentation des prix des produits importés et réduit leur « pouvoir d'achat ». L'augmentation des prix des produits importés peut être en partie compensée, pour certains, par la baisse du prix du pétrole et par des possibilités d'emplois dans certains secteurs.

En ce qui concerne les entreprises, des témoins ont indiqué que la baisse du taux de change du dollar canadien fait augmenter le prix des intrants importés pour la production; toutefois, certains secteurs comme la fabrication, l'aérospatiale et le tourisme bénéficient de la demande accrue qui résulte de la dépréciation du dollar canadien. Les témoins ont exposé au comité plusieurs obstacles qui entravent la croissance du secteur manufacturier et qui peuvent empêcher les entreprises du secteur de profiter pleinement de la faiblesse du taux de change canadien.

On a dit au comité que, bien que les ménages canadiens paient plus cher les biens et les services importés en raison de la faiblesse du taux de change, les conséquences de la baisse du taux de change du dollar canadien ne sont pas toutes négatives; certains ménages et entreprises peuvent en bénéficier. Dans l'ensemble, la valeur du dollar canadien au moment des audiences du comité était inférieure à ce que les témoins appelaient la « juste valeur » de la devise à long terme, fondée sur des cours plus normaux pour le pétrole.

INTRODUCTION

Entre le 3 et le 19 février 2016, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a tenu quatre audiences au sujet de la baisse récente du taux de change du dollar canadien. Des représentants de ministères et d'organismes fédéraux, d'institutions financières, de centres d'études et de recherches et d'associations d'entreprises, ainsi que des particuliers, ont présenté des témoignages portant sur les questions suivantes :

- Quel est le régime de change du Canada et la Banque du Canada devrait-elle limiter les fluctuations du taux de change?
- Quelles sont certaines des causes de la baisse récente du taux de change du dollar canadien?
- Quels sont certains des effets de la baisse récente du taux de change du dollar canadien?
- Quelles autres questions d'intérêt public touchent ce sujet?

Le présent rapport résume les témoignages sur ces questions.

QUESTION 1 : QUEL EST LE RÉGIME DE CHANGE DU CANADA ET LA BANQUE DU CANADA DEVRAIT-ELLE LIMITER LES FLUCTUATIONS DU TAUX DE CHANGE?

À certains moments dans le passé, le Canada a déjà disposé d'un régime selon lequel la valeur du dollar était fixée en fonction d'autres devises. Le Canada dispose maintenant d'un régime de change flottant. Des témoins ont parlé de la possibilité que la Banque du Canada prenne des mesures pour limiter les fluctuations du taux de change du dollar canadien; ils ont exposé Sles avantages et les inconvénients du régime de change flottant du Canada.

La Banque du Canada a expliqué qu'elle appliquait un régime de cibles d'inflation, par lequel elle fixe le taux de financement à un jour – son principal moyen d'intervention – pour maintenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette de 1 à 3 %. Comme ce moyen d'intervention cible le taux d'inflation, il ne peut du même coup cibler un taux de change. C'est pourquoi la Banque a indiqué que son régime de cibles d'inflation était incompatible avec un taux de change fixe pour le dollar canadien.

> **Stephen Murchison, conseiller du gouverneur (Banque du Canada)** : *« [J]e pense que notre régime de ciblage de l'inflation, assorti d'un taux de changes flottants (et les deux vont vraiment de pair), est ce qu'il y a de mieux pour faire face aux conséquences de la situation actuelle, soit à la chute des prix des produits de base. »*

La plupart des témoins convenaient que le régime de change flottant profite au Canada. Certains, dont la Banque du Canada, ont mentionné que le régime de cibles d'inflation a bien servi l'économie canadienne, surtout après la récente crise financière mondiale, et qu'il ne faudrait pas l'abandonner au profit d'un régime de change fixe pour le dollar canadien.

Par ailleurs, la plupart des témoins ont expliqué que le taux de change flottant joue un rôle d'« amortisseur » qui atténue les effets négatifs de situations sur l'économie. Des témoins, dont Finances Canada, ont souligné que la diminution des cours des produits de base a des répercussions négatives sur les secteurs liés aux produits de base. Ils estimaient toutefois que le régime de change flottant avait donné lieu à un déplacement des ressources productives, depuis les secteurs de produits de base et secteurs connexes qui sont touchés, vers des secteurs d'exportation de produits non énergétiques auxquels profite la faiblesse du cours du dollar canadien.

> **Glen Hodgson, premier vice-président et économiste en chef (Conference Board du Canada)** : *« [J]e suis essentiellement un partisan acharné du taux de change flottant. Je sais qu'il y a un prix à payer, mais je pense que, dans notre économie et compte tenu de l'ensemble du cycle économique, il a des avantages. Par conséquent, si j'ai à voter aujourd'hui, ce sera en faveur du maintien de la politique actuelle. Pour moi, s'il n'y a rien de cassé, il n'y a rien à réparer. »*

Bien que la baisse du cours du dollar canadien entraîne une augmentation des prix des produits importés et, donc, des coûts plus élevés pour les particuliers et les entreprises qui achètent ces produits, des témoins ont affirmé que ces coûts sont moins élevés qu'ils l'auraient été si le Canada avait encore un régime de change fixe. Ainsi, le Conference Board du Canada, la Banque du Canada et l'Institut C.D. Howe ont conclu qu'en l'absence d'un régime de change flottant, les salaires et les prix devraient s'ajuster à la baisse à la suite d'un événement économique négatif; autrement, la production et l'emploi devraient s'adapter, entraînant une baisse des ventes et de l'emploi. Le Conference Board du Canada a également signalé qu'un régime de change flottant permet l'existence de marchés de capitaux ouverts sans qu'il soit nécessaire d'imposer des contrôles sur l'entrée et la sortie de capitaux dans notre économie.

> **Daniel Schwanen, vice-président de recherche (Institut C.D. Howe)** : « *Si ce taux [de change] ne pouvait pas s'adapter aux circonstances, les entreprises et les travailleurs auraient l'obligation de réduire les salaires pour maintenir la compétitivité. À défaut, ce sont les quantités que nous aurions à réduire. L'emploi et l'investissement en souffriraient encore plus qu'à l'heure actuelle.* »

Herbert Grubel, qui a comparu à titre personnel, préconisait un régime de change fixe pour le Canada. Selon lui, comme chacune des provinces utilise le dollar canadien, il existe des taux de change fixes entre les provinces. Selon lui, il serait peut-être logique d'établir des taux de change fixes entre certains pays, par exemple entre le Canada et les États-Unis. M. Grubel a expliqué que les taux de change flottants peuvent donner lieu à d'importantes fluctuations du cours du dollar canadien qui sont impossibles à prévoir. Certaines entreprises, notamment celles dont les décisions sont affectées par le taux de change du dollar canadien, peuvent refuser d'investir compte tenu du taux de change incertain. C'est pourquoi il soutenait qu'un régime de change fixe, qui réduit l'incertitude, augmenterait l'investissement des entreprises au Canada. L'Institut C.D. Howe estimait pour sa part que les avantages du taux de change flottant l'emportent sur l'investissement des entreprises qui pourrait découler d'un régime de change fixe.

> ***Herbert Grubel, agrégé supérieur de recherche (à titre personnel)*** *: « Si un taux de change flottant a des avantages aussi remarquables […] si c'est tellement bon, pourquoi n'avons-nous pas une devise distincte pour l'Alberta? Et, si nous en avions une, ne vaudrait-il pas mieux avoir une devise distincte pour Edmonton ou même pour chacune de ses banlieues? »*

Le Conference Board du Canada et l'Institut C.D. Howe ont également fait savoir qu'il existe un taux de change fixe parmi les pays de la zone euro et que cette approche est en grande partie responsable de la lenteur de leur croissance économique. De l'avis de M. Grubel, l'inclusion de la Grèce dans la zone euro limite la capacité de dépenser du gouvernement. Les pays qui ont adopté un régime de change fixe arrimé au dollar américain, comme le Panama, ont prospéré grâce à cela, a-t-il ajouté.

La Banque du Canada a fait valoir l'importance d'un taux de change fixe entre les régions ayant des économies semblables, mais non entre les régions dont les économies pourraient réagir différemment aux chocs économiques, comme le Canada et les États-Unis. Bien que la Banque du

Canada était d'avis qu'un régime de change fixe entre le Canada et les États-Unis serait le choix le plus probable si la valeur du dollar canadien devait être fixée par rapport à une autre devise, elle a fait remarquer, entre autres, que la diminution des prix des produits de base a des effets opposés dans les deux pays, soit une diminution de la croissance au Canada et une augmentation aux États-Unis.

QUESTION 2 : QUELLES SONT CERTAINES DES CAUSES DE LA BAISSE RÉCENTE DU TAUX DE CHANGE DU DOLLAR CANADIEN?

Au sujet de certaines des causes de la baisse du taux de change du dollar canadien, les témoins qui ont comparu devant le comité se sont attardés aux prix des produits de base, à la croissance économique du Canada par rapport à celle des États-Unis et à d'autres facteurs influant sur le taux de change.

A. Prix des produits de base

Selon la plupart des témoins, la diminution des cours mondiaux des produits de base, en particulier, le cours du pétrole, représente le principal facteur de la baisse récente du taux de change du dollar canadien. La Banque Royale du Canada a estimé que cette baisse reflète la chute des produits énergétiques et des produits non énergétiques dans des proportions respectives de 75 et 14 %. Selon le Mouvement des caisses Desjardins, une telle corrélation entre le dollar canadien et le cours du pétrole est « une loi presque immuable ».

> **Dawn Desjardins, vice-président et économiste en déléguée (Banque Royale du Canada)** : *« Notre modèle [Banque Royale du Canada] indique […] que les trois quarts de la dépréciation du dollar canadien sont attribuables aux prix de l'énergie. Environ 14 % de la baisse est due aux prix des produits de base non énergétiques alors que les écarts entre les taux d'intérêt ne sont responsables qu'à hauteur d'environ 2 %.*

BMO Groupe financier et la Chambre de commerce du Canada ont indiqué qu'une diminution de 10 $ du prix du pétrole fait généralement varier le huard de 3 à 5 ¢. La Banque du Canada a fait observer que l'indice des prix des produits de base a chuté de plus de 50 % entre le milieu de 2014 et la fin de 2015, en raison surtout de la diminution du prix de l'énergie.

La Chambre de commerce du Canada a signalé que la baisse du prix des produits de base était en partie attribuable à la diminution des taux de croissance économique des marchés émergents, qui sont de grands consommateurs de produits de base, notamment la Chine.

> **Jimmy Jean, économiste principal (Mouvement Desjardins)** : *« La dépréciation du dollar canadien ne reflète donc ni plus ni moins que le respect d'une loi presque immuable. Le pétrole dicte nos termes de l'échange et, par conséquent, les fluctuations de notre devise. »*

Par ailleurs, le Centre canadien de politiques alternatives a indiqué que l'une des causes de la baisse du cours du pétrole est l'augmentation non négligeable de la production de pétrole. Selon le Mouvement Desjardins, la conjoncture ressemble fort à une « bulle spéculative » dans le secteur pétrolier; les faibles taux d'intérêt qui ont suivi la récente crise financière mondiale ont donné lieu à des investissements

considérables dans la production pétrolière alors que le prix du pétrole était élevé. Toujours selon le Mouvement Desjardins, ces investissements ont entraîné une trop grande capacité de production pétrolière à l'échelle mondiale, et la production excédant la demande, le prix du pétrole a donc chuté. Des témoins, dont la Chambre de commerce du Canada et le Centre canadien de politiques alternatives, ont estimé l'offre excédentaire par rapport à la demande : en 2015, de 1,2 à 2 millions de barils de pétrole excédentaires par jour ont été produits.

> **Hendrik Brakel, directeur principal, Politiques économiques, financières et fiscales (Chambre de commerce du Canada)** : *« Nous avions l'habitude de blaguer en disant que les cours du pétrole et le dollar canadien sont comme un vieux couple marié, car ils se suivent partout. Il arrive parfois que l'un d'eux s'égare, mais ils finissent toujours par revenir ensemble. Historiquement, […] une augmentation du prix du baril de 10 $ fait généralement varier le huard d'environ 3 ¢. »*

B. Croissance économique du Canada par rapport à celle des États-Unis

Outre la question du pétrole, des témoins ont signalé que l'écart entre les taux de croissance économique du Canada et des États-Unis, et les répercussions qu'il a sur les politiques monétaires, joue un rôle important dans la baisse récente du taux de change du dollar canadien. La Banque Royale du Canada a estimé que la différence entre les taux d'intérêt à court terme des deux pays comptait pour 2 % de la baisse du cours du dollar canadien.

Des témoins, dont l'Institut C.D. Howe et la Banque Scotia, ont mentionné que la croissance économique des États-Unis devrait dépasser celle du Canada, entraînant ainsi une hausse de la demande de dollars américains et une diminution du taux de change Canada-États-Unis.

S'agissant de l'économie relativement vigoureuse des États-Unis, le Centre canadien de politiques alternatives a indiqué qu'aux États-Unis, où le taux de chômage était inférieur à 5 % au début de 2016, on était en situation de « plein emploi »; il a laissé entendre que le Canada n'était pas en situation de « plein emploi » à ce moment-là.

> **Armine Yalnizyan, économiste principale (Centre canadien de politiques alternatives)** : *« Le taux de change dont nous parlons, c'est la valeur de notre dollar par rapport au dollar américain, à un moment où l'économie américaine est beaucoup plus forte que la nôtre. »*

Des témoins, dont le Centre canadien de politiques alternatives et l'Institut C.D. Howe, ont signalé que les attentes à l'égard de la forte croissance économique influencent les décisions relatives à la politique monétaire. Le Centre canadien de politiques alternatives a ainsi mentionné que les attentes à l'égard de la forte croissance économiques des États-Unis ont incité la Réserve fédérale à relever son taux d'intérêt cible en décembre 2015 pour la première fois en près de dix ans. BMO Groupe financier a fait observer que la Banque du Canada avait réduit son taux d'intérêt à deux reprises l'an

dernier et qu'il est inhabituel que les deux banques centrales prennent des décisions opposées lorsqu'elles rajustent leurs taux.

La Banque canadienne impériale de commerce a indiqué que la baisse du prix du pétrole a amené les banques centrales du Canada et des États-Unis à mettre en œuvre des politiques monétaires différentes et, que cette divergence ne constituait pas une cause distincte de la baisse du taux de change du dollar canadien, mais qu'elle découlait de la chute du prix du pétrole.

S'agissant de la divergence de certains taux d'intérêt résultant de politiques monétaires différentes, la Banque Royale du Canada a constaté qu'en juin 2014, les obligations de deux ans émises au Canada avaient un taux d'intérêt de 0,6 point de pourcentage supérieur à celui des obligations américaines; plus récemment, cependant, les obligations de deux ans émises au Canada s'accompagnaient d'un taux d'intérêt qui était de 0,3 point de pourcentage inférieur au taux américain.

Des témoins ont mentionné que la croissance économique et les taux d'intérêt plus élevés aux États-Unis qu'au Canada éloignaient les investissements du Canada pour les attirer vers les États-Unis, d'où les pressions à la baisse sur le taux de change Canada-États-Unis. La Chambre de commerce du Canada a indiqué que cela est l'inverse de la situation qui existait après ce qu'on peut appeler la grande crise financière, où le Canada – aux prises avec une crise relativement moins grave – était perçu comme un « refuge » par les investisseurs étrangers.

> **Hendrik Brakel, directeur principal, Politiques économiques, financières et fiscales (Chambre de commerce du Canada)** : *« Nous avons traversé la grande crise financière sans que des mesures de sauvetage aient été prises; nous avons les banques les plus sûres du monde; et nous avons vu des flux de portefeuilles très importants au Canada parce que c'est un refuge. À l'heure actuelle, aux États-Unis, l'économie se porte mieux, le pays a moins besoin d'un refuge et, enfin, les investisseurs connaissent mieux les faiblesses du Canada. »*

C. Autres facteurs influant sur le taux de change du dollar canadien

Des témoins ont fait part de leurs opinions sur divers facteurs qui, outre les prix des produits de base et la croissance économique du Canada par rapport à celle des États-Unis, pouvaient influencer le taux de change du dollar canadien.

BMO Groupe financier croyait que les préoccupations liées aux perspectives financières du Canada suivant les prévisions de plus grands déficits fédéraux et de budgets provinciaux qui sont déficitaires ou presque peuvent exercer des pressions à la baisse sur le taux de change du dollar canadien. Le Groupe financier Banque TD et Finances Canada n'étaient pas de cet avis : le premier a indiqué que le niveau d'endettement fédéral est peu élevé et que des déficits plus grands ne devraient pas poser problème; le second a mentionné que les rendements très bas des obligations canadiennes démontrent que les investisseurs veulent encore acheter ces obligations.

Des témoins ont mentionné que des sentiments négatifs dans les marchés financiers à l'égard de l'économie canadienne sont en partie responsables de la chute du taux de change du dollar canadien. Ils ont présenté leurs estimations de la « valeur neutre » du dollar canadien, ou de la valeur qu'il aurait n'était de ce sentiment négatif. Le 4 février 2016, le jour de leur comparution, ils ont expliqué qu'à leur avis, la « valeur neutre » se situait entre 2 et 5 cents de plus que le taux de change du dollar canadien ce jour-là. Pour la Banque Scotia, le taux de change du dollar canadien semblait davantage affecté par la baisse des prix des produits de base que la devise d'autres pays, comme l'Australie, où l'on pourrait s'attendre à ce que la diminution des prix des produits de base ait des effets semblables, et cette différence peut être attribué au sentiment négatif.

Quelques témoins ont discuté de certains facteurs qui ont influé sur le taux de change du dollar canadien dans le passé, mais qui n'en expliquent pas la baisse récente. Le Groupe financier Banque TD a indiqué que les différences dans la croissance de la productivité ou les régimes fiscaux, au niveau international, pourraient expliquer les fluctuations du taux de change du dollar dans les années 1990, mais ce facteur n'est plus pertinent aujourd'hui. De même, l'Institut C.D. Howe a laissé entendre que la croissance de la productivité au Canada par rapport à celle d'autres pays est un déterminant à long terme du taux de change du dollar.

QUESTION 3 : QUELS SONT CERTAINS DES EFFETS DE LA BAISSE RÉCENTE DU TAUX DE CHANGE DU DOLLAR CANADIEN?

Les témoins qui ont comparu devant le comité ont exposé certains effets de la baisse récente du taux de change du dollar canadien sur les ménages et les entreprises.

A. Certains effets sur les ménages

Des témoins ont mentionné à la fois les répercussions négatives et positives sur les ménages qu'a eues la récente diminution du taux de change du dollar canadien. Ils ont ainsi exposé les conséquences négatives sur le pouvoir d'achat des ménages canadiens, soit la quantité de biens et de services qu'il est possible d'obtenir moyennant une certaine quantité de dollars canadiens. Les témoins ont aussi fait observer que la faiblesse du taux de change pouvait déboucher sur une augmentation des perspectives d'emploi pour certains Canadiens.

1. Pouvoir d'achat et prix à la consommation

Selon les témoins, le principal effet de la récente diminution du taux de change du dollar canadien, sur les ménages canadiens, est l'augmentation des prix des biens et des services importés, d'où une baisse de leur pouvoir d'achat. Le Centre canadien de politiques alternatives a signalé que le prix des biens fabriqués aux États-Unis avait augmenté de 30 à 40 % depuis que le taux de change a commencé à reculer. Comme les témoins l'ont signalé en particulier, les prix des fruits et des légumes frais se sont considérablement accrus au cours des deux dernières années, et cela se répercute démesurément sur les ménages. Ceux-ci doivent donc consacrer une plus grande part de

> **Stephen Murchison, conseiller du gouverneur (Banque du Canada)** : *« [I]l est vrai que les ménages traversent des temps difficiles, surtout ceux qui achètent davantage de fruits et de légumes, d'autant plus que cette situation arrive en hiver, alors que nos exportations sont plus élevées en hiver qu'en été. »*

leur revenu à l'alimentation. BMO Groupe financier a indiqué qu'entre novembre 2014 et novembre 2015, les prix des légumes frais avaient augmenté de 13 % au Canada et progressé de 0,4 % aux États-Unis. Selon lui, la hausse du prix de ces produits au Canada était presque entièrement attribuable à la baisse du taux de change du dollar canadien.

Doug Porter, économiste en chef (BMO Groupe financier): *« Pour le consommateur […] la faiblesse du dollar n'a rien de réjouissant. En fait, au cours de l'année dernière, les prix canadiens des légumes frais ont connu une hausse de plus de 13 % en date de la mi-novembre. Pour mettre les choses en perspective, aux États-Unis, les prix des légumes frais, au cours de la même période, ont seulement augmenté de 0,4 %; il s'ensuit que la totalité de l'augmentation de 13 % peut être attribuée à la faiblesse de la devise. Dans l'ensemble, la réduction du pouvoir d'achat du consommateur annonce une période de ralentissement de la croissance des dépenses de consommation réelles par rapport aux États-Unis et au reste de l'économie. En fait, une devise plus faible constitue probablement un risque plus grand pour le consommateur canadien que l'endettement record des ménages. »*

La Banque Scotia a estimé que plus longtemps le taux de change du dollar canadien resterait bas, plus il est probable que les entreprises canadiennes refileront aux consommateurs l'augmentation des prix des biens et services importés qu'ils utilisent dans leurs procédés de production, une situation qui ferait augmenter les anticipations inflationnistes.

Par ailleurs, au dire des témoins, bien qu'il en coûte plus aux Canadiens pour acheter des produits importés, et aux entreprises canadiennes pour acheter des intrants importés, les prix des produits énergétiques ont diminué par suite du recul des prix des produits de base à l'échelle mondiale; jusqu'à un certain point, l'effet de la baisse des prix de l'énergie peut compenser l'effet de la hausse des prix des produits importés. Le représentant du Mouvement Desjardins a signalé que, durant les trois premiers trimestres de 2015, les ménages canadiens ont dépensé 6,7 milliards de moins en carburant comparativement à la même période en 2014, soit une économie de 470 $ par ménage.

Jimmy Jean, économiste principal (Mouvement Desjardins) : *« Durant les trois premiers trimestres de 2015, les ménages ont dépensé 6,7 milliards de moins en combustible comparativement à la même période en 2014. Cela représente une économie de 470 $ par ménage […] »*

De l'avis de la Banque du Canada, la baisse du prix des produits de base a des effets opposés sur l'inflation. D'une part, a-t-on expliqué, la baisse de la demande de produits et de services découlant de la croissance économique réduite par suite de la diminution du prix des produits de base a généralement pour effet d'abaisser l'inflation; d'autre part, l'augmentation du prix des importations résultant de la faiblesse du taux de change du dollar canadien entraîne généralement une hausse de l'inflation. Selon la Banque du Canada, les effets de la récente diminution du taux de change du dollar canadien sur le taux d'inflation devraient persister pendant un an et se traduire par une hausse de 0,9 à 1,1 point de pourcentage du taux d'inflation.

La Banque Scotia a indiqué que la faiblesse du taux de change du dollar canadien signifiait une baisse du niveau de vie pour les Canadiens. BMO Groupe financier a affirmé que, à ce stade-ci, la diminution du taux de change du dollar canadien pouvait faire plus de tort aux consommateurs canadiens que leur niveau d'endettement.

> **Jean François Perrault, premier vice-président et économiste en chef (Banque Scotia)** *: « D'une manière générale, une devise plus faible se traduit par un niveau de vie inférieur pour les Canadiens. »*

Exportation et Développement Canada a fait mention d'un indicateur permettant de mesurer l'effet net des fluctuations du prix du pétrole sur la production et la consommation de produits pétroliers à l'intérieur d'un pays. Selon l'organisme, la diminution récente du prix du pétrole représente un coût net de 25 milliards de dollars au Canada, mais un bénéfice net de 100 milliards de dollars aux États-Unis et de 125 milliards de dollars en Europe.

2. Perspectives d'emploi

Outre les effets de la baisse du taux de change du dollar canadien sur le pouvoir d'achat des ménages, la Banque du Canada a expliqué que les produits canadiens présentent un plus grand intérêt vu la hausse des prix des produits importés; il en résulte une croissance accrue des secteurs non liés aux ressources et de plus grandes possibilités d'emploi pour les ménages.

B. Certains effets sur les entreprises

Comme pour les ménages, le recul du taux de change du dollar canadien a eu des répercussions favorables et défavorables sur les entreprises canadiennes. Pour ce qui est des effets défavorables, les témoins ont mentionné les coûts plus élevés des intrants importés. Concernant les effets favorables, ils ont expliqué que la baisse du taux de change est surtout bénéfique à certains secteurs et entreprises, notamment le secteur manufacturier, même si, d'après certains témoins, plusieurs obstacles en freinent l'essor.

1. Coûts plus élevés des produits importés

Des témoins ont expliqué que les entreprises canadiennes dont la production comporte une forte proportion d'intrants importés et est vendue sur le marché intérieur, comme les détaillants et les grossistes, souffrent proportionnellement plus des répercussions nég atives de la baisse du taux de change. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a souligné que, en janvier 2016, 40 % de ses membres se disaient très inquiets de l'évolution du dollar et que le pourcentage de répondants très soucieux de ce phénomène avait tendance à augmenter lorsque le huard chutait. Qui plus est, la Fédération a fait observer que les entreprises de plus grosse taille avaient davantage tendance à mentionner le taux de change comme préoccupation majeure en janvier 2016 qu'en décembre 2015.

> **Ted Mallett, vice-président et économiste en chef (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante)** :*« [S]elon près de 40 % de nos membres, les devises constituent une principale préoccupation. […] [C]e chiffre […] a quadruplé depuis 2012. »*

2. Effets sur certains secteurs et entreprises

Pour ce qui est des avantages que présenterait le repli du dollar canadien pour les entreprises, les témoins ont mentionné qu'un taux de change inférieur aiderait les exportateurs dont les produits ont un prix plus concurrentiel par suite de la baisse. La Chambre de commerce du Canada a expliqué que les exportations ont reculé de 1 % entre 2014 et 2015, ce qu'elle a estimé constituer un léger recul globalement compte tenu du fléchissement important des exportations d'énergie attribuable à la chute des cours du pétrole en 2015. Elle a laissé entendre que l'augmentation des exportations de services et de biens manufacturés a presque entièrement éclipsé ce fléchissement. Elle a aussi fait remarquer que, entre 2014 et 2015, les exportations d'automobiles avaient progressé de 14 %, celles de l'aérospatiale de 29 % et celles de technologies des communications de 13 %.

La Banque du Canada, pour sa part, a fait observer que, parmi les secteurs sensibles aux fluctuations de notre dollar, 21 ont affiché une tendance à la hausse de leurs exportations, notamment ceux des produits pharmaceutiques, des moteurs et des pièces de véhicules motorisés, et des machines industrielles. Exportation et développement Canada a ajouté l'aérospatiale à la liste. Le Mouvement Desjardins a signalé que le secteur manufacturier avait créé 37 400 emplois en 2015, le plus grand nombre enregistré depuis 2012, et que l'emploi avait progressé seulement pendant 5 des 15 dernières années. Des témoins ont ajouté qu'un recul de notre devise pourrait inciter les entreprises à recourir à des intrants fabriqués ici plutôt qu'à des intrants importés, ce qui serait bénéfique pour les producteurs canadiens.

> **Stephen Murchison, conseiller du gouverneur (Banque du Canada)** :« *Parmi les industries qui sont sensibles aux mouvements du taux de change, nous en avons recensé 21 […] dont les expéditions affichent une tendance à la hausse. Ce groupe exporte notamment des produits pharmaceutiques, des moteurs et des pièces de véhicules automobiles ainsi que des machines industrielles. Ces industries connaissent aussi une progression de l'emploi depuis le milieu de 2014.»*

Selon BMO Groupe financier, les entreprises exportatrices qui recourent surtout à des intrants canadiens – comme les fournisseurs de services – ont tendance à afficher les plus importants gains sur le plan de la compétitivité lorsque le dollar canadien fléchit. Pour sa part, la Banque Canadienne Impériale de Commerce a noté que les services de développeur Web, des ingénieurs en aérospatiale et des architectes sont actuellement rémunérés à un taux inférieur de moitié à celui de leurs homologues des États-Unis. Le Conference Board du Canada a fait observer que cette proportion est beaucoup plus forte dans les services, secteur qui utilise environ 50 % d'intrants canadiens dans ses procédés de production, que dans le secteur manufacturier.

La Banque Canadienne Impériale de Commerce a indiqué que les entreprises de services exportatrices et les entreprises manufacturières exportatrices affichent des revenus pratiquement équivalents si l'on suit une approche qui tient compte de la valeur ajoutée dans le calcul. Le secteur des services se ressentant beaucoup moins, sur le plan des coûts, du recul du dollar que le secteur manufacturier, il pourrait, d'après elle, en bénéficier davantage en termes relatifs.

Des témoins ont fait valoir, par ailleurs, que la dépréciation du dollar est positive pour notre tourisme, car il est devenu plus onéreux pour les Canadiens de prendre leurs vacances à l'étranger et moins onéreux pour les étrangers de passer les leurs au Canada. La Chambre de commerce du Canada a souligné que, entre 2014 et 2015, le nombre de visites de touristes américains a progressé de 8 %. Le Groupe Financier Banque TD a estimé que, par rapport à 2014, la fréquentation accrue de touristes américains au Canada devrait gonfler les dépenses de ces derniers d'un montant se situant entre 1 et 2 milliards de dollars en 2015 par rapport à 2014; les dépenses liées au tourisme seraient encore plus élevées si les Canadiens passaient davantage leurs vacances au Canada. Selon les estimations, l'augmentation des activités touristiques qui devrait être attribuable au déclin du taux de change devrait hausser le produit intérieur brut d'un montant allant de 4 à 5 milliards de dollars en 2015. De l'avis de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, cet essor du tourisme devrait profiter en particulier aux provinces atlantiques.

> **Derek Burleton, vice-président et économiste en chef adjoint (Groupe financier Banque TD)** *: « Non seulement les Américains reviennent-ils finalement au Canada, ce qui nous permet d'anticiper au cours de la prochaine année une hausse de leurs dépenses chez nous à hauteur de 1 à 2 milliards de dollars par rapport aux niveaux de 2014, mais nous savons également que les Canadiens seront moins nombreux à se rendre aux États-Unis, et qu'une partie des sommes ainsi économisées seront dépensées au Canada […] L'effet combiné de ces deux facteurs positifs va sans doute stimuler l'économie canadienne à hauteur de 4 à 5 milliards de dollars. »*

Selon Finances Canada, les producteurs de produits de base ont aussi bénéficié de la baisse de notre taux de change. Les cours du pétrole et des autres produits de base étant habituellement libellés en dollars américains, les producteurs canadiens de produits de base reçoivent davantage en dollars canadiens de leurs ventes libellées en dollars américains lorsque notre devise recule.

Quelques témoins ont commenté les effets qu'un repli du dollar canadien pourrait avoir sur le logement. Le Centre canadien de politiques alternatives a fait savoir que, entre 2009 et 2015, les Canadiens avaient acheté pour 92 milliards de dollars de biens immobiliers aux États-Unis, et suppose que certains d'entre eux pourraient revendre ces biens pour réaliser un profit de 40 % ou plus sur leur achat. À ce propos, la Banque Scotia a mentionné que, lorsqu'il est exprimé en dollars américains, le prix moyen d'un logement au Canada est inférieur de près de 6 % à ce qu'il était il y a un an, laissant entendre que l'immobilier au Canada pourrait être plus attirant pour les intéressés qui disposent de billets verts.

> **Armine Yalnizyan, économiste principale (Centre canadien de politiques alternatives) :** *« [N]ous assisterons à un certain rapatriement des capitaux qui avaient migré vers le sud avec nos retraités qui prennent leurs vacances d'hiver aux États-Unis et qui avaient acheté des biens immobiliers d'une valeur de 92 milliards de dollars chez nos voisins entre 2009 et 2015. Maintenant qu'ils peuvent obtenir 40 p. 100 de plus sur ce qu'ils ont*

Les témoins ont également évoqué les possibilités d'investissement accru au Canada. Pour le Centre canadien de politiques alternatives, le fléchissement du dollar canadien peut inciter les entreprises américaines à produire davantage au Canada, car les salaires payés en dollars canadiens sont moins onéreux pour elles; le Centre a laissé entendre que le secteur cinématographique, par exemple, pourrait bénéficier d'un essor des investissements étrangers. Exportation et développement Canada a indiqué que des entreprises américaines pourraient être plus susceptibles d'acquérir des entreprises canadiennes, surtout si des contraintes pèsent sur leur capacité de production aux États-Unis.

3. Entraves à la croissance du secteur manufacturier

Plusieurs témoins ont laissé entendre que les ressources et les emplois peuvent passer du secteur des matières premières à des sous-secteurs manufacturiers à vocation exportatrice lorsque le taux de change du dollar canadien décline, mais ils jugent que cinq obstacles entravent la croissance de notre secteur manufacturier : une capacité de production insuffisante au Canada, le recours par les entreprises canadiennes aux opérations de couverture; une demande mondiale de biens manufacturés atone, le manque de compétitivité du Canada et l'inclusion d'entreprises canadiennes dans des chaînes d'approvisionnement américaines.

> **Doug Porter, économiste en chef (BMO Groupe financier)**: *« L'activité manufacturière profite généralement d'un recul de la devise, car ses produits deviennent plus concurrentiels, ses marges de profit augmentent ou les deux, mais on peut se demander si le Canada a encore la capacité de fabrication et d'exportation nécessaire pour profiter pleinement d'une devise plus concurrentielle. »*

La Banque Canadienne Impériale de Commerce a fait valoir que, depuis que le déclin de notre dollar s'est amorcé, nos entreprises manufacturières ont perdu une partie de leur capacité de production. Le Conference Board du Canada a conclu que cinq secteurs seulement au Canada sont actuellement en mesure d'accroître leur production de manière à tirer pleinement avantage de la baisse du taux du change.

Des témoins ont souligné plusieurs facteurs qui pourraient ralentir la cadence à laquelle les entreprises effectuent de nouveaux investissements dans le but d'accroître leur capacité de production. Ils ont mentionné, par exemple, l'importation de matériel et d'outillage des États-Unis, dont le coût grimpe lorsque le dollar canadien se déprécie par rapport à son pendant américain. La Banque Scotia a fait remarquer que plus de 60 % du matériel et de l'outillage qu'utilisent les entreprises canadiennes sont importés, tandis que la Banque Royale

> **Phil King, directeur, analyse et prévisions économiques, Direction des politiques économiques et budgétaires (Finances Canada)**: *« Une bonne partie des machines et du matériel qui sont achetés au Canada provient de l'étranger. À mesure que la valeur du dollar baisse, de tels investissements coûtent plus cher. De plus, lorsque l'investissement recule, la production future et la croissance de la productivité peuvent aussi être touchées. »*

du Canada a souligné qu'au cours des 12 derniers mois le prix du matériel et de l'outillage a augmenté de 20 % pour les entreprises canadiennes. Selon le Mouvement Desjardins, ces dernières peuvent compenser ces coûts plus élevés, du moins en partie, en haussant les prix qu'elles facturent aux consommateurs.

Dawn Desjardins, vice-présidente et économiste en chef déléguée (Banque Royale du Canada) : *« […] la hausse des prix de la machinerie et des équipements importés. Les entreprises canadiennes se procurent cette machinerie et ces équipements à l'étranger en dollars américains. Leurs coûts à cet égard ont donc grimpé. Ainsi, les prix de la machinerie et des équipements importés ont augmenté de 20 p. 100 par rapport à l'an dernier. C'est un élément dissuasif très puissant dans les décisions d'investissement de certaines entreprises. »*

Pour Herbert Grubel, l'Institut C.D Howe et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les investissements des entreprises ont fléchi en raison de l'incertitude entourant l'évolution du dollar canadien. La Chambre de commerce du Canada a expliqué qu'en raison de l'amortissement du matériel et de l'outillage, les entreprises investissent souvent sur un horizon de 10 à 20 ans; si elles sont incertaines de l'évolution future du taux de change, elles peuvent craindre, par exemple, que la forte demande attribuable à la faiblesse du dollar ne s'effrite et hésiteront à investir. Exportation et Développement Canada a estimé qu'il faut en général attendre d'un à deux ans pour qu'un facteur économique positif se traduise par un investissement chez les entreprises qui en bénéficient. L'organisme a estimé toutefois que ce délai pourrait en fait être trop bref actuellement du fait que les entreprises canadiennes se ressentent de la crise financière mondiale. La Banque Scotia a expliqué ce retard dans la prise de décisions en matière d'investissement des entreprises canadiennes par le pessimisme de ces dernières.

La Banque Royale du Canada, la Banque Scotia et Exportation et Développement Canada ont insisté sur la possibilité pour les entreprises de jouir d'une plus grande certitude si elles achètent des contrats d'assurance afin de se protéger contre les effets des fluctuations du taux de change. Selon ces témoins, un tel achat peut cependant retarder l'augmentation de la production chez les entreprises exportatrices en cas de déclin du taux de change du dollar canadien, car celles-ci sont alors moins enclines à modifier leurs pratiques.

Le Groupe financier BMO et la Banque Canadienne Impériale de Commerce ont expliqué que les exportations canadiennes ne sont pas nécessairement meilleur marché que d'autres, car plusieurs devises se déprécient actuellement par rapport au dollar américain.

Royce Mendes, directeur et économiste principal (Banque Canadienne Impériale de Commerce) : *« La faible croissance mondiale, à laquelle s'ajoute la dépréciation d'autres devises, empêche le Canada de profiter pleinement de la baisse du taux de change.»*

Le Groupe financier Banque TD a fait référence au peso mexicain, qui a chuté quasiment autant que le dollar canadien. Parce que les taux de change de ces deux monnaies ont reculé de concert, les exportations canadiennes ne sont pas nécessairement plus concurrentielles sur le marché nord-américain que leurs pendants mexicains.

Le Groupe financier BMO a indiqué, pour sa part, que certains coûts non liés à la main-d'œuvre – comme l'électricité – ont augmenté, surtout en Ontario; cette montée des coûts a entamé la compétitivité des exportateurs canadiens. Pour la Banque Scotia, la hausse des coûts du matériel et de l'outillage entrave la capacité des entreprises canadiennes d'augmenter leur productivité et donc leur compétitivité. L'Institut CD Howe a renchéri en concluant que les entreprises canadiennes pourraient avoir plus de difficulté à attirer des employés talentueux lorsque le salaire exprimé en dollars canadiens est inférieur au salaire exprimé en dollars américains, ce qui limite leur compétitivité.

La Banque canadienne impériale de commerce et le Groupe financier Banque TD ont noté que certains sous-secteurs manufacturiers canadiens fournissent des biens à des fabricants américains, lesquels s'en servent comme intrants; comme le dollar américain est relativement plus fort par rapport aux autres monnaies, les fabricants américains ont perdu de leur rentabilité. De l'avis de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et du Groupe financier Banque TD, cette moindre rentabilité diminue la demande de biens fabriqués au Canada qui entrent dans les procédés de fabrication américains.

QUESTION 4 : QUELLES SONT LES AUTRES QUESTIONS D'INTÉRÊT PUBLIC ABORDÉES PAR LES TÉMOINS AU COURS DE L'ÉTUDE?

Des témoins ont discuté de plusieurs autres questions d'intérêt public au cours de l'étude, notamment la croissance de la productivité, la formation professionnelle et l'infrastructure au Canada.

Des témoins étaient d'avis que le gouvernement fédéral devrait examiner de près la question de la productivité du Canada et ils ont exposé plusieurs facteurs qui en entravent la croissance. La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a indiqué que la situation géographique du Canada et la proximité des villes canadiennes nuisent à la croissance de la productivité parce qu'elles ne permettent pas aux petites entreprises d'étendre facilement leurs activités aux régions voisines. M. Grubel et l'Institut C.D. Howe considéraient que l'intervention gouvernementale restreint la capacité des entreprises de croître et d'augmenter leur productivité. D e l'avis de la Banque Scotia, comparées aux entreprises américaines, les entreprises canadiennes sont moins enclines à effectuer les investissements nécessaires afin d'innover et d'augmenter la productivité, et ce, pour des raisons de culture d'entreprise. Le Conference Board du Canada, le Mouvement des caisses Desjardins et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante ont expliqué que les barrières au commerce international freinent la croissance de la productivité.

> **Herbert Grubel, agrégé supérieur de recherche (à titre personnel)** : *« Je pense que, dans le monde occidental, nous avons tué la poule aux œufs d'or avec une réglementation excessive. »*

Au dire de témoins, les compétences des travailleurs canadiens constituent également un frein pour la croissance de la productivité. La Chambre de commerce du Canada et la Banque canadienne impériale de commerce ont fait état d'un « manque de compétences » au Canada, certaines entreprises étant dans l'impossibilité de trouver les compétences dont elles ont besoin. De l'avis de la Banque canadienne impériale de commerce, il conviendrait en particulier d'encourager les étudiants à obtenir, en plus grand nombre, un diplôme dans les domaines des « STGM » (sciences, technologie, génie et mathématiques). Selon la Banque Scotia, la proportion d'étudiants qui obtiennent un diplôme dans ces domaines au Canada est élevée comparativement à ce qu'elle est dans les autres pays du G7, mais les entreprises ne recrutent pas ces diplômés. La Chambre de commerce du Canada a indiqué que des efforts devraient être faits pour améliorer les résultats scolaires des Autochtones.

> **Jean-François Perrault, premier vice-président et économiste en chef (Banque Scotia)** : *« En général, les écoles [au Canada] ont des diplômés dans les bons domaines, mais pour une raison quelconque, les entreprises canadiennes ne font pas appel à leurs services dans une aussi grande proportion que les sociétés à l'étranger. »*

Des témoins ont fait mention des dépenses du gouvernement dans l'infrastructure. Certains étaient d'avis que ces dépenses ont des effets positifs à court terme (augmentation de l'activité économique) et à long terme (hausse de la productivité). Le Conference Board du Canada estimait que chaque dollar dépensé par le gouvernement dans l'infrastructure rapporte 1,20 $ à l'économie. Au dire du Centre canadien de politiques alternatives et du Conference Board du Canada, le Canada doit investir 177 milliards de dollars dans l'infrastructure pour maintenir et réparer les éléments d'infrastructure brisés ou perdus. M. Grubel a indiqué que les décisions à ce chapitre doivent être prises à l'échelon local et que les fonds nécessaires doivent provenir des taxes et des impôts et non d'emprunts.

> **Glen Hodgson, premier vice-président et économiste en chef (Conference Board du Canada)** : *« […] à court terme, les dépenses d'infrastructures constituent l'un des meilleurs moyens de stimuler l'économie. Notre analyse montre que pour chaque dollar dépensé, l'économie retire un avantage supérieur à un dollar. Le facteur multiplicateur est habituellement de l'ordre de 1,20 $ par dollar dépensé. »*

> **Peter Hall, vice-président et économiste en chef (Exportation et développement Canada)** : *« Exportation et développement Canada est un grand défenseur de la diversification de nos marchés, de l'idée qu'il nous faut nous imposer sur d'autres marchés que nos marchés traditionnels. Il ne s'agit pas d'oublier nos marchés traditionnels – nos moyens d'existence – mais bien de diversifier les marchés, et ce, dans tous les secteurs. L'industrie la moins diversifiée que nous avons, sur le plan des exportations, c'est celle du pétrole et du gaz. »*

Quelques témoins ont fait valoir l'importance de l'infrastructure pour l'acheminement du pétrole et du gaz canadiens vers les marchés étrangers. Selon la Chambre de commerce du Canada, l'absence d'infrastructure pour

l’acheminement du pétrole et du gaz coûte chaque jour aux entreprises canadiennes 50 millions de dollars en revenus provenant du pétrole. Toutefois, selon Exportation et Développement Canada, les gouvernements devraient encourager la diversification des exportations canadiennes, et le secteur pétrolier et gazier est très peu diversifié.

ANNEXE A : TÉMOINS

Catégorie	Date de la réunion	Témoin
Ministères et organismes fédéraux	3 février 2016 écouter/voir	Peter Hall, vice-président et économiste en chef (Exportation et développement Canada)
		Phil King, directeur, analyse et prévisions économiques, Direction des politiques économiques et budgétaires (Finances Canada)
		Stephen Murchison, conseiller du gouverneur (Banque du Canada)
Institutions financières	4 février 2016 écouter/voir	Derek Burleton, vice-président et économiste en chef adjoint (Groupe financier Banque TD)
		Dawn Desjardins, vice-présidente et économiste en chef déléguée (Banque Royale du Canada)
		Jimmy Jean, économiste principal (Mouvement Desjardins)
		Royce Mendes, directeur et économiste principal (Banque Canadienne Impériale de Commerce)
		Jean-François Perrault, premier vice-président et économiste en chef (Banque Scotia)
		Doug Porter, économiste en chef (BMO Groupe financier)
Groupes de réflexion et particuliers	17 février 2016 écouter/voir	Herbert Grubel, agrégé supérieur de recherche (à titre personnel)
		Glen Hodgson, premier vice-président et économiste en chef (Conference Board du Canada)
		Daniel Schwanen, vice-président de recherche (Institut C.D. Howe)
		Armine Yalnizyan, économiste principale (Centre canadien de politiques alternatives)
Organismes représentant des entreprises	18 février 2016 écouter/voir	Hendrik Brakel, directeur principal, Politiques économiques, financières et fiscales (Chambre de commerce du Canada)
		Ted Mallett, vice-président et économiste en chef (Fédération canadienne de l'entreprise indépendante)

WITNESSES

Wednesday, March 9, 2016

Statistics Canada:

James Tebrake, Director General, Macroeconomic Accounts Branch;

Ziad Ghanem, Director, Industry Accounts Division.

Public Services and Procurement Canada:

Brenda Constantine, Acting Director General, Policy, Risk, Integrity and Strategic Management Sector;

Desmond Gray, Director General, Office of Small and Medium Enterprises and Strategic Engagement.

Thursday, March 10, 2016

As individuals:

Dan Albas, Member of Parliament for Central Okanagan—Similkameen—Nicola;

Jack Mintz, President's Fellow, The School of Public Policy, University of Calgary (by video conference).

Thursday, March 24, 2016

AdvantageBC International Business Centre Vancouver:

Colin Hansen, President and CEO.

Business Council of Canada:

Brian Kingston, Vice President, Fiscal and International Issues.

Canadian Centre for Policy Alternatives:

Scott Sinclair, Director, Trade and Investment Research Project.

Macdonald-Laurier Institute:

Brian Lee Crowley, Managing Director;

Sean Speer, Senior Fellow.

TÉMOINS

Le mercredi 9 mars 2016

Statistique Canada :

James Tebrake, directeur général, Direction des comptes macroéconomiques;

Ziad Ghanem, directeur, Division des comptes des industries.

Services publics et Approvisionnement Canada :

Brenda Constantine, directrice générale intérimaire, Secteur du risque, de l'intégrité et de la gestion stratégique;

Desmond Gray, directeur général, Bureau des petites et moyennes entreprises et de l'engagement stratégique.

Le jeudi 10 mars 2016

À titre personnel :

Dan Albas, député de Central Okanagan—Similkameen— Nicola;

Jack Mintz, boursier du recteur, École de politique publique de l'Université de Calgary (par vidéoconférence).

Le jeudi 24 mars 2016

AdvantageBC International Business Centre Vancouver :

Colin Hansen, président et chef de la direction.

Conseil canadien des affaires :

Brian Kingston, vice-président, Politiques internationale et budgétaire.

Centre canadien de politiques alternatives :

Scott Sinclair, directeur, Projet de recherche sur le commerce et l'investissement.

Institut Macdonald-Laurier :

Brian Lee Crowley, directeur général;

Sean Speer, agrégé supérieur de recherche.